

PROJET ÉOLIEN DE LIEZ-RÉMIGNY

EXPERTISE PAYSAGÈRE

10
25

L'auteur de ce document est :

ATER Environnement

Charles HERAUDE
38 rue de la Croix Blanche
60680 GRANDFRESNOY
tel : 03.60.40.67.16

charles.heraude@ater-environnement.fr

Expertise paysagère

Contrôle qualité : ATER Environnement

PRÉFACE

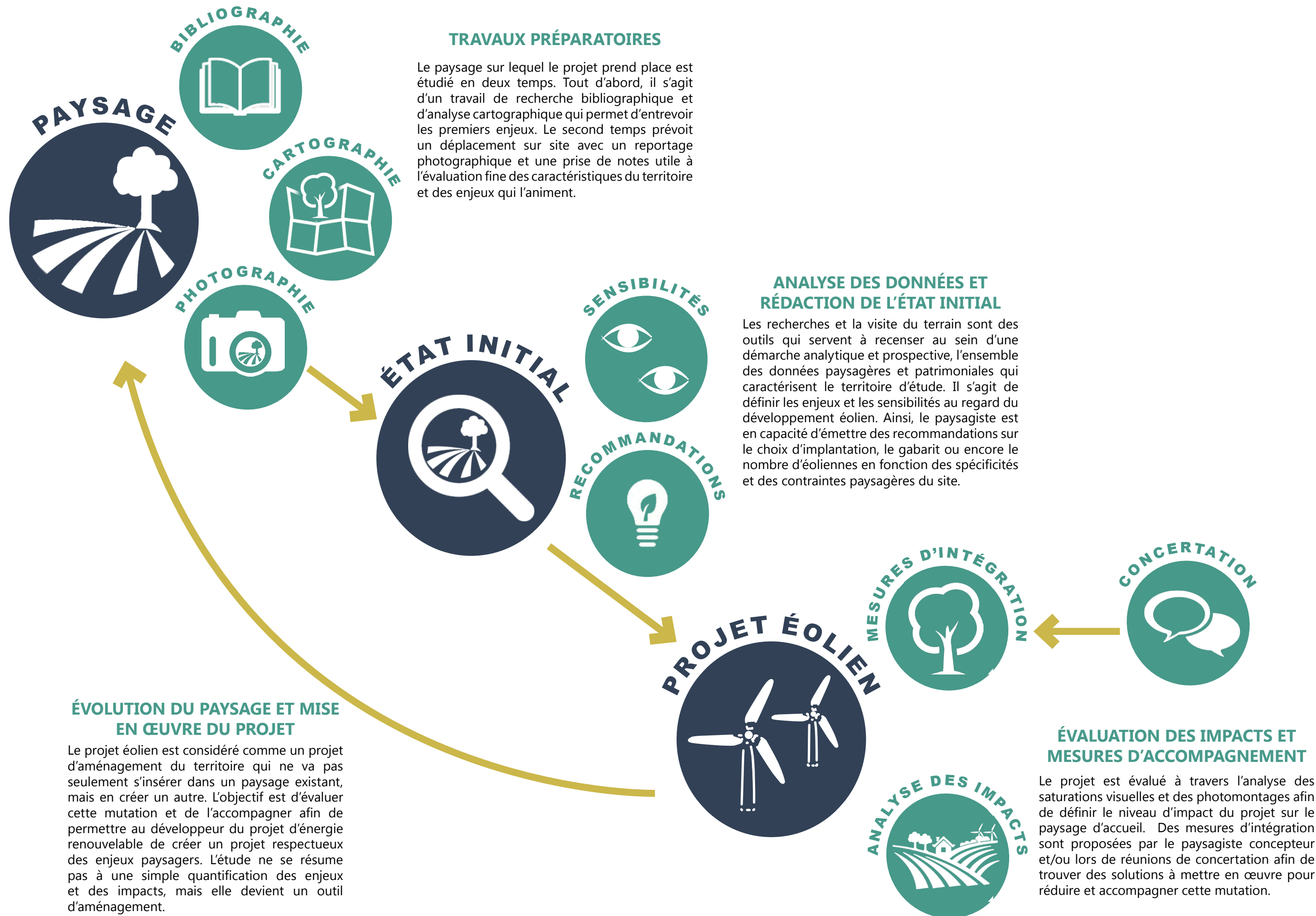
« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2020 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur les territoires communaux de Liez et Rémigny. Le projet se situe en région Hauts-de-France, plus précisément dans le département de l'Aisne. La zone d'implantation potentielle est située à environ 6 km au nord de Tergnier et à environ 15,5 km au Sud du centre-ville de Saint-Quentin. Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020).



Démarche de l'expertise paysagère

L'expertise paysagère d'un projet éolien se décompose en quatre étapes de travail :

- o Les travaux préparatoires ;

- o l'analyse de l'état initial accompagnée d'une synthèse des sensibilités ainsi que des recommandations pour l'aménagement du parc ;

- o L'évaluation des impacts du projet éolien comprenant l'étude des variantes et de la saturation visuelle ainsi que l'analyse des photomontages ;

- o Les propositions de mesures «Eviter, Réduire, Compenser» (ERC) et d'accompagnement.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'élaboration de l'expertise paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse des paysages et des éléments de patrimoine situés aux abords du projet éolien. Cette première phase d'analyse préparatoire se déroule en deux temps avec tout d'abord :

- o La collecte d'éléments bibliographiques ;

- o Une analyse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux ;

- o La réalisation d'une carte des zones de visibilité théoriques du futur parc éolien ;

- o La définition des différentes aires d'étude ;

Ce premier relevé d'informations permet de recenser les différents édifices et sites patrimoniaux, les unités paysagères présentes, le relief et l'hydrographie du secteur d'étude. En parallèle, une carte des zones de visibilité théoriques permet de préparer un itinéraire pour la visite du terrain d'étude. Il s'agit du second temps de travail dans la phase «travaux préparatoires».

Le déplacement sur le site a pour objectif d'affiner l'analyse théorique à travers un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

L'ÉTAT INITIAL ET LES RECOMMANDATIONS

A travers les recherches et la visite du terrain, des aires d'étude adaptées sont définies. L'état initial recense au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales pour :

- o Comprendre comment les paysages sont organisés et structurés avec l'analyse du relief, des motifs paysagers (bocages, plaines agricoles, forêts, vallées, etc.), le relevé des ensembles urbanisés, les itinéraires de randonnée, etc... qui vont caractériser le territoire d'étude ;

- o Identifier les valeurs paysagères et patrimoniales présentes (monuments historiques, sites UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, etc...) ;

- o Caractériser la manière dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique.

A partir de ce travail, il est possible de définir les enjeux présents à l'échelle de chaque aire d'étude. Par la suite, l'analyse s'intéresse à évaluer le niveau de sensibilités des enjeux recensés, c'est-à-dire, le niveau de perception potentiel du site d'étude et des futures éoliennes depuis les différentes aires d'études, notamment depuis les secteurs à enjeux préalablement identifiés (les parcs éoliens avoisinants, les bourgs, les axes de communication, les itinéraires de tourisme, le patrimoine architectural et paysager etc...).

La synthèse des enjeux et sensibilités du territoire d'étude permet alors au paysagiste d'établir des recommandations sur le choix d'implantation (recommandations géographiques), sur le gabarit (taille des éoliennes) ou encore sur le nombre de machines en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site. Cette étape peut d'ores et déjà être considérée comme une démarche d'évitement et de réduction des impacts puisqu'elle participe à l'émergence progressive du parti d'aménagement et tient compte des sensibilités et des potentialités présentes.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

A la suite des recommandations de l'état initial, le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes qui sont comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux. La variante retenue peut ne prendre en compte qu'une partie seulement des recommandations paysagères. En effet, le porteur de projet doit également réfléchir son implantation en fonction du croisement de plusieurs expertises (écologiques, acoustiques...).

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de simulations paysagères (les photomontages) et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et il doit permettre :

- « o D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- o D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- o D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & Octobre 2020

En complément des photomontages et de leurs commentaires, des cartes de zones d'influence visuelle du projet sont analysées. Elles permettent d'appuyer et d'évaluer au mieux les lieux présentant des visibilitées potentielles du projet.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit ici de proposer des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Les mesures d'accompagnement sont proposées en accord avec le porteur de projet par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation du paysage. Chaque aménagement proposé est pensé en lien avec le contexte politique, social, environnemental, paysager du territoire dans lequel il s'inscrit.

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE	11
1.1. Les notions du paysage	12
1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités	14
2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	17
2.1. Localisation du projet	19
2.2. Démarche	21
3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE	23
3.1. Relief, hydrographie et géologie	25
3.2. Les unités paysagères	31
3.3. L'occupation du sol	39
3.4. Schéma Régional Éolien	40
3.5. Visibilité théorique	42
3.6. Les aires d'étude adaptées	45
4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS	47
4.1. Contexte éolien	49
4.2. Effets cumulés et motif éolien	50
4.3. Respiration visuelle	53
5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)	57
5.1. Axes de communication	59
5.2. Bourgs et lieux de vie	63
5.3. Tourisme	67
5.4. Patrimoine architectural et paysager	71
5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	78
6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)	81
6.1. Axes de communication	83
6.2. Bourgs et lieux de vie	87
6.3. Tourisme	91
6.4. Patrimoine architectural et paysager	95
6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	98
7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)	101
7.1. Axes de communication	103
7.2. Bourgs et lieux de vie	107
7.3. Tourisme	111
7.4. Patrimoine architectural et paysager	113
7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	116
8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	119
9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES	125
9.1. Recommandations d'implantation	127
10. PROPOSITION DES POINTS DE VUE	129
10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages	130

.....Comparaison des variantes 135

1. VARIANTES D'IMPLANTATION 135

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES 142

3. VARIANTE RETENUE 148

..... Impact sur le paysage 152

1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE 154

1.1. Méthode 156

1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC) 158

1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC) 160

2. SATURATION VISUELLE 161

2.1. Principe et méthode 162

2.2. Analyse de la saturation théorique 166

2.3. Conclusion sans les éoliennes en instruction 176

2.4. Conclusion avec les éoliennes en instruction 178

2.5. Localisation des photomontages à 360° 182

2.6. Analyse des photomontages à 360° 184

2.7. Conclusion des photomontages à 360° 212

3. CHOIX DES POINTS DE VUE 214

3.1. Sélection des points de vue 215

3.2. Méthodologie des photomontages 219

3.3. Lecture des photomontages 222

4. CARNET DE PHOTOMONTAGES 225

4.1. Aire d'étude éloignée 226

4.2. Aire d'étude rapprochée 264

4.3. Aire d'étude immédiate 334

5. EFFETS CUMULÉS 389

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés 391

5.2. Analyse visuelle 391

5.3. Conclusion 393

6. SYNTHÈSE DES IMPACTS 395

..... Mesures d'intégration 367

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION 401

1.1. Mesures d'évitement et de réduction 402

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LIEZ-RÉMIGNY 405

2.1. Compensation / Accompagnement 406

2.2. Bourse aux arbres, plantations de haies dans les fonds de jardins 406

2.3. Plantations d'une haie au nord-est de Liez 408

2.4. Chiffrage estimatif des mesures ERC 409

2.5. Synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels 410

..... Conclusion & annexes 281

1. CONCLUSION GÉNÉRALE 414

2. ANNEXES 415

2.1. Bibliographie 415

3. TABLE DES FIGURES 416



ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

ETAT INITIAL



1.1. Les notions du paysage

1.1.a. Notions de paysage

«Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

Convention européenne du paysage, 2000

QU'EST-CE-QUE LE PAYSAGE ?

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est-à-dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, vu à travers le prisme culturel de chaque individu. Dans le cadre de l'expertise paysagère, le paysage se définit à travers les notions de visibilité et de perception, c'est-à-dire :

o Le Paysage visible : « la notion de visibilité correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension est purement objective et factuelle. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonnée (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.).

o Le Paysage perçu : « la notion de perception, correspond à une approche « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension fait appel à des codes plus subjectifs. Elle dépend de la relation que l'individu peut entretenir avec un paysage. L'interprétation relève d'un vécu, d'une situation sociale, de références culturelles, de la perception par les sens également.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage change. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps long pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'aménagement du territoire et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la répartition des espèces.

La lecture d'un paysage fait appel à la dimension culturelle personnelle. De fait, des descriptions ou des ressentis peuvent différer selon l'âge, le vécu de la personne, mais aussi selon sa connaissance des entités paysagères, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, la valeur accordée à un motif paysager peut changer en fonction des époques du fait des évolutions culturelles et sociales.

1.1.b. Notions de perception

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux conditions météorologiques, à la luminosité, aux composantes paysagères (relief, végétation, boisement, zones urbanisées, etc.)

PERCEPTION CINÉTIQUE / PERCEPTION STATIQUE

La prise en compte du mouvement et de la vitesse dans la perception d'un objet influence fortement le niveau de prégnance de celui-ci dans le paysage. La considération de cette donnée peut influencer le niveau de sensibilité d'un enjeu, notamment pour les enjeux liés aux axes de communication ou aux circuits touristiques.

De manière plus précise, un observateur fixe détient une vision statique. Cette position lui permet d'avoir un point de vue prolongé facilitant ainsi l'identification des différents éléments qui composent le paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis la place centrale du village, le parvis de l'église, un belvédère, etc... Il s'agit le plus souvent de lieux de vie, de points d'intérêts patrimoniaux ou touristiques.

A l'inverse, un observateur en mouvement détient une vision cinétique. Du fait du mouvement, les informations que le cerveau traite à travers la vue se démultiplient. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des variations de lumières, des composantes paysagères (boisements, relief, bâti). Ainsi, les objets et les ambiances, apparaissent et disparaissent du champ de vision de l'observateur.

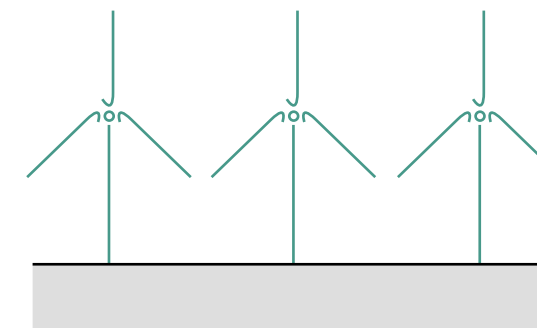
L'importance de la vitesse sur la perception cinétique est non négligeable. Plus le déplacement est rapide, plus la prégnance visuelle d'un objet diminue. Un automobiliste détient une vision incomplète du paysage qu'il traverse car le cerveau n'a pas le temps de traiter avec la même attention tous les éléments perçus. Un piéton sur un chemin de randonnée peut quant à lui identifier l'ensemble des éléments qui façonnent le paysage qu'il est en train de parcourir.

PERCEPTION QUOTIDIENNE / PERCEPTION PONCTUELLE

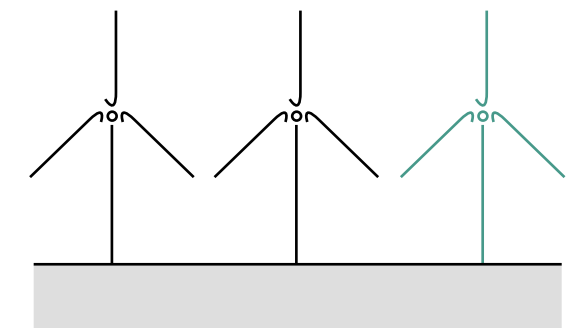
Le paysage est une « partie de territoire telle que perçue par les populations ». Son évolution est lente et progressive. L'introduction de parcs éoliens dans un site engendre une transformation rapide d'un paysage et de la perception de celui-ci. L'autochtone intègre progressivement avec le temps les éoliennes comme un nouveau motif de son paysage quotidien. A contrario, celui qui traverse ponctuellement le territoire découvre un paysage transformé.

Ainsi, le degré d'accoutumance joue un rôle important dans l'acceptation des mutations.

Il est nécessaire de rester vigilant sur la notion d'accoutumance, cela ne signifie pas que le nouveau motif est accepté par la population locale, néanmoins, il fait partie intégrante de leur paysage du quotidien.



Cas 1 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est dépourvu.
> Mutation rapide et profonde



Cas 2 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est déjà pourvu
> Mutation progressive - le changement est en cours

1.1.c. Covisibilité – Intervisibilité

Les notions de covisibilité et d'intervisibilité renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

COVISIBILITÉ (OU VISIBILITÉ CONJOINTE)

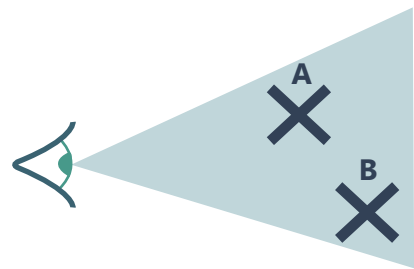
Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ de vision.

INTERVISIBILITÉ (OU VUE DIRECTE)

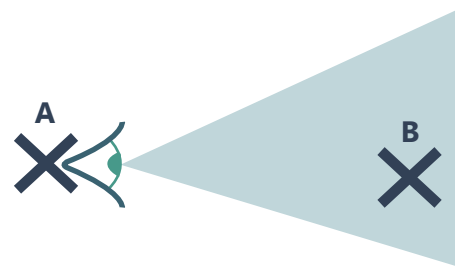
« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d'« entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vues sortantes :

- Les vues entrantes sont les vues de l'observateur vers un objet ou plusieurs objets.
- Les vues sortantes sont les vues de l'observateur depuis un objet vers un ou plusieurs autres objets.



Cas 1 : A et B sont en situation de covisibilité
L'observateur peut voir A et B simultanément



Cas 2 : A et B sont en situation d'intervisibilité
L'observateur peut voir B depuis A

1.1.d. Prégnance – Présence – Concurrence

La prégnance, la présence visuelle et la concurrence visuelle renvoient toutes trois à des notions similaires, liées à la visibilité, à la hauteur apparente et au contexte dans lequel un motif s'insère dans le paysage.

LA PRÉGNANCE

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

LA PRÉSENCE

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais seul. Toutefois, la présence visuelle ne préjuge pas forcément du rapport de force entre les objets.

LA CONCURRENCE

La concurrence visuelle correspond aux rapports de force de perception entre un objet étudié et un objet de référence. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la place de l'objet de référence dans le paysage. L'utilisation de ce mot est liée à la notion de covisibilité.

1.1.e. Les différents types de vues

Il est important d'utiliser un vocabulaire adapté pour qualifier les différents types de vue possibles sur le projet que ce soit pour l'analyse de l'état initial ou dans la définition des impacts du projet.

UNE VUE DIRECTE (1)

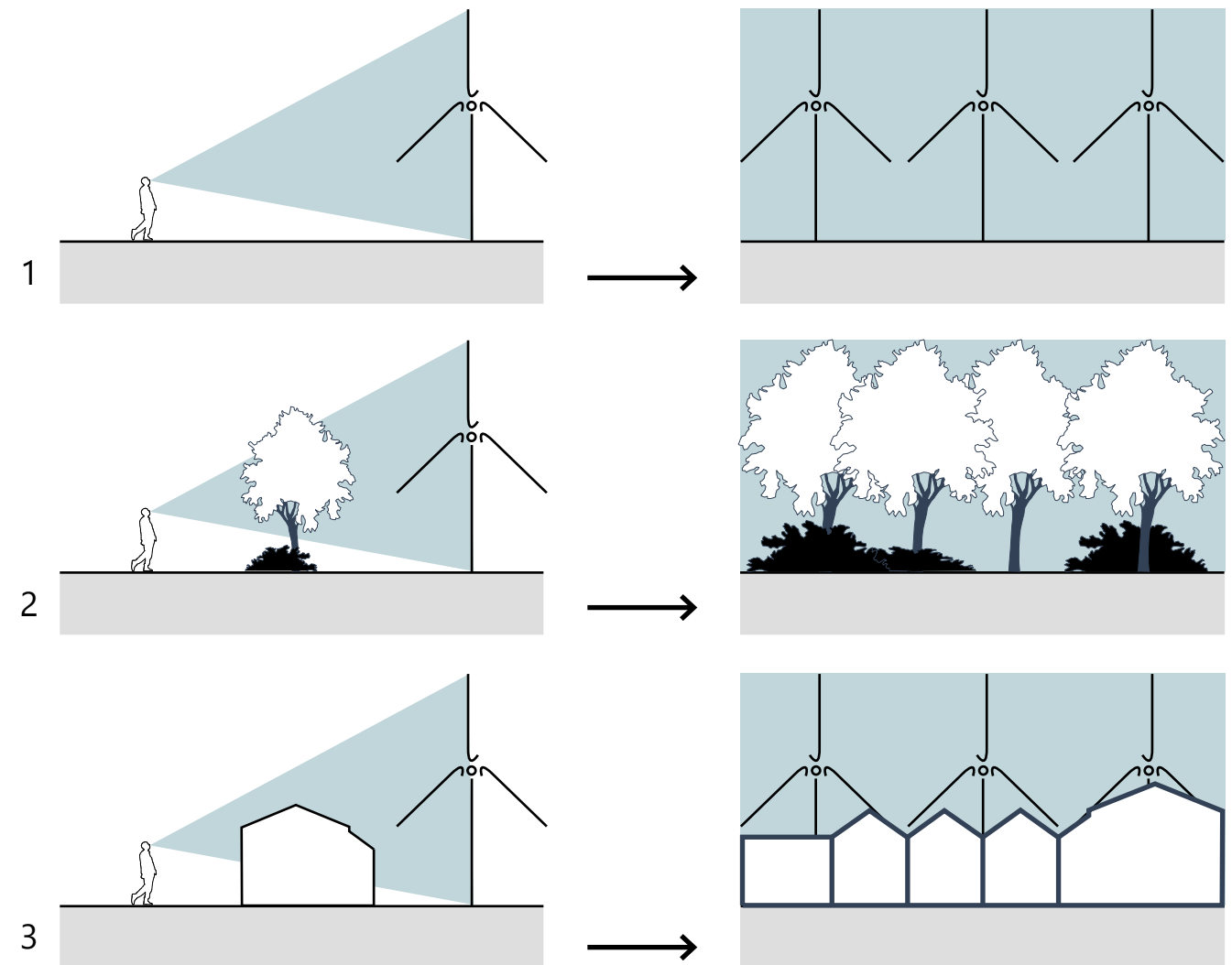
L'éolienne est visible entièrement, aucun obstacle ne vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE MASQUÉE (2)

L'éolienne est dissimulée par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE TRONQUÉE/FILTRÉE (3)

L'éolienne est dissimulée en partie par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.



UNE VUE PLONGEANTE - UNE VUE EN CONTRE-PLONGÉE

Une position en promontoire amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas obstruer la ligne d'horizon mais elle aura tendance à écraser les plans et les objets proches de taille inférieure à la hauteur d'observation. Inversement, tous les éléments observés depuis un point bas, en contre-plongée, sont amplifiés et apparaissent imposants.

1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités

1.2.a. Enjeu - Sensibilité

ENJEU

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet.

SENSIBILITÉ

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est inhérente aux mutations des perceptions.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

La détermination du niveau d'enjeu et de sensibilité se fait à partir de l'analyse de la perception de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et non des éoliennes du futur projet. Pour ce faire il est nécessaire de s'appuyer sur différents outils :

> Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine les zones de visibilité théorique du projet selon l'emprise de la ZIP mais aussi le nombre théorique et la hauteur théorique des éoliennes projetées ;

> Des analyses de terrain qui permettent de confirmer et préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les routes, les villages et hameaux proches de la Zone d'Implantation Potentielle ;

> Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la Zone d'Implantation potentielle a été estimée, en respectant des vues à hauteur d'homme. L'indicatif ZIP indiqué sur les photographies de l'état initial correspond au gabarit horizontal total de la zone du projet.

14

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEU

Il faut dissocier le niveau d'enjeu de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la reconnaissance collective de la qualité architecturale peut influencer sur le niveau d'enjeu. Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre à savoir :

- LES MOTIFS ET LES PERCEPTIONS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

> enjeu lié à la saturation

- o Nombre de parcs recensés ;
- o Nombre de parcs visibles en situation de covisibilité et/ou d'intervisibilité ;
- o Structure et géométrie du motif éolien actuel.

- LES AXES DE COMMUNICATION

> enjeu lié à la desserte et à la traversée des paysages

- o Densité du maillage ;
- o Diversité de la typologie des axes ;
- o La fréquentation estimée.

- LES ESPACES HABITÉS

> enjeu lié à l'habitat, au cadre de vie et aux paysages du quotidien socialement reconnus

- o Densité et répartition de l'habitat ;
- o Densité démographique.

- LE TOURISME ET LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

> enjeu lié à l'attrait touristique, aux paysages de « loisirs », aux sentiers de randonnée

- o Densité des circuits de randonnée (nombre, emprise, etc.) ;

- o Diversité des typologies de circuit (grande randonnée / routes thématiques / sentiers locaux / etc.) ;
- o Fréquentation théorique (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Eurovéloroute, GR, etc.)
- o Éléments de valorisation touristique (signalétique, labels touristiques, etc.).

- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

> enjeu lié à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine

- o Densité des éléments patrimoniaux ;
- o Niveau de protection et de reconnaissance (classé / inscrit, UNESCO, etc.) ;
- o Diversité des typologies (château, église, rempart, site, paysage, etc.) ;
- o Éléments de valorisation touristique relevés (signalétique, labels, etc.).

Le niveau d'enjeu est évalué pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau d'enjeu selon six niveaux :

NIVEAU D'ENJEU



ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Dans le cadre de cette expertise, on recherche à la fois le regard sensible du paysagiste et une description factuelle du paysage, de ses mutations et perceptions potentielles. Il est possible d'analyser les caractéristiques d'un paysage de manière objective à travers des critères précis et systématiques issus parfois des mathématiques ou des arts picturaux. Le niveau de sensibilité est évalué après avoir :

o Identifié les ouvertures et/ou des masques visuels en interface avec la zone d'implantation potentielle ;

o Analysé les rapports d'échelle entre le projet et des situations à enjeu ;

o Analysé l'emprise visuelle entre la zone d'implantation potentielle et des situations à enjeu ;

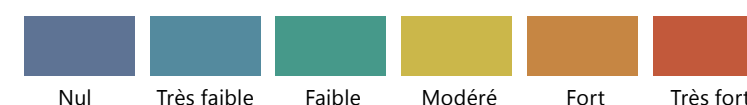
o Analysé la hauteur apparente (emprise verticale) attendue par rapport à des situations à enjeu ;

o Analysé la prégnance et de la présence visuelle du futur projet par rapport à des situations à enjeu.

Une fois ces critères passés en revue pour tous les enjeux recensés à l'échelle de chacune des aires d'étude, la définition du niveau de sensibilité correspond à la moyenne des sensibilités individuelles recensées ou au niveau d'une sensibilité individuelle se détachant de façon significative des autres.

Il est possible d'évaluer le niveau de sensibilité selon six niveaux :

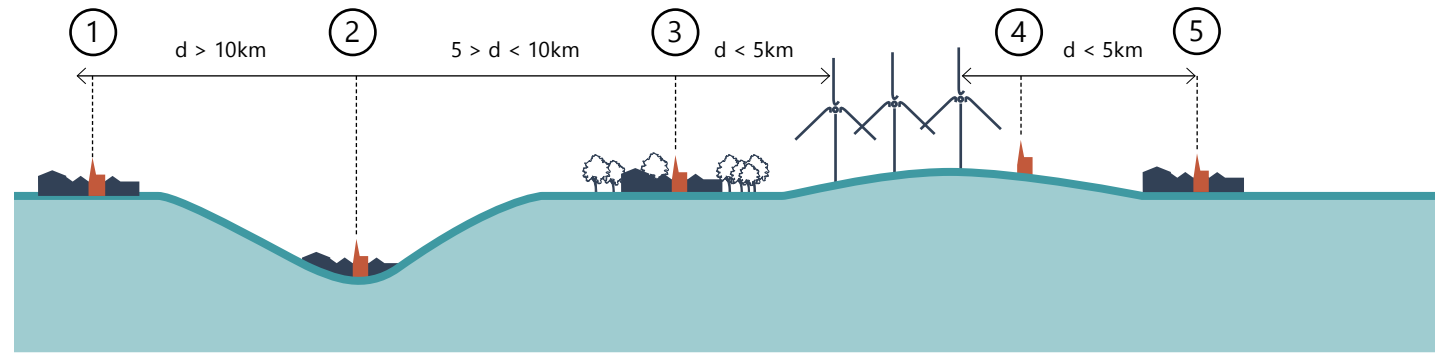
NIVEAU DE SENSIBILITÉ



Les notions d'enjeu et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inhérentes de l'objet d'étude tandis que l'autre qualifie un niveau de mutation théorique généré par le projet. Aussi, les niveaux d'enjeux et des sensibilités peuvent être totalement dissociés.

QUELQUES EXEMPLES:

Analyse des niveaux de sensibilité d'un monument historique selon les situations rencontrées.



Cas 1 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le site d'étude et le monument historique supérieure à 10 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle nulle voire très ponctuelle depuis certains axes routiers
- > si covisibilité ponctuelle, le gabarit visible des éoliennes et la prégnance du motif éolien seront très faibles

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 2 :

- > monument historique situé en fond de vallée
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > absence de covisibilité entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers

La sensibilité est potentiellement nulle.

Cas 3 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > présence de masses boisées autour du bourg
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle très faible

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 4 :

- > monument historique isolé, situé sur un plateau agricole ouvert
- > absence de végétation naturelle ou végétation ponctuelle d'ornement
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > visibilité du futur parc avérée depuis le monument historique
- > covisibilité avérée sur l'ensemble du plateau

La sensibilité est potentiellement forte à très forte.

Cas 5 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole ouvert
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le projet et le monument historique proche de 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers environnants

La sensibilité est potentiellement modérée à forte.

LES OUTILS MOBILISÉS

Afin d'être en capacité de définir les niveaux d'enjeu et de sensibilité, l'étude mobilise plusieurs outils tels que:

o La photographie, qui permet d'illustrer la réalité d'un terrain, de mettre en perspective un édifice patrimonial, un site remarquable, une unité paysagère, etc. ;

o Les coupes topographiques, pour illustrer les rapports d'échelles entre des motifs paysagers (forêt, espaces habités, plaine agricole, etc.) et les éoliennes, et pour évaluer les perceptions potentielles en fonction de l'inscription dans le relief d'un site ou d'un édifice par rapport au secteur de projet ;

o Les cartographies, pour spatialiser l'information ;

o La carte des zones de visibilité théorique, pour identifier les zones potentiellement sujettes aux interactions visuelles ;

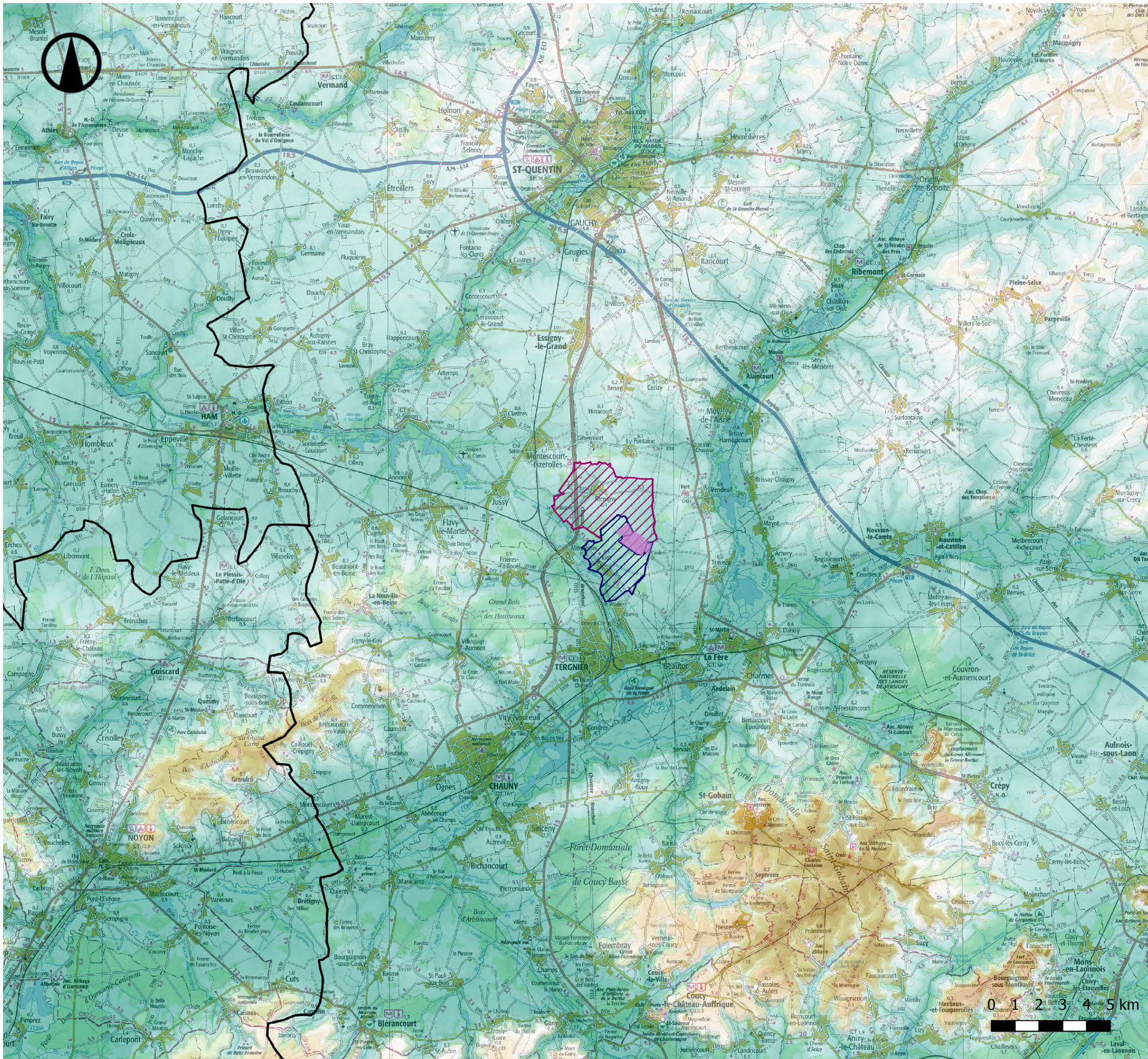
o Le croquis commenté, pour mettre en évidence la structure et les motifs du paysage à la différence de la photographie qui met tout au même plan ;

o Le bloc-diagramme, pour faire ressortir les liens entre le relief, les motifs paysagers, les éléments patrimoniaux, les axes de communication, les bourgs, etc.

2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

ETAT INITIAL



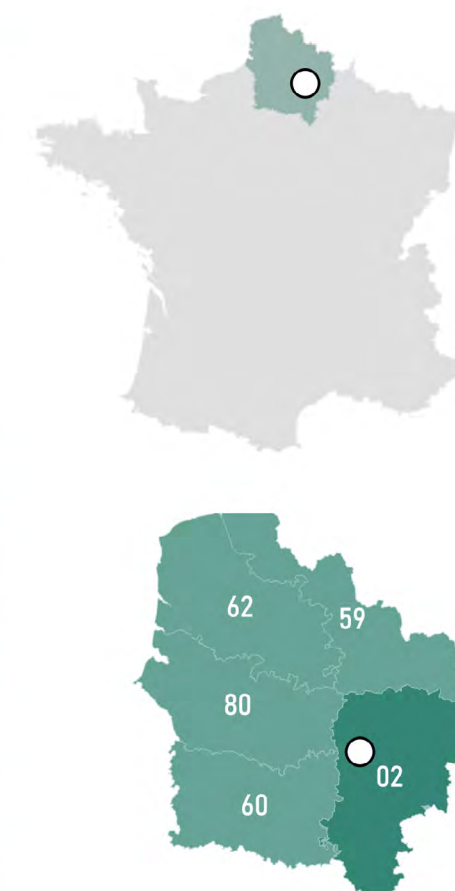


Localisation géographique



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT
Copie et reproduction interdites



Légende

- Localisation du projet
- Zone d'Implantation Potentielle
- Limites administratives**
 - Limites départementales
 - Commune de Rémigny
 - Commune de Liez

Relief (en m NGF)

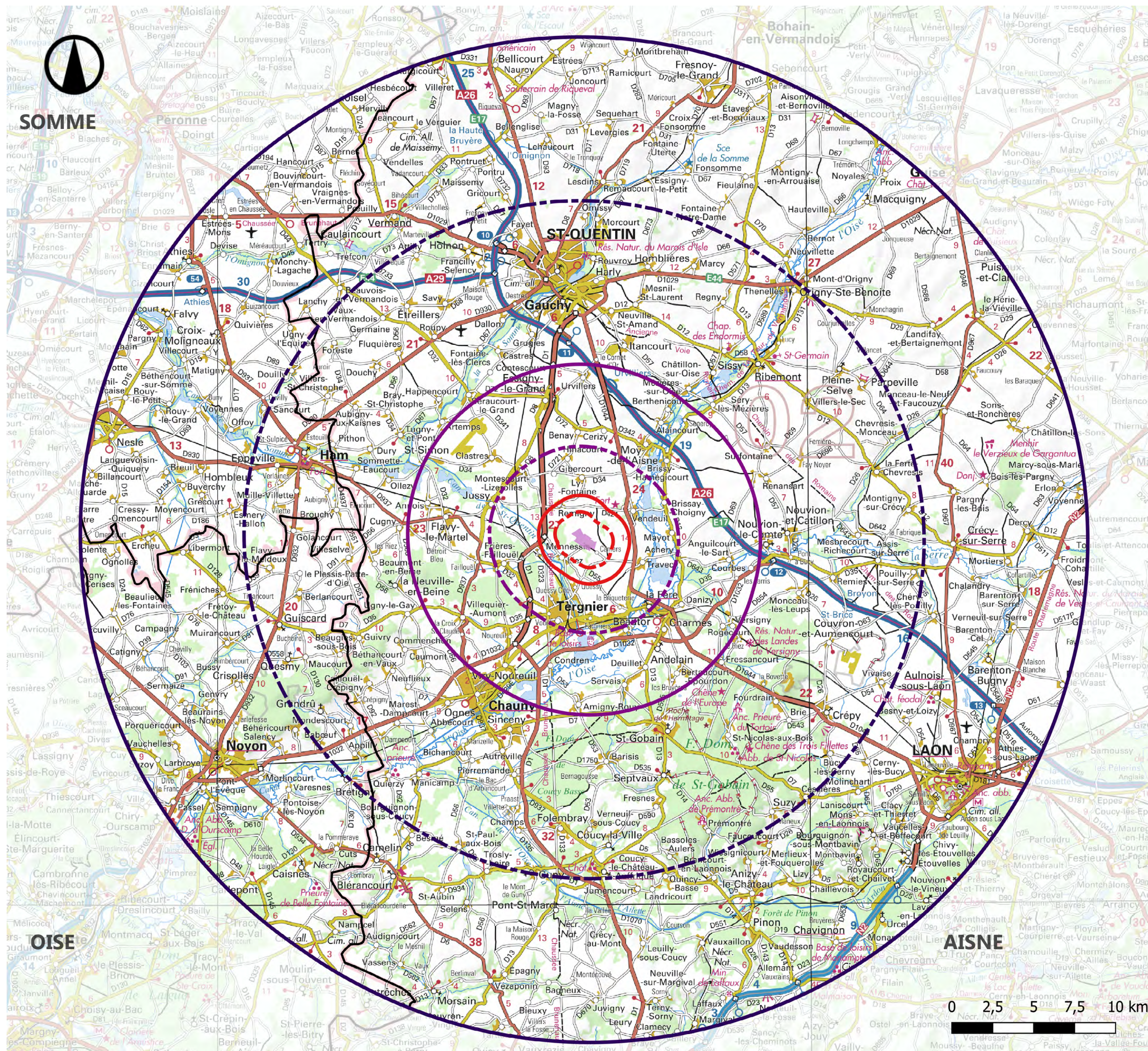


2.1. Localisation du projet

Cette expertise paysagère porte sur le projet d'implantation d'un parc éolien qui se situe sur les communes de Liez et de Rémigny.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe au nord-ouest du département de l'Aisne (02).

Elle se situe au sein de la Plaine de grandes cultures, au nord de la limite avec le Bassin du Chaunois. Le Bois Berger et le Bois du Verger définissent la limite sud-ouest de cette zone. Les axes routier D1 et D1044 en bordent respectivement l'ouest et l'est. Au nord, le motif des Plaines de grandes cultures se poursuit jusqu'à l'aire urbaine de Saint-Quentin, et au Sud jusqu'à être interrompu par la vallée de l'Oise. Enfin, la zone d'implantation potentielle s'insère dans la continuité du motif éolien représenté par le parc de Rémigny et de la Grande Borne.



Zones tampon des aires d'étude



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'études
 - Aires d'étude Immédiates
 - Zone tampon 1km
 - Zone tampon 2km
 - Aires d'étude Rapprochées
 - Zone tampon 5km
 - Zone tampon 10km
 - Aires d'étude Eloignées
 - Zone tampon 20km
 - Zone tampon 30km
- Limites administratives
 - Limites départementales

2.2. Démarche

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues à travers un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

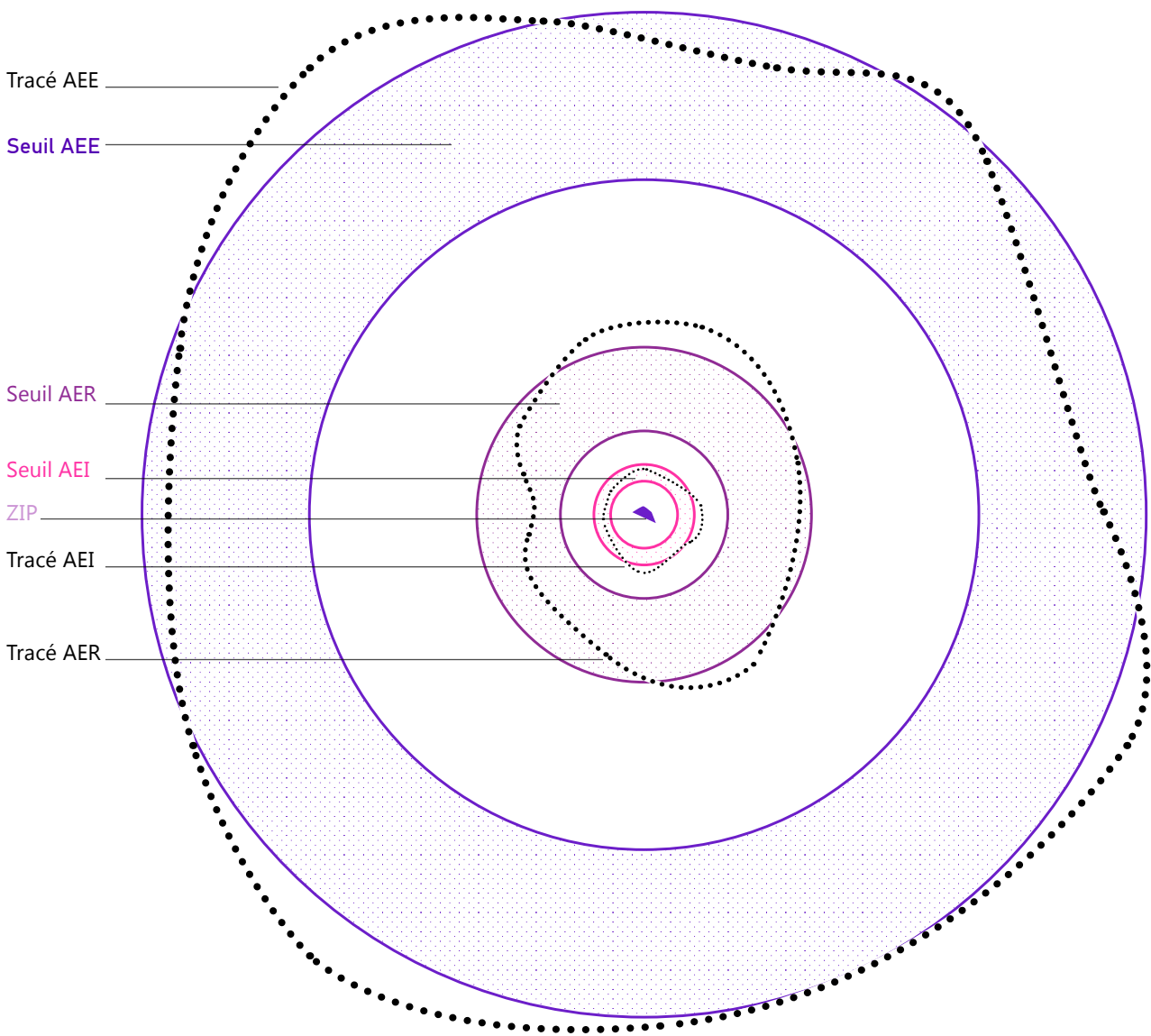
Ainsi, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, trois aires d'étude sont définies à partir de la localisation du site d'étude (zone identifiée pour l'installation du projet). De plus, selon la « Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens », une zone tampon maximum est fixée à 25 km pour les régions Normandie, Grand-Est et Hauts-de-France depuis juillet 2021. Situé dans la région des Hauts-de-France, le projet respecte les préconisations émises par la DREAL Hauts-de-France depuis 2018 concernant les seuils théoriques de visibilité des éoliennes à savoir :

- Seuil aire d'étude éloignée (AEE) : $20 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 30 \text{ km}$
L'aire d'étude éloignée est la **zone qui englobe tous les impacts potentiels**. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité.
- Seuil aire d'étude rapprochée (AER) : $5 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 10 \text{ km}$
L'aire d'étude rapprochée correspond sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts.
- Seuil aire d'étude immédiate (AEI) : $1 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 2 \text{ km}$
L'aire d'étude immédiate inclut une **zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour de la zone d'implantation potentielle**.

Néanmoins, il faut retenir que le calcul des aires est utilisé comme un indicateur à partir duquel il est possible de moduler les différents périmètres d'étude en fonction de différents paramètres à savoir :

- L'étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.)
- L'occupation du sol et relevé des principaux masques végétaux (bourgs, forêts domaniales, bosquets, etc.)
- La réalisation d'une carte des zones de visibilité théorique majorante avec les paramètres suivants : 6 éoliennes de 200 m, implantées de la manière la plus défavorable au regard des premiers enjeux patrimoniaux et paysagers du relevés.

La méthode finalement retenue pour le tracé des aires d'étude résulte du respect des seuils définis pour les aires d'étude (immédiate, rapprochée, éloignée), mais également l'intégration des enjeux paysagers et patrimoniaux identifiés dans le territoire. Ainsi, le rayon des différentes aires d'étude n'est pas strictement fixe ; il a été ajusté en fonction des spécificités du site afin de garantir une analyse cohérente et pertinente des impacts paysagers.



3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

ETAT INITIAL



Relief et hydrographie



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études

Aires d'étude Immédiates

Zone tampon 1km

Zone tampon 2km

Aires d'étude Rapprochées

Zone tampon 5km

Zone tampon 10km

Aires d'étude Eloignées

Zone tampon 20km

Zone tampon 30km

Limites administratives

Limites départementales

Hydrographie

Cours d'eau principaux

Relief (en m NGF)

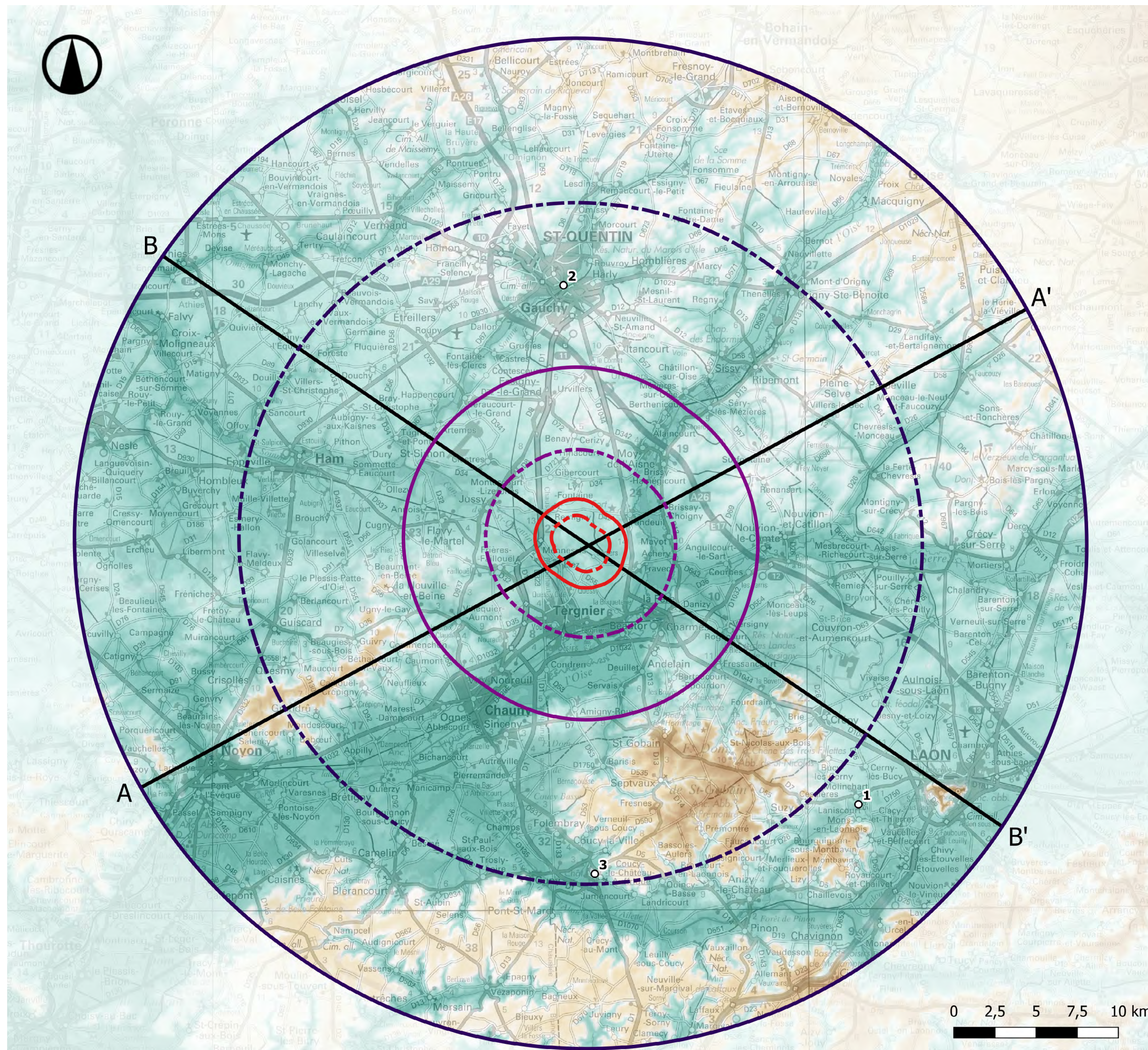
200

50

Trait de coupe

Coupe

Localisation des figures



3.1. Relief, hydrographie et géologie



Fig. 1 : La Hottée de Gargantua, patrimoine géologique



Fig. 2 : La Somme , vue du port Gayant à Saint-Quentin

Le territoire d'étude présente un relief globalement doux, constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées et de zones présentant un relief localement plus complexe. En effet, la zone d'implantation potentielle se trouve au nord du Bassin parisien, sur la terminaison septentrionale de la cuesta tertiaire d'Ile de France, à la limite de la plaine crayeuse annonçant la cuesta de Champagne.

Au nord, les Plaines de grandes cultures prennent place sur les formations meubles du Lutétien inférieur ainsi que sur la craie du Campanien leur conférant des formes amples et très douces. Au sud, l'alternance rapide des couches géologiques liée à des conditions de sédimentation variables confèrent au relief davantage de vigueur. Le plateau, armé des calcaires lutétiens, a été fortement disséqué par les cours d'eau qui s'y encaissent fortement, et le tracé du front de la cuesta s'en retrouve très digité, ne subsistant par endroit que sous forme de lambeaux, de buttes témoins et d'avant-buttes.

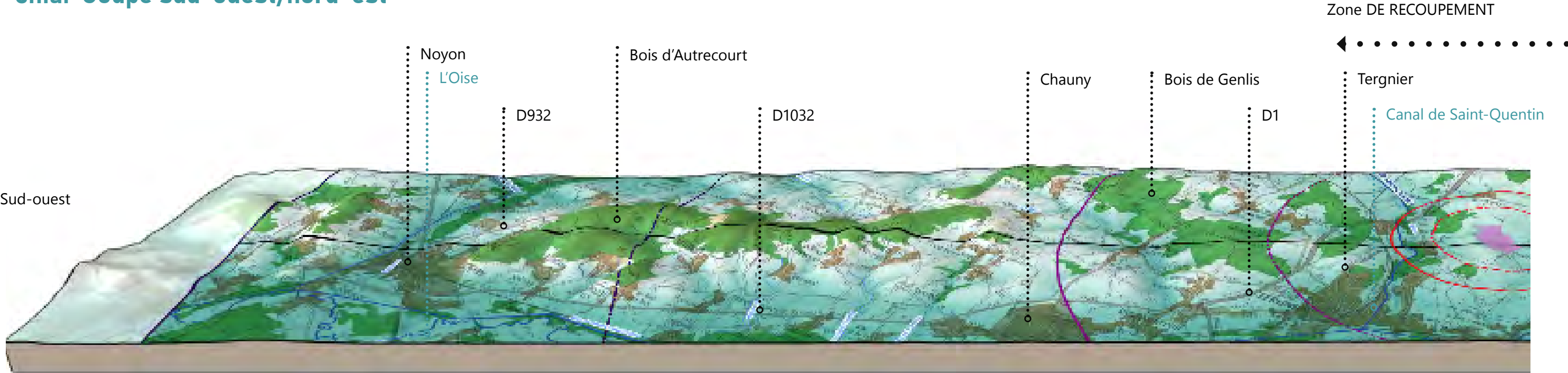
Le Bassin du Chaunois est fortement marqué par les larges vallées de l'Oise et de ses affluents allant d'est en ouest comme la Serre ou l'Ailette. Ces vallées accentuent alors le massif de Saint-Gobain, le Bassin Chaunois, le Plateau du Soissonnais et les Plaines de grandes cultures situées au nord et au nord-est. A l'ouest, la vallée plus étroite de la Somme venant du nord-ouest sépare les plateaux du Santerre et du Vermandois par un relief moins prononcé.

Les eaux de surface du territoire d'étude se partagent entre différents bassins versants. On retrouve celui de l'Oise (Serre, Ailette...), affluent de la Seine, et de la Somme (Omignon), qui prend source au Nord de la zone d'étude. La Somme et l'Oise sont reliées par le canal de Saint-Quentin rejoignant l'Escaut jusque Cambrai. Cette portion de territoire est caractérisée par son double réseau hydrographique, naturel et artificiel. Cela donne naissance à de nombreux ouvrages d'arts remarquables comme par exemple, le tunnel de Riqueval situé au nord de la zone tampon. Le recueil des eaux se fait à partir de la topographie et des vallées humides qui se jettent dans les rivières affluentes des principaux cours d'eau. Ces vallées engendrent des ripisylves, qui, aux cotés des boisements et des forêts habillent principalement le sud de ce socle topographique. Le couvert végétal boisé s'éclaircit vers le nord, cependant, la végétation ponctuelle conforte ce maillage de masques visuels.



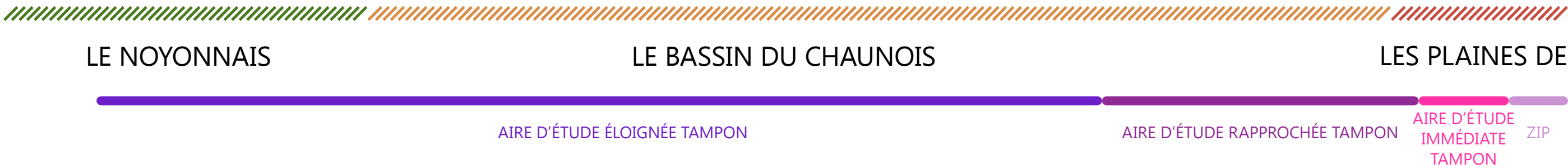
Fig. 3 : Le relief du Massif de Saint-Gobain perçu depuis le pied des fortifications de Coucy-le-Château-Auffrique

3.1.a. Coupe sud-ouest/nord-est



A

0 km



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études

Aires d'étude Immédiates

- Zone tampon 1km
- Zone tampon 2km

Aires d'étude Rapprochées

- Zone tampon 5km
- Zone tampon 10km

Aires d'étude Eloignées

- Zone tampon 20km
- Zone tampon 30km

Limites administratives

Limites départementales

Hydrographie

Cours d'eau principaux

Relief (en m NGF)

- 200
- 50

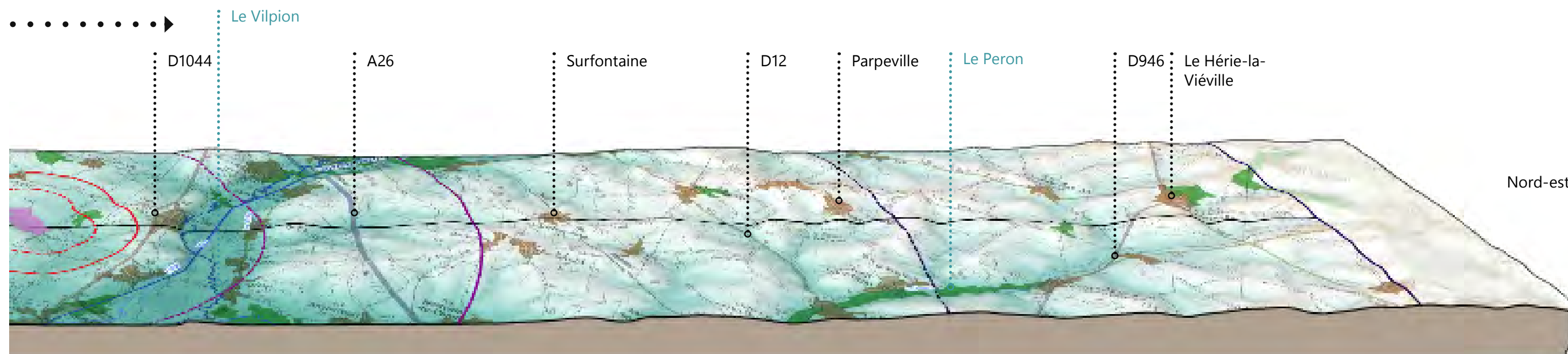
Trait de coupe

Coupe A - A'

Masques de perception

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements

Zone DE RECOUPEMENT



Nord-est

A'

30 km



GRANDES CULTURES

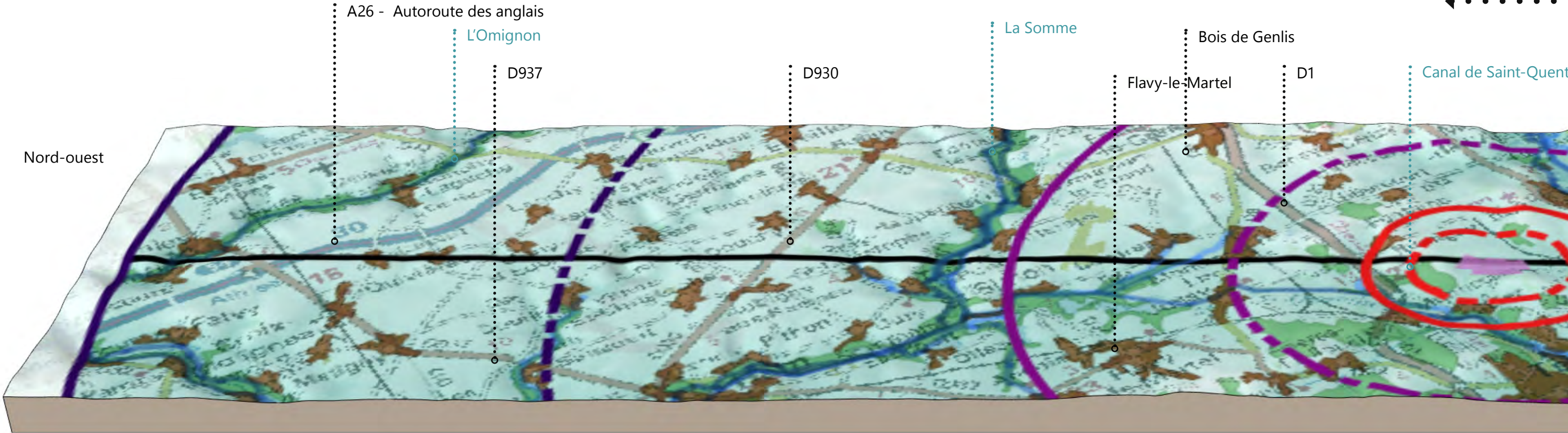
LA VALLÉE DE L'OISE MOYENNE



Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.

La coupe sud-ouest/nord-est met en évidence l'importance du réseau hydrographique qui se lit à travers le relief ponctuel, faisant ressortir les différents plateaux. Par ailleurs, on remarque la présence d'un maillage boisé à l'ouest et au sud de la zone d'implantation potentielle alors que le paysage est sensiblement plus ouvert au nord et à l'est. La Vallée de l'Oise ou du Peron sont facilement identifiables par l'abaissement du relief qu'elles génèrent, mais aussi grâce à leurs ripisylves les différenciant de certains canaux. On remarque que le canal de Saint-Quentin traverse ce territoire de manière rigoureuse et parallèle aux cours d'eau, toutefois aucune ripisylve notable ne l'accompagne. L'aire bâtie la plus proche de la zone d'Implantation Potentielle est celle de Tergnier et de Chauny. À l'ouest, Noyon s'impose comme la plus grande zone urbaine de ce territoire faiblement urbanisé, et Saint-Quentin au nord. Les ouvertures créées par les vallées dans le paysage permettent une prise de recul sur la zone d'implantation potentielle qui surplombe ces vallées depuis le plateau. Cela peut générer de possibles vues depuis les lieux de vie proches comme Tergnier. Ainsi, ce territoire présente un relief marqué par les vallées au sud et à l'ouest alors qu'il s'ouvre sur les plateaux de Grandes plaines agricoles au nord et à l'est. La zone d'Implantation Potentielle est directement bordée par les vallées de la Somme et de l'Oise au sud et le plateau agricole au nord. Ce dernier comprend quelques boisements éparses ainsi qu'un maillage bâti très peu dense en dehors des grandes agglomérations que sont Chauny, Tergnier, Noyon et Saint-Quentin.

3.1.b. Coupe nord-ouest/sud-est



B

0 km

LES COLLINES DU VERMANDOIS

LES PLAINES DE GRANDES CULTURES

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE TAMPON

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE TAMPON

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE TAMPON

ZIP

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études

Aires d'étude Immédiates

Zone tampon 1km

Zone tampon 2km

Aires d'étude Rapprochées

Zone tampon 5km

Zone tampon 10km

Aires d'étude Eloignées

Zone tampon 20km

Zone tampon 30km

Limites administratives

Limites départementales

Hydrographie

Cours d'eau principaux

Relief (en m NGF)

200

50

Trait de coupe

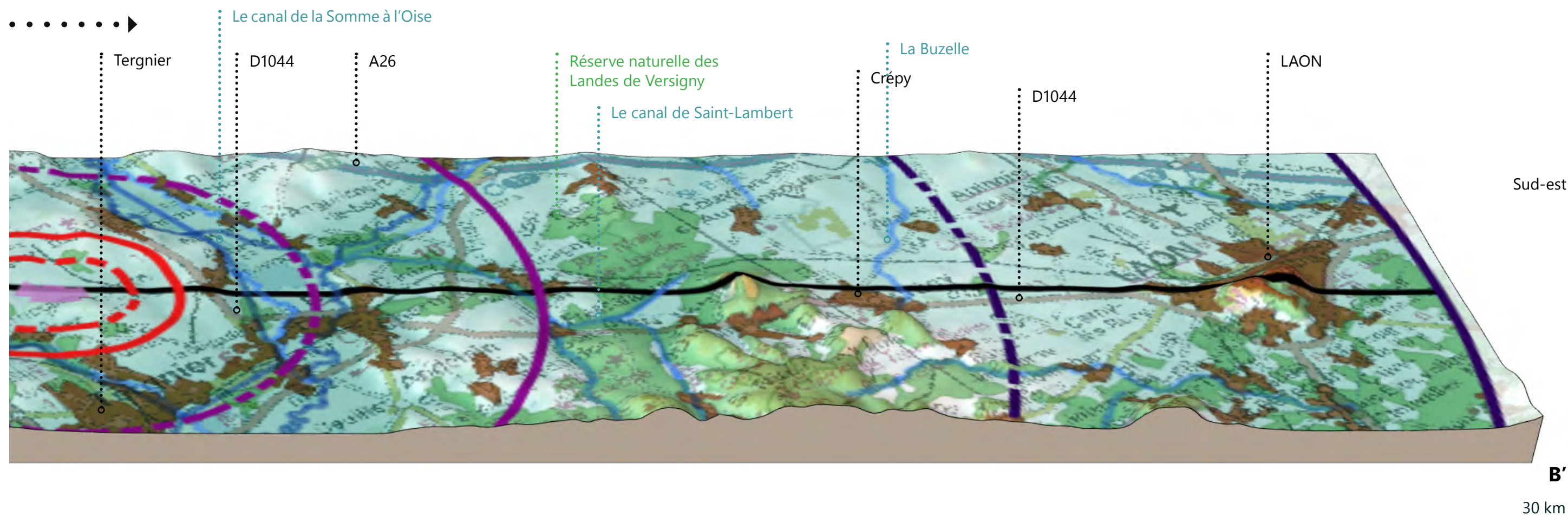
Coupe A - A'

Masques de perception

Tissu urbain dense

Principaux boisements

Zone DE RECOUPEMENT



LE BASSIN DU CHAUNOIS

LE MASSIF DE SAINT-GOBAIN

LES PLAINES DE GRANDES CULTURES

ZIP

AIRE D'ÉTUDE
IMMÉDIATE
TAMPON

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE TAMPON

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE TAMPON

Fig. 5 : Bloc-coupe Nord-Ouest/Sud-Est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.

La coupe nord-ouest/sud-est met en évidence l'importance du relief, faisant ressortir une butte témoin sur laquelle s'est bâtie la ville de Laon et le massif de Saint-Gobain. Les plaines des abords de Laon, au sud-est de la zone d'implantation potentielle, s'opposent aux plateaux dessinés par le réseau hydrographique. Ces deux entités paysagères distinctes traduisent une différence géologique fondamentale, notamment la limite de la Cuesta d'Île de France. Les ondulations du relief des plateaux situés au nord-ouest sont accentuées par les vallées, notamment la vallée de l'Oise et de la Somme qui marquent ce territoire et les abords directs de la zone d'implantation potentielle. L'aire bâtie la plus proche de la zone d'implantation potentielle est celle de Tergnier, positionnée sur la vallée de l'Oise, dont l'implantation sur le relief et les versants est mise en évidence par l'accentuation légère de l'échelle verticale du diagramme. Enfin la couverture végétale est aussi distincte entre le nord et le sud. En effet, la présence de boisements autres que les ripisylves accompagnant le maillage hydrographique se concentre exclusivement au sud de la zone d'implantation. Ces masques visuels s'ajoutant au relief contribuent à limiter la perception de la zone d'implantation depuis le sud. En revanche, la position élevée de la ville de Laon peut éventuellement donner lieu à certaines perceptions malgré son éloignement. Enfin, le nord de la zone est relativement plat. Toutefois, les ouvertures créées par les vallées dans le paysage permettent une prise de recul sur la zone d'implantation potentielle qui les surplombe depuis le plateau. Cela peut aussi générer de possibles vues depuis les lieux de vie proches comme Tergnier et depuis les zones de plaines plus éloignées au nord.

Unités paysagères



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018, Atlas
des paysages Hauts de France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études

Immédiate

Zone tampon 1-2km

Rapprochée

Zone tampon 5-10km

Eloignée

Zone tampon 20-30km

Hydrographie

Cours d'eau principaux

Unités Paysagères

Basse Thiérache

Bassin du Chaunois

Collines du Laonnois

De la source au canal du Nord

La vallée de l'Ingon

La vallée de l'Oise noyonnaise

Le Noyonnais

Le plateau du Santerre

Le plateau du Vermandois

Les collines du Vermandois

Les plateaux du Soissonnais

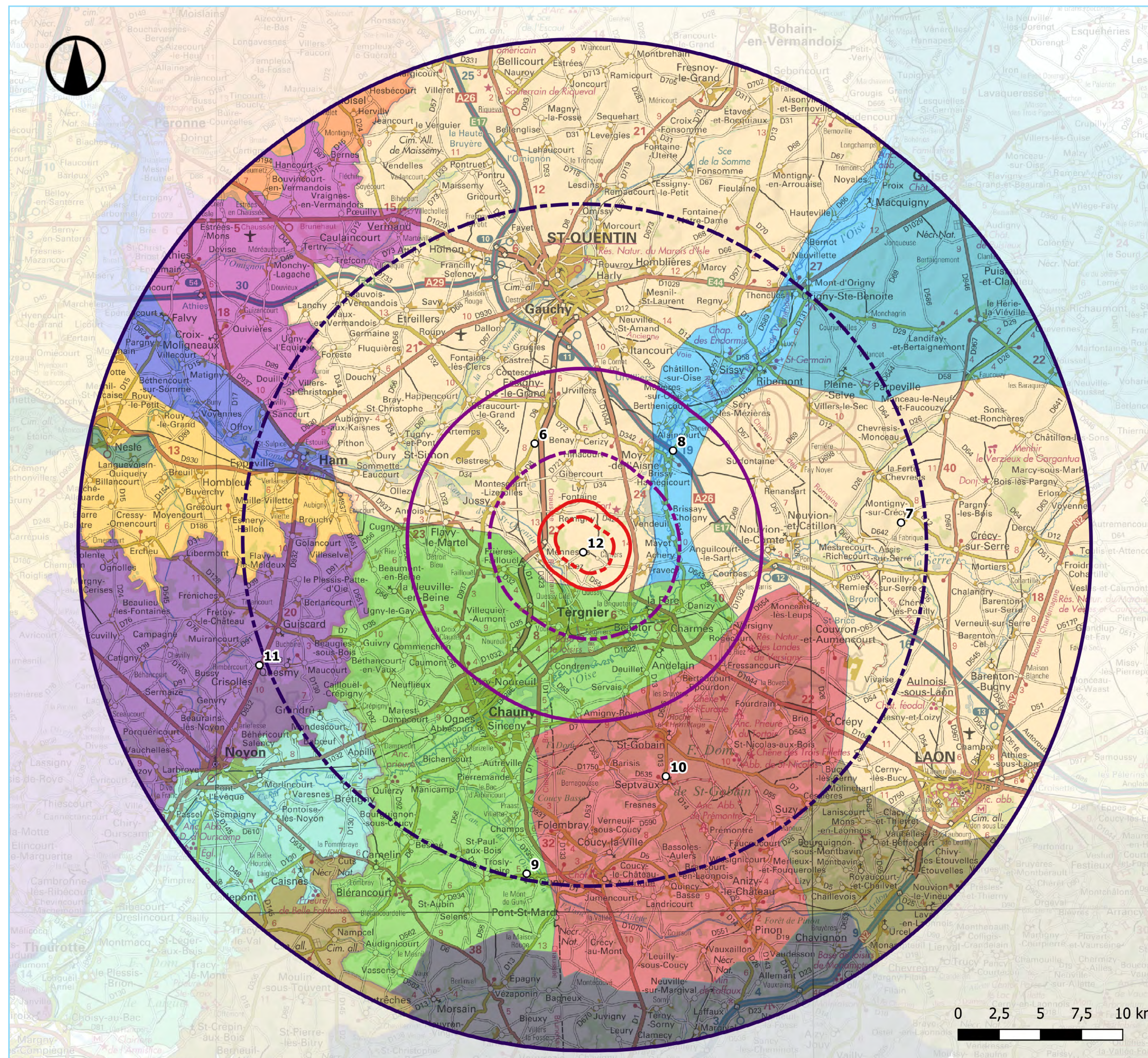
Massif de Saint-Gobain

Plaine de grandes cultures

Plateau du Soissonnais

Vallée de l'Oise moyenne

o Localisation des Figures



3.2. Les unités paysagères



Fig. 6 : Vue des Plaines de grandes cultures depuis la D8 - Lieu dit le Fay

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas de Paysage. Dans le cas présent, il s'agit de l'atlas de l'Aisne. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 30 km autour de la ZIP) est constitué de 15 unités paysagères distinctes dont 5 sont ici étudiées :

- La plaine de grandes cultures,
- La vallée de l'Oise moyenne,
- Le bassin du Chaunois,
- Le massif de Saint-Gobain,
- Le Noyonnais

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain. Seules les unités paysagères les plus emblématiques du secteur d'étude sont présentées ci-après. Celles intégrant les «Paysages peu représentés» sont alors écartées.

LA PLAINE DE GRANDES CULTURES

« Les paysages ne sont pas statiques. Si l'on fait abstraction des grandes mutations paysagères, consécutives, notamment, aux opérations de remembrement, au fil des saisons, les paysages évoluent. L'ambiance estivale ne correspondra pas à celle de l'automne. Lorsque les champs sont cultivés, l'ambiance qui se dégage varie selon le type de culture. »

« Les remembrements ont conduit au regroupement de terrains et à l'effacement d'une grande part de la trame arborée. Le parcellaire reste toutefois assez découpé comme on peut le voir sur les photos aériennes. »

« Les délimitations sont parfois marquées par des vestiges de haies discontinues et peu développées. Quelques petits bosquets persistent sur des zones pentues ou sommitales, on ne sait trop pourquoi. De beaux arbres isolés ou groupés (chênes, frênes) se dressent parfois au-dessus des cultures. Des continuités boisées ou des peupliers visibles de loin, révèlent la présence de cours d'eau et de zones humides telles que les marais. Les masses boisées les plus importantes sont celles des marais de la Souche, de la forêt de Samoussy, des Savarts de Sissonne, des vallées de la Serre, de la Somme et de l'Omignon. »

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne-Nord

Les caractéristiques majeures

- Grandes étendues de cultures céréalières et de betteraves
- Perspectives lointaines
- Reliquats de massifs boisés
- Villages de taille moyenne grâce à la présence de Laon à proximité
- Vallée de la Serre

La présence du motif éolien

Une grande concentration de parcs existent au sein de cette unité notamment autour de Rémigny où les parcs de Rémigny et celui de la Grande Borne sont présents. Ces parcs sont visibles sur de longues distances au sein de ce plateau agricole très ouvert. Des covisibilités existeront entre ces parcs et la zone d'implantation potentielle qui s'insère dans leur continuité, au sein de cette unité paysagère.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

C'est au sein de cette unité que le projet éolien de Liez-Rémigny s'inscrit. La morphologie de l'unité paysagère : plaines, vallées alluviales ainsi que son léger vallonnement créent une alternance entre vues dégagées et masquées sur le futur projet. La sensibilité est nulle à très forte.



© ATER-Environnement, 2024

Fig. 7 : Les plaines de grandes cultures - Vue depuis la D642 à Montigny-sur-Crécy vers Mesbrecourt-Richécourt

LA VALLÉE DE L'OISE MOYENNE

« La vallée de l'Oise n'est pas uniforme d'un point de vue paysager. L'évolution du relief tout au long du parcours emprunté par l'Oise dans le département de l'Aisne, depuis Hirson jusqu'à Quierzy, a une incidence sur la vitesse du courant. La dynamique du cours d'eau a, quant à elle, des répercussions sur le paysage. Au fur et à mesure que le courant ralentit, la vallée s'élargit et le cours d'eau, lui même, forme des méandres. Les variantes du paysage ne se résument pas au relief ou à la forme de l'Oise; l'utilisation du sol, le couvert végétal, la destination du cours d'eau (gravière, étang...) sont autant d'éléments qui influent sur cette diversité. (...) » Dans la partie Nord de l'entité, l'Oise traverse les collines crayeuses du Marlois- Vermandois. Dans la partie Sud, l'Oise s'inscrit dans les terrains tertiaires de l'Île de France.»

« Les caractéristiques économiques de la vallée de l'Oise se limitent à l'agriculture spécialisée dans les productions végétales et l'élevage lié à la présence de prairies inondables. Les industries sont relativement peu présentes et se cantonnent à quelques entreprises de petite dimension. A cette dominante agricole et rurale s'oppose la partie méridionale (vallée inférieure de l'Oise) fortement urbanisée et industrialisée autour de La Fère que nous considérons comme faisant partie du secteur économique de Chauny-Tergnier. Les activités touristiques se réduisent au tourisme fluvial et culturel à La Fère.»

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne - nord

Les caractéristiques majeures

- Canal, Oise et réseaux de plans d'eau
- Vues proches
- Ripisylve d'ampleur variable
- Villages de petites tailles situés en fond de vallée et sur les versants
- Vallée de l'Oise

La présence du motif éolien

La Vallée de l'Oise dont fait partie cette unité paysagère est un paysage qualifié «d'emblématique de la région Picardie». Ce titre et sa géomorphologie ne le rendent pas propice au développement éolien. Ce dernier est donc absent de cette unité paysagère.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Cette unité paysagère longe le projet à l'ouest au sein de son aire d'étude rapprochée. Toutefois le relief et le cortège végétal induits par la vallée contiennent les vues vers le projet. De rares percées se forment lorsque la vallée tend vers la zone d'implantation potentielle. Cependant, la distance et les masques visuels (bâti et végétaux) viennent atténuer ces sensibilités. La sensibilité de cette unité paysagère est alors faible.



Fig. 8 : La Vallée de l'Oise moyenne, Brissy-hamégicourt vue depuis le pont traversant l'A26

LE BASSIN DU CHAUNOIS

«Caractérisée par sa planéité, l'entité paysagère correspondant au Bassin Chaunois est délimitée, au nord, par les collines du Noyonnais, au sud, par l'amorce du plateau de Soissons et à l'est par le massif de St-Gobain. Si le relief et les boisements dessinent les contours de l'entité, son coeur est traversé par le cours sinueux de l'Oise. Dans la vallée de l'Oise moyenne, l'omniprésence de l'eau se résume à la rivière et au Canal qui lui est parallèle. Dans le bassin chaunois, elle affirme sa présence par une mise en scène différente. Elle se devine à travers l'occupation variée du sol : populiculture ou fossés en bordure des routes et aussi par l'engorgement des terres laissant apparaître de larges nappes humides (prairies humides, zones marécageuses...)»

Données extraites de l'Atlas des paysages de l'Aisne

Les caractéristiques majeures

- Paysage cloisonné
- Omniprésence de l'eau
- Vastes zones cultivées
- Rares percées sur l'urbanisation
- Bonne intégration du pôle urbain et industriel et Chauny

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise aucun parc éolien du territoire d'étude. Ces paysages humides et bocagers ne semblent pas propices au motif éolien. On les retrouve essentiellement implantés au nord-ouest de cette unité paysagère - au sein des Plaines de grandes cultures.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le relief composant cette unité paysagère et s'interposant entre la zone d'implantation potentielle et celle-ci rend difficile d'apprécier sa sensibilité au projet. L'unité paysagère couvre en effet l'aire urbaine de Chauny - Tergnier et le rapport visuel à la zone d'implantation potentielle est inévitablement corrélé à son éloignement. En dépit de cet aspect, la présence d'une ligne de crête cernant le sud-ouest du projet peut réduire la sensibilité depuis le nord-ouest de la vallée de l'Oise au sein du Bassin Chaunois.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 9 : Le Bassin du Chaunois - Vue depuis la D934 à l'est de Guny vers le nord

LE MASSIF DE SAINT-GOBAIN

« *Partie médiane du département, le massif de St-Gobain compose la cuesta de l’Ile de France, véritable barrière naturelle qui annonce les premières terres tertiaires du bassin parisien. Le domaine de St Lambert au Nord, la vallée de l’Oise à l’ouest, les coteaux du plateau du Soissonnais au Sud et la dépression de l’Ardon à l’est, composent les limites de l’entité qui s’organise et s’individualise autour de la majestueuse forêt domaniale de St Gobain.* »

« *Relief mouvementé, entaillé par de petites vallées profondes dominées par de vastes boisements, le massif de St Gobain contraste fortement avec la monotone plaine agricole du Nord de l’Aisne.* »

« *Le Massif de Saint-Gobain se distingue des autres entités par l’importance de la couverture forestière. Ces vastes espaces boisés forment une belle unité aux usages néanmoins aussi diversifiés que la randonnée, la sylviculture dont l’exploitation est étroitement dépendante de l’ONF et l’industrie. Sur les versants, la forêt laisse place à une valorisation agricole essentiellement orientée vers la céréaliculture et l’élevage, qui cependant tend à régresser.* »

Données extraites de l’Atlas des paysages de L’Aisne

Les caractéristiques majeures

- Forêt domaniale de Saint-Gobain
- Vergers et haies bocagères en voie de disparition
- Pâturages et vergers sur les coteaux
- Peupliers en fond de vallée
- Rebords de plateaux cultivés
- Extension de l’urbanisation pavillonnaire
- Présence de nombreux bâtiments agricoles
- Concentration d’éléments patrimoniaux historiques et naturels

La présence du motif éolien

Aucun parc éolien construit ou autorisé n’est présent au sein de cette unité.

La densité forestière unique du massif de Saint-Gobain ainsi que la grande concentration d’abbayes inscrites ou classées aux titres de monuments historiques rendent peu envisageable l’installation de l’éolien au sein de cette unité paysagère.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Cet ensemble de reliefs au sud de la Zone d’implantation Potentielle occupe une partie importante des aires d’études rapprochées et éloignées.

Le modelé accidenté et l’épaisse couverture forestière ainsi que l’éloignement spatial sont des éléments clés dans la non-perception du site du projet. La sensibilité est faible à nulle.



Fig. 10 : Le Massif de Saint-Gobain - Vue depuis la D13 au nord de Septvaux

LE NOYONNAIS

« Situé à l'extrême nord-est du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain [...] et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction de bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles.

Sa limite avec le Plateau Picard n'est pas franche. Le passage est en effet progressif entre les paysages vallonnés de cultures avec villages et couronnes herbagères (Noyonnais) et les paysages de grandes cultures du Pays de Chaussée.

Excentrée par rapport au département, cette entité est pourtant bien desservie (A1, Ligne TGV). [...] Le Noyonnais offre une grande diversité de paysages en relation avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de son relief et de sa géologie : monts boisés, versant et plaines cultivés et herbagers, cultures de fruits, vallées humides boisées. »

Données extraites de l'Atlas des paysages de l'Oise

Les caractéristiques majeures

- Petites vallées humides et sinueuses, dense chevelu de rus
- Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages et de bocages
- Plaine de grandes cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages formant une large mosaïque saisonnière
- Présence de fermes isolées

La présence du motif éolien

Hors de l'aire d'étude éloignée, le Noyonnais ne comporte qu'un seul parc éolien construit en bordure occidentale de l'autoroute A1 et de la voie ferrée à grande vitesse la jouxtant.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

L'éloignement de la zone d'implantation potentielle du projet atténue fortement la sensibilité. De plus, les composantes arborées (bois, bosquets, bocage etc.) et le relief faiblement accidenté contribueront à obstruer la visibilité de possibles futures éoliennes sur les communes de Liez et Rémigny. Sa sensibilité est nulle.



© ATER Environnement, 2024
Fig. 11 : Le Noyonnais - Vue depuis la frange cultivée à l'ouest de de Rimbercourt vers le nord-est:



Le territoire d'étude comporte une grande diversité de paysages. La moitié sud est la plus hétérogène, traversée par de multiples cours d'eau (l'Oise pour rivière principale) et habillée de quelques boisements. Les grands ensembles urbanisés comme Saint-Quentin s'ajoutent à cette diversité paysagère. Ainsi, la mosaïque de paysages crée une multitude de masques visuels à la perception du motif éolien. De ce fait, la moitié sud est peu sensible au projet éolien de Liez-Rémigny.

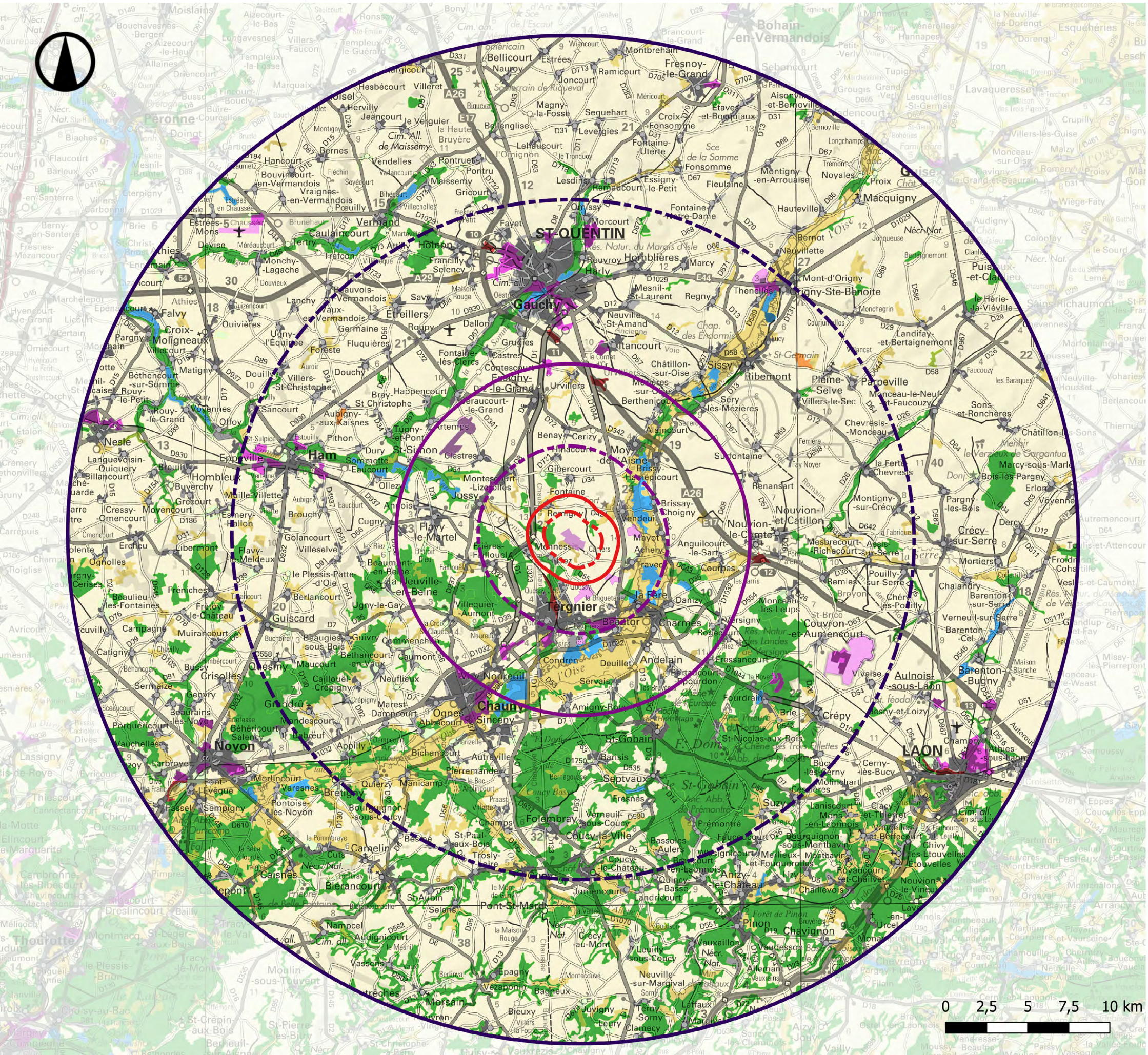
En revanche, les sensibilités se concentreront essentiellement au nord du territoire d'étude bien plus homogène. Caractérisé par de grandes cultures et des champs ouverts, les différents plateaux et plaines présenteront davantage de visibilité en direction du projet éolien. Les axes routiers convergeant vers la zone d'implantation potentielle offrent certaines visibilité. Les ondulations répétées, les boisements ponctuels et les vallées contournant la zone d'implantation potentielle réduiront toutefois les sensibilités depuis les secteurs éloignés. Les visibilité potentielles seront contenues aux aires d'étude immédiate et rapprochée, mais aussi à l'aire d'étude éloignée en ce qui concerne le nord et l'est du projet.

Occupation du sol



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études

- Immédiate
- Zone tampon 1-2km
- Rapprochée
- Zone tampon 5-10km
- Eloignée
- Zone tampon 20-30km

Occupation du sol

- 111 - Tissu urbain continu et discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et équipements
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigat
- 222 - Vergers et petits fruits
- 242 - Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles
- 313 - Forêts mélangées
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutati
- 512 - Plans d'eau

3.3. L'occupation du sol



Fig. 13 : Vue des grandes cultures de la Zone Potentielle d'Implantation depuis le Bois du Verger



Fig. 14 : Forêt Domaniale de Saint-Gobain - Vue depuis la Route Forestière de Coucy à Crépy vers l'est

L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude est à dominante agricole et se caractérise par une forte présence de champs cultivés occupant principalement les plaines et plateaux. Les communes rurales et les petits boisements viennent clairsemer ces paysages.

Les zones boisées prennent également une place importante dans la perception du paysage. Elles forment de longs corridors végétalisés soulignant parfois la présence des vallées ou de grands réservoirs de biodiversité représentés par les différents boisements. Le Massif de Saint-Gobain, le Bassin Chaunois et la ripisylve de l'Oise concentrent, à l'échelle du territoire d'étude, la plupart des boisements.

Tergnier, Chauny et de manière plus éloignée, Saint-Quentin et Laon forment les grands pôles urbains. L'activité industrielle et commerciale y prend une place importante mais reste circonscrite au sein de ces agglomérations respectives. Ces ensembles urbains sont relativement distants du projet éolien hormis Tergnier et Chauny qui sont respectivement à 5 et 10 kilomètres de la zone d'implantation potentielle. Ils seront en partie préservés par leur position dans le relief, drainés par des cours d'eau (l'Oise) et partiellement ceinturés par les boisements.

La carte ci-contre met en évidence les grandes composantes du socle paysager mais ne permet pas de faire apparaître les différentes formes végétales plus restreintes. Aussi, seuls les boisements de plus de 25 hectares sont pris en compte. Or, le bocage résiduel génère de nombreux masques à la perception qui vont permettre de limiter la visibilité du projet.



Fig. 15 : Vue du centre-bourg de La Fère

3.4. Schéma Régional Éolien

Les documents directeurs de l'éolien étant antérieurs à la réforme territoriale de 2015 fusionnant de nombreuses régions, les documents de référence éoliens sont établis à l'échelle de l'ancienne région administrative de Picardie, aujourd'hui fusionnée avec le Nord-Pas-de-Calais et renommée Hauts-de-France. Les données des documents présentés ci-après sont donc à l'échelle des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012. L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma Régional Eolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs et quelles puissances pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020. La finalité de ce document est d'éviter le mitage du paysage, de maîtriser la densification éolienne sur le territoire, de préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien, et de rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens. Pour cela, le Schéma Régional s'est appuyé sur des démarches existantes (Schémas Paysagers Éoliens départementaux, Atlas de Paysages, Chartes, etc).

Bien que n'étant plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, le SRE ne peut être ignoré lors du développement d'un projet éolien. Il peut servir de guide lors du développement d'un projet éolien. En effet, les données relatives à la perception du paysage et des patrimoines sont le plus souvent toujours d'actualité.

3.4.a. Les paysages emblématiques

« Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. »

La zone d'implantation potentielle, dans les Plaines de Grandes Cultures, n'est pas localisée dans un paysage qualifié «d'emblématique». Le plus proche est représenté par la vallée de l'Oise.

3.4.b. Les paysages à petite échelle

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Elle recense les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien. Cette carte est issue d'un travail d'analyse paysagère réalisé entité par entité (voir schémas paysagers éoliens départementaux). »

La zone d'implantation potentielle ne se situe pas dans un paysage reconnu à petite échelle. Toutefois, le projet se positionne proche de la vallée de l'Oise et de la Serre (zones défavorables).

3.4.c. Sensibilité liée au patrimoine

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine). Ils ont retenu les bâtiments les plus emblématiques conformément à la circulaire du 26 février 2009.»

La zone d'implantation potentielle se situe en limite d'un secteur de vigilance lié au patrimoine architectural des villes de Coucy-le-Château-Auffrique et de Laon.



Fig. 16 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie)

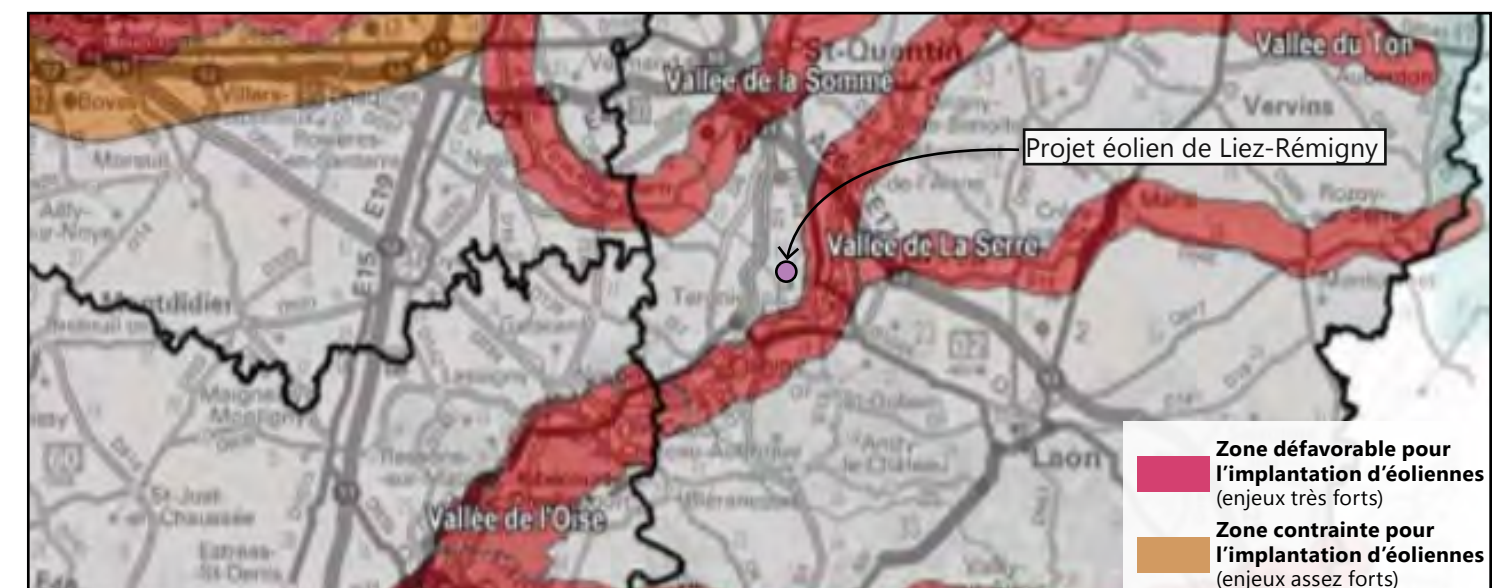


Fig. 17 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie)

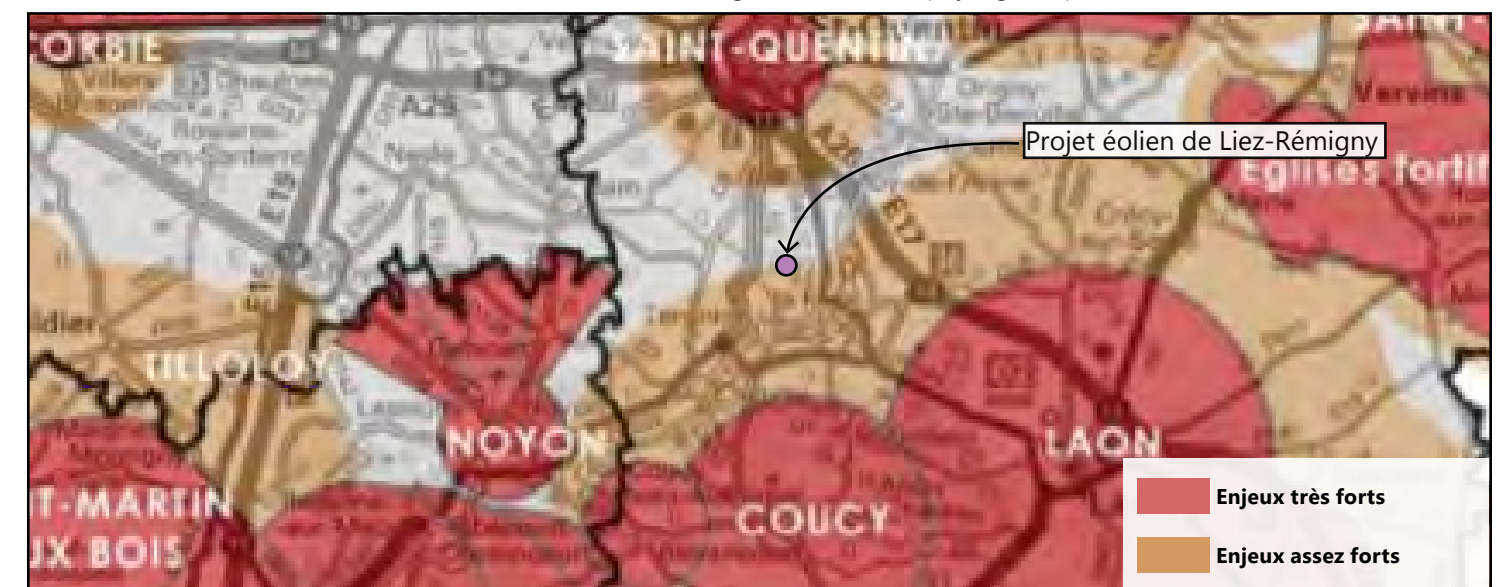


Fig. 18 : Carte des sensibilités liées au patrimoine architectural (source : SRE Picardie)

3.4.d. Secteurs de développement stratégiques

La zone d’implantation potentielle se situe dans le secteur «Aisne Nord» du SRE Picard.

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

- au sud, le belvédère de Laon implique une protection des vues sur un rayon de 15 km minimum.
- au nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen-terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013.
- au nord-est, l’ensemble des églises fortifiées de la Thiérache est sanctuarisée. Le radar Météo France de Taisnière/Helppe apporte une contrainte supplémentaire.
- au nord-ouest, avec les vallées de l’Oise et de la Somme »

STRATEGIQUE GLOBALE ET PAR PÔLE (À PROXIMITÉ DU PROJET)

« Les zones propices à l’éolien sont assez importantes ce qui rend ces secteurs favorables à une densification. De ce fait, la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d’encerclement des communes.»

«Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu’elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ..).»

«**Les parc éoliens de Rémigny-Ly Fontaine et de la Grande Borne** (proximité immédiate du projet éolien de Liez-Rémigny) **ont vocation à être investis ou le cas échéant confortés dans le prolongement de l’existant, ceci dans le respect des principes de protection des paysages (éviter l’encerclement des communes, la saturation ou le mitage du paysage,..).**»

La zone d’implantation potentielle du projet éolien de Liez-Rémigny se situe en limite d’un secteur favorable et favorable sous conditions à l’éolien. Le retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée de l’Oise et de la Serre ainsi que des villes de Saint-Quentin et de Coucy doit être respecté. La localisation de la zone d’implantation potentielle vient conforter et prolonger des projets existants (Rémigny, la Grande Borne). Les nouvelles éoliennes devront toutefois être implantées en cohérence avec les parcs existants (hauteur, rythme...).

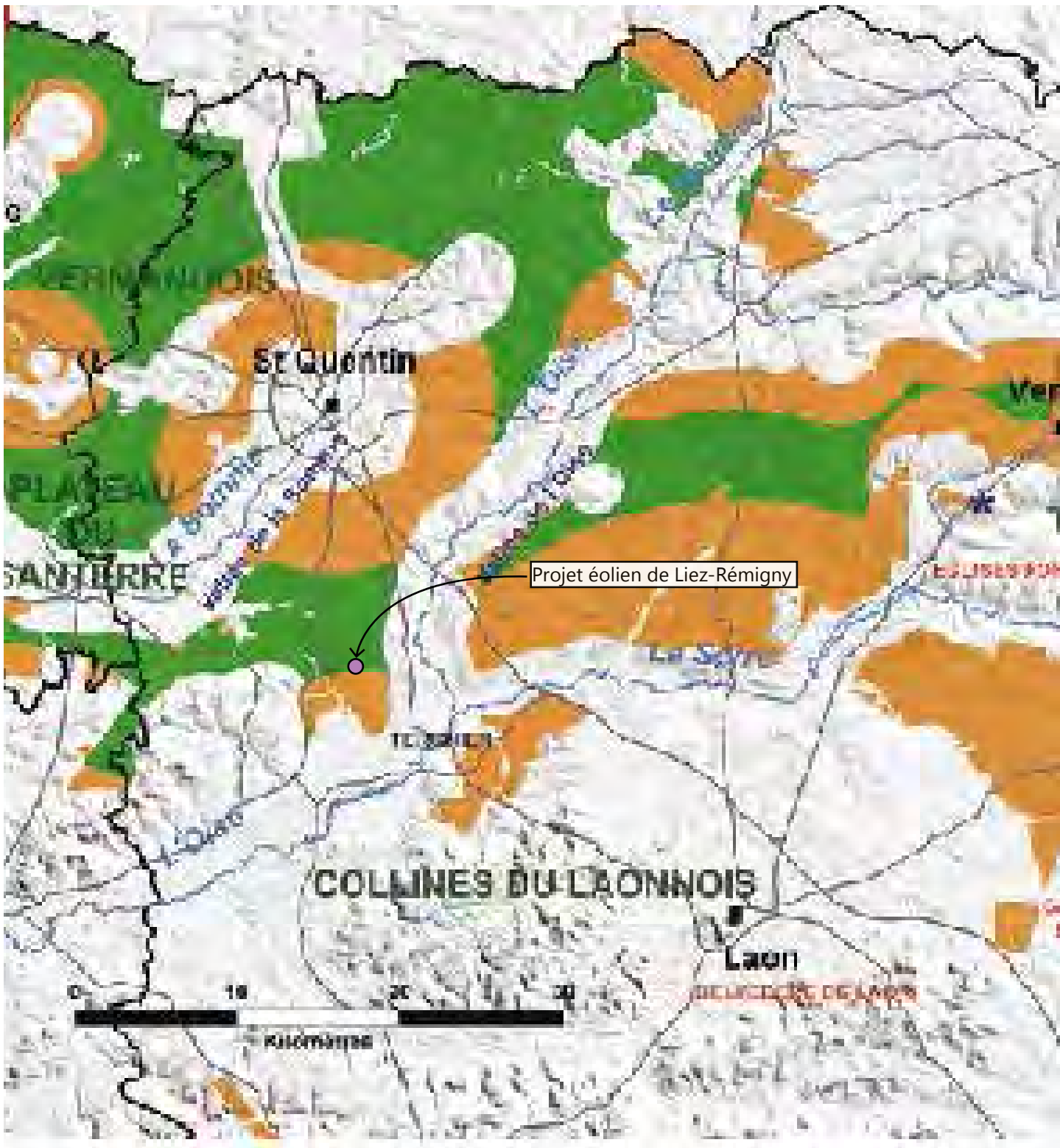


Fig. 19 : Carte de la stratégie sectorielle pour le secteur Aisne Nord (source : SRE Picardie)

Zone favorable à l’implantation d’éoliennes
(enjeux faibles à modérés)

Zone favorable à l’implantation d’éoliennes sous conditions
(enjeux assez forts)

3.5. Visibilité théorique

3.5.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien de Liez-Rémigny va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies...)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilitées réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet de Liez-Rémigny, la hauteur a été définie à 200m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

42

3.5.b. Visibilité théorique du projet

La carte des zones de visibilité théorique du projet éolien de Liez-Rémigny met en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du projet.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la visibilité du projet est fractionnée. Il est facilement observable que les zones de visibilité théoriques du projet se cantonnent aux plateaux agricoles principalement à l'ouest du projet (Plateau de Santerre et du Vermandois) et à l'est (Plaines de grandes cultures).

Ces zones traduisent le relief centripète de la Vallée de l'Oise et de la Serre par rapport à la Zone d'implantation Potentielle. La limite nord offre peu de zones de visibilitées théoriques car elle s'étend au-delà de Saint-Quentin agissant comme un masque visuel. Au sud, les espaces forestiers viennent s'ajouter au relief du Massif de Saint-Gobain et du plateau du Soissonnais, générant ainsi de larges zones où le projet ne sera potentiellement pas visible.

A l'échelle des aires d'études intermédiaire et rapprochée, la diversité des paysages (boisements, plateaux agricoles, vallées) permet encore un fractionnement des vues mais les zones de visibilité sont plus nombreuses et très fréquentes sur la moitié nord étant donné le rapprochement de la zone d'étude et des Plaines de grandes cultures. Le sud est préservé grâce à la vallée de l'Oise et aux différents boisements (Grand bois des Housseaux, forêt domaniale de Coucy basse, forêt domaniale de Saint-Gobain). Enfin, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, la diversité des paysages se réduit et la prégnance du parc sera augmentée. Le front bâti des bourgs comme Tergnier situés dans la vallée ne filtrera pas ou peu les visibilitées du projet, tout comme le maillage boisé, trop proche de la zone d'implantation potentielle.

Pour rappel, ce modèle majorant ne prend pas en compte la végétation ponctuelle qui permet d'apporter de nombreux masques supplémentaires et donc de diminuer les zones de visibilité théoriques du projet à l'échelle du périmètre d'étude.

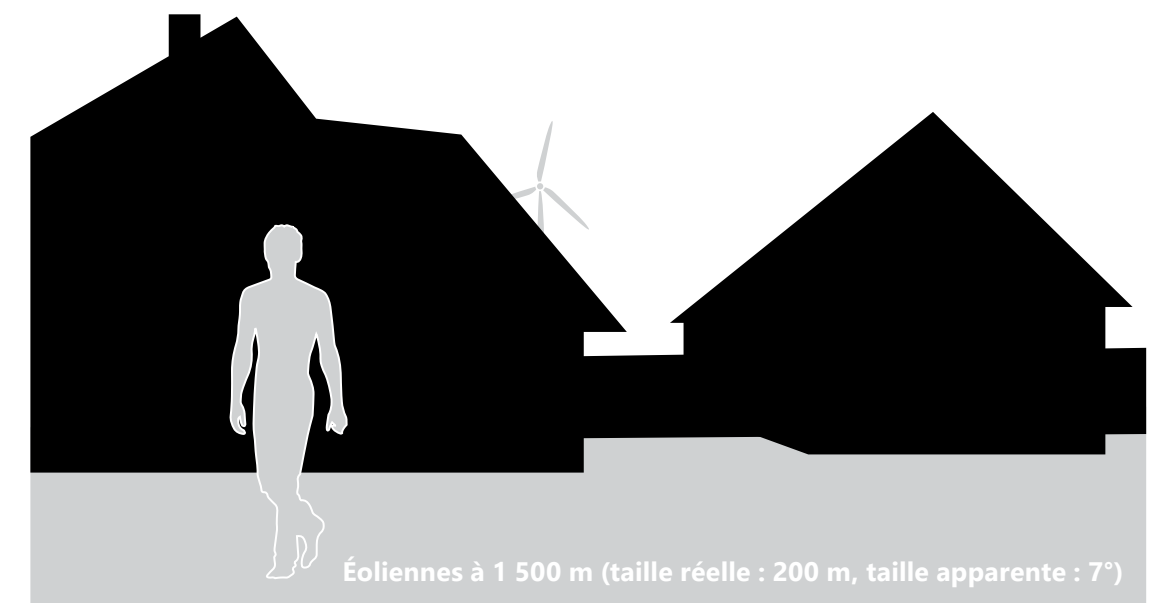
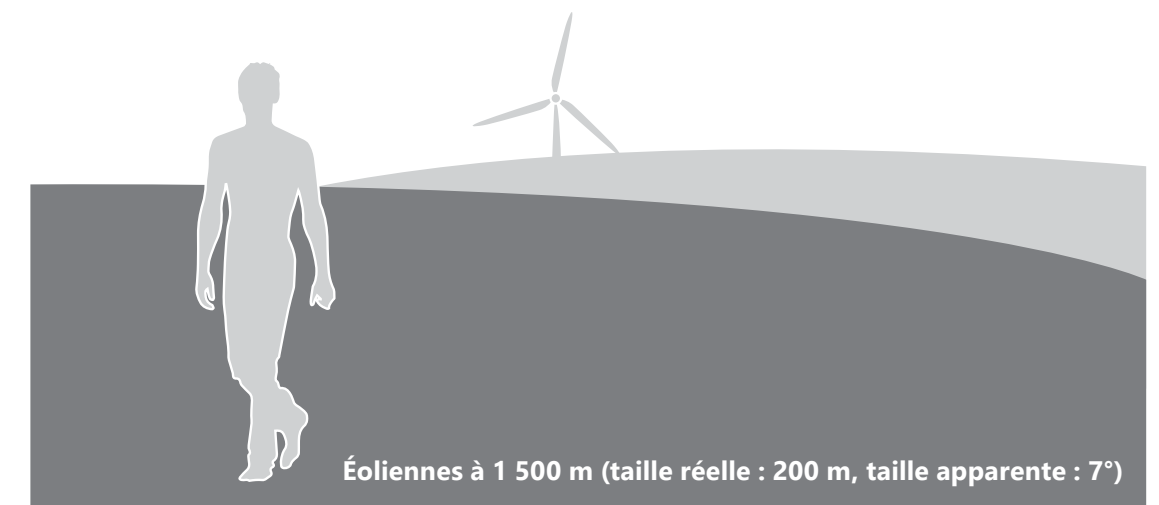
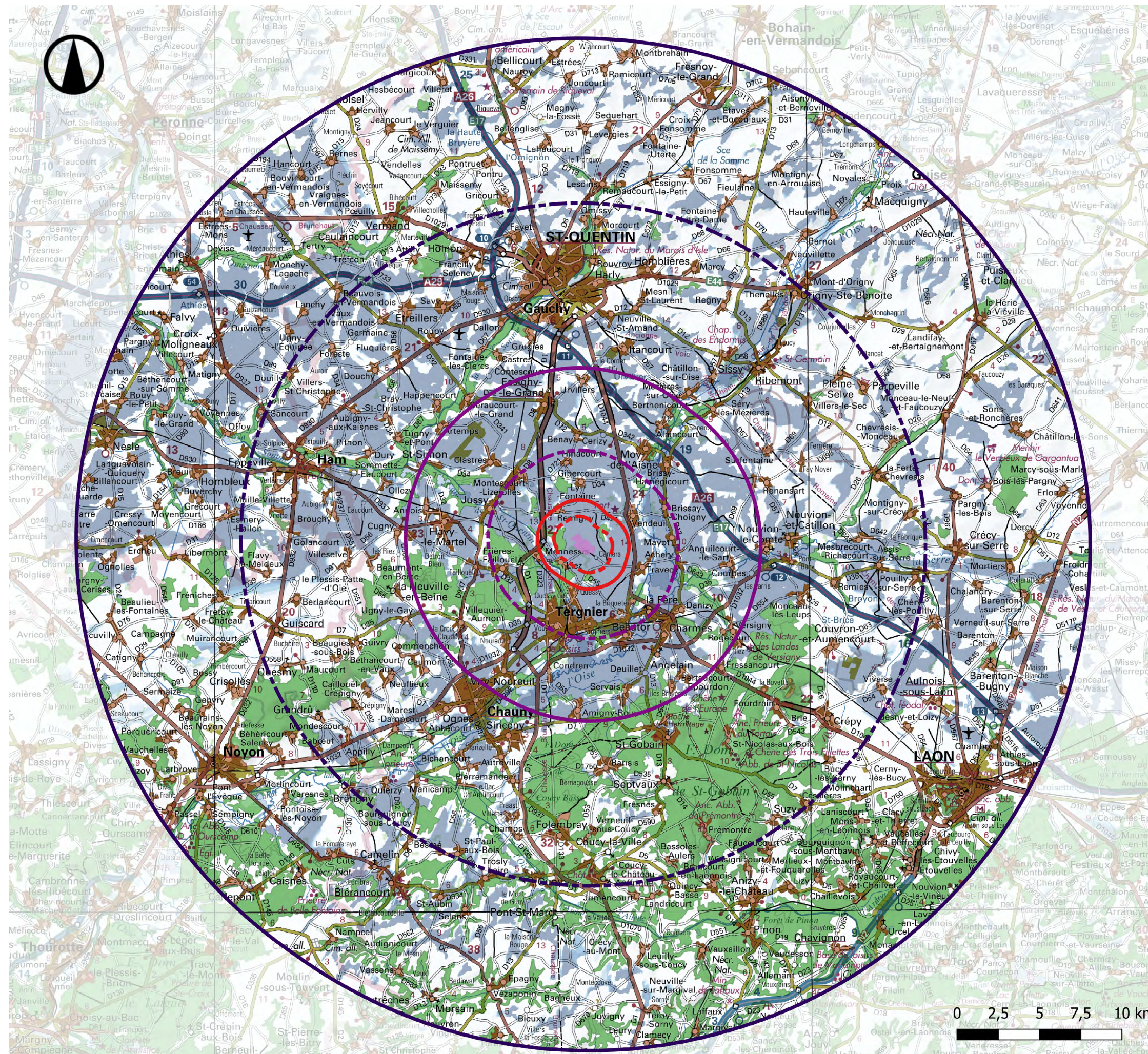


Fig. 20 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats



Zones de visibilité théorique



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Aires d'études

- Immédiate
- Zone tampon 1-2km
- Rapprochée
- Zone tampon 5-10km
- Eloignée
- Zone tampon 20-30km

Masque occupation du sol

- Tissu urbain dense (5m)
- Principaux boisements (15m)

Visibilité théorique

- Zones de visibilité théorique

ATER
Environnement

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

 D1044 Réseau viaire principal
 GR800 Eurovélos et randonnées

3.6. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cet état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'études du projet éolien de Liez-Rémigny issues du calcul de la formule adaptée de l'ADEME pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.

La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.6.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été élargi au sud pour inclure le village de Coucy-le-Château-Auffrique, présentant un intérêt patrimonial et touristique très fort. Au sud-est il longe le GR12 et s'affranchi de Noyon à l'est faute de visibilité potentielle. Il s'incurve vers la zone d'implantation potentielle pour suivre les zones visibles et rejoint Ham. Le tracé se dilate pour inclure les vues potentielles et longe Caulaincourt et le parc de son château qui est classé. Il englobe Saint-Quentin puis longe les espaces visibles excluant ainsi une vaste zone de plaines jusqu'au Menhir «Le Verziau de Gargantua», un site classé atypique.

La zone la plus éloignée est celle comprenant la ville de Laon, important lieu de vie concentrant de nombreux monuments historiques et se courbe vers le projet jusque Coucy-le-Château-Auffrique. Cette dernière zone comprend une partie de la forêt Domaniale de Saint-Gobain, une entité paysagère ne présentant pas de visibilités avérées mais comprenant une grande partie du patrimoine historique et naturel de la zone d'étude.

3.6.b. L'aire d'étude rapprochée

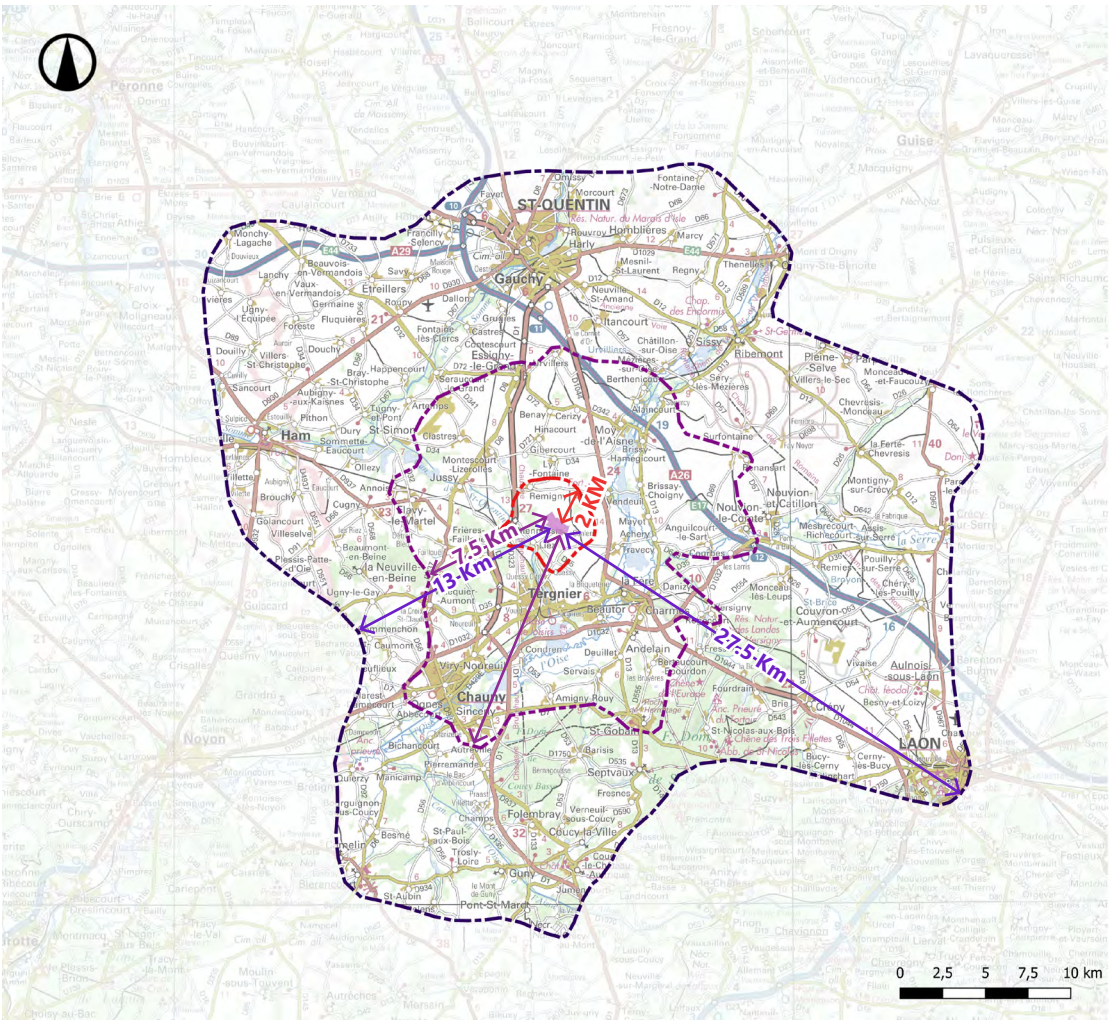
Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes voisines et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée conserve un tracé proche de celui défini par le calcul des formules en dehors du sud-est où la commune de Chauny a été intégrée à l'aire d'étude rapprochée comme celle de Saint-Gobain. Ces communes sont des lieux de vie importants de cette aire d'étude. De plus, Saint-Gobain compte plusieurs monuments et sa position topographique peut être à l'origine de vues notables vers le projet. En dehors de ces deux modifications, seules certaines zones de plaines et de boisements ne présentant pas de visibilités potentielles sont exclues. Les bourgs situés à cheval sur la zone tampon y sont inclus comme Nouvion-le-Comte et son église classée.

3.6.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate n'a été que peu modulée dans son tracé. Au sud, elle a été légèrement étendue pour intégrer le cimetière de Quessy présentant éventuellement des vues vers le projet. A l'ouest et au nord-ouest, le tracé s'écarte pour intégrer entièrement les communes de Mennessis et de Rémigny, très concernées de part leur proximité avec la zone d'implantation potentielle. Enfin, elle s'incurve à l'est pour exclure les plaines qui sont exemptes d'enjeux directs.



Aires d'étude adaptées



Novembre 2024
Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'études adaptées
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

ETAT INITIAL

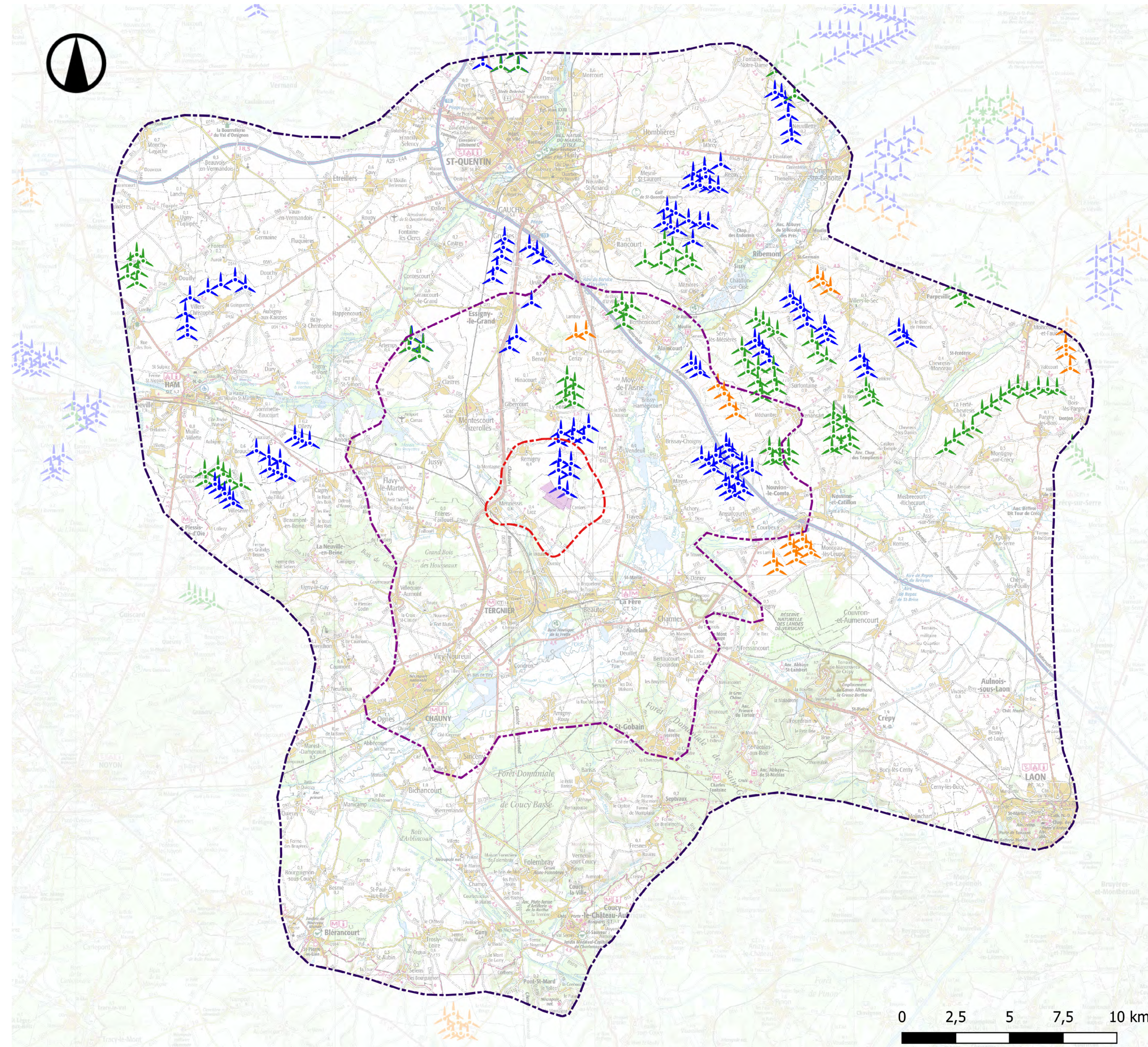


Contexte éolien



Mars 2025

Source : IGN 100®, DREAL
Hauts-de-France,
Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

 Immédiate

 Rapprochée

 Eloignée

Contexte éolien

 En fonctionnement

 Accordés

 En instruction



4.1. Contexte éolien

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
Aire d'étude immédiate				
1	Parc éolien de la Grande Borne	4	178	80 m NE
2	Parc éolien de Rémigny Ly-Fontaine	8	150	590 m N
Aire d'étude rapprochée				
3	Parc éolien de la Vallée de Moy	6	199.9	2,90 km N
4	Parc éolien des Villes d'Oyses	11	150	5,88 km E
5	Parc éolien des Terres Noires	6	150	6,49 km N
6	Unité d'alimentation du Val de l'Oise à Cerizy	2	180	6,88 km N
7	Parc éolien d'Anguilmont le Sart	6	150	7,52 km E
8	Parc éolien d'Alaincourt	5	150	8,03 km N
9	Parc éolien de Brissy Hamégicourt	3	123	8,29 km NE
10	Parc éolien de Saint Simon (repowering)	4	150	8,30 km NO
11	Parc éolien de Saint Simon	4	125	8,31 km NO
12	Parc éolien de Saint Maixent	4	200	8,49 km NE
13	Parc éolien des Nouvions	11	180	9,43 km E
14	Parc éolien de Nouvions extension	4	180	9,80 km E
15	Parc éolien de la Vallée Berlure	7	180	9,97 km NE
Aire d'étude éloignée				
16	Parc éolien de Versigny Courbes	5	144	9.135425901842755
17	Parc éolien de la Voie des Monts	5	150	9.79188790242694
18	Parc éolien des Setiers	8	200	9.792764098783913
19	Parc éolien de Séry-les-Mézières	3	183	10.058757456027571
20	Parc éolien les Tournevents du Cos	8	150	10.921474605343608
21	Parc éolien du Vallée Joie	7	199.5	11.11260581014383
22	Parc éolien de Séry-les-Mézières	3	123	11.12165227071309
23	Parc éolien des Azalées	6	200	11.212178051451323
24	Ferme éolienne du Blanc Pignon	4	180	11.917736276270107
25	Parc éolien de Mézières Sissy Chatillons	4	150	12.93571686303532
26	Parc éolien de Sissy Mézières et Chatillons	3	150	12.958584702108
27	Parc éolien de Ribemont	8	180	13.240878575832586
28	Parc éolien du Mont de l'échelle	5	150	13.679417594947841

29	Parc éolien de coeur de Picardie	6	150	13.888627998729527
30	Parc éolien de Villers le sec	3	123	13.94852511093259
31	Parc éolien MSE le Champ Vert	5	125	14.295705791285412
32	Parc éolien de Vielle Carrière	6	150	14.556503483600562
33	Parc éolien de Mesbre-court-Richecourt	5	199.5	14.557855113887323
34	Parc éolien de Saint-Quentinois	8	150	15.292785082566372
35	Ferme éolienne de Lucy	3	180	15.342861531700466
36	Parc éolien de Villers Saint-Christophe	8	150	16.604263825547022
37	Parc éolien de la Grande Vallée	4	149	16.830620064927434
38	Projet éolien de Pleine-Selve et la Ferte-Chevresis	5	150	17.404776169271067
39	Parc éolien de Mont Benhaut	4	165	17.50639429052702
40	Parc éolien de Saint-Quentin nord	2	150	19.298327466350116
41	Parc éolien de Saint-Quentin nord Repowering	2	190	19.29887240363911
42	Parc éolien de la Pature	3	175	19.436945837505313
43	Parc éolien Omissy 1	1	142	19.648562091892064
44	Parc éolien de la Voie Corette	6	149.4	20.547609199161055
45	Parc éolien de Haut Correau	3	175	20.690937406769184
46	Parc éolien de la Vallée de Bernot	1	180	21.193422511216237
47	Parc éolien Vents des 4 Jallois	4	199.5	21.696132835986262
48	Parc éolien du Souffle de Gargantua	3	200	23.919020852051332

x	Parc éolien en service	x	Parc éolien autorisé	x	Parc éolien en instruction
---	------------------------	---	----------------------	---	----------------------------

Avec 48 parcs éoliens dont 29 en fonctionnement, 14 autorisés et 5 en instruction, l'objet éolien apparaît comme un motif très présent dans le paysage. Toutefois, celui-ci semble contenu à la moitié nord du territoire d'étude et au Plateau Picard caractérisé par ses grandes plaines de cultures. Le projet éolien de Liez-Rémigny est localisé bien au sud de ce motif, entre la D1 et la D1044 au Nord de la courbation Chauny-Tergnier. Il n'est cependant pas le seul parc à être implanté sur ce secteur. Les parcs des Terres Noires, de Rémigny et Ly-Fontaine, De la Grande Borne et de la Vallée de Moy représentent déjà 24 éoliennes.

Sur la moitié sud du territoire d'étude, les paysages sont peu propices au motif éolien. Le Chaunois, le massif de Saint-Gobain et la Vallée de l'Oise font la transition avec le Plateau Picard, le relief y est plus vallonné, le réseau hydrographique plus dense et les massifs forestiers occupent surtout une surface importante de ce territoire.

D'une manière générale, les parcs éoliens présents s'appuient sur les lignes de force du paysage (sommets des plateaux, orientation des axes routiers...). Ils forment le plus souvent des lignes qui après densification forment des regroupements d'éoliennes. La cohérence entre l'ensemble des parcs à l'échelle du grand paysage est difficilement perceptible. Aussi, le nombre important de parcs en instruction indique un développement en cours de l'éolien sur le territoire.



4.2. Effets cumulés et motif éolien

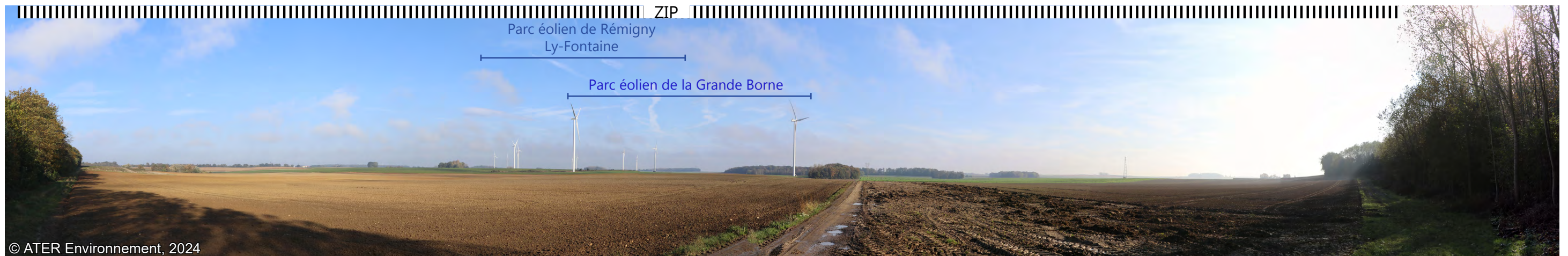


Fig. 21 : Vue depuis le bois du Verger

ENJEUX

Avec 48 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 29 en service, le motif éolien est relativement présent dans le paysage (bien qu'essentiellement localisé sur la moitié nord du territoire d'étude). L'enjeu lié aux effets cumulés est fort.

SENSIBILITÉS

D'une manière générale, les inter visibilitées entre parcs sont fréquentes. Elles le sont pour plusieurs raisons. Le motif éolien est généralement visible depuis les plateaux agricoles où les vues ouvertes sont fréquentes et les parcs éoliens sont la plupart du temps implantés sur ces plateaux. Ainsi, au pied des parcs éoliens, il n'est pas rare d'apercevoir d'autres parcs éoliens à différentes échelles de distance.

La traversée des plateaux agricoles propose également des situations de co-visibilités entre parcs éoliens, directes ou indirectes, voire selon des champs visuels juxtaposés. Le projet de Liez-Rémigny est éloigné des parcs situés au nord. Il présentera peu de relation visuelle avec ces derniers accentué par l'éloignement, la végétation et le relief qui les séparent. En revanche, les effets cumulés entre parcs seront davantage fréquents depuis l'aire d'étude rapprochée et immédiate, où le projet sera généralement visible avec les parcs de Rémigny Ly-Fontaine et de la Grande Motte. Toutefois, ces visibilitées resteront localisées sur la moitié nord de l'aire d'étude immédiate.

Le relief vallonné au sud du territoire et la multiplicité des motifs végétaux rythment la perception du paysage. Aussi, la visibilité du motif éolien est fractionnée. Depuis les axes routiers, la vue est dynamique et laisse peu de temps à l'appréciation des parcs éoliens.



Fig. 22 : Vue depuis la sortie sud d'Hinacourt

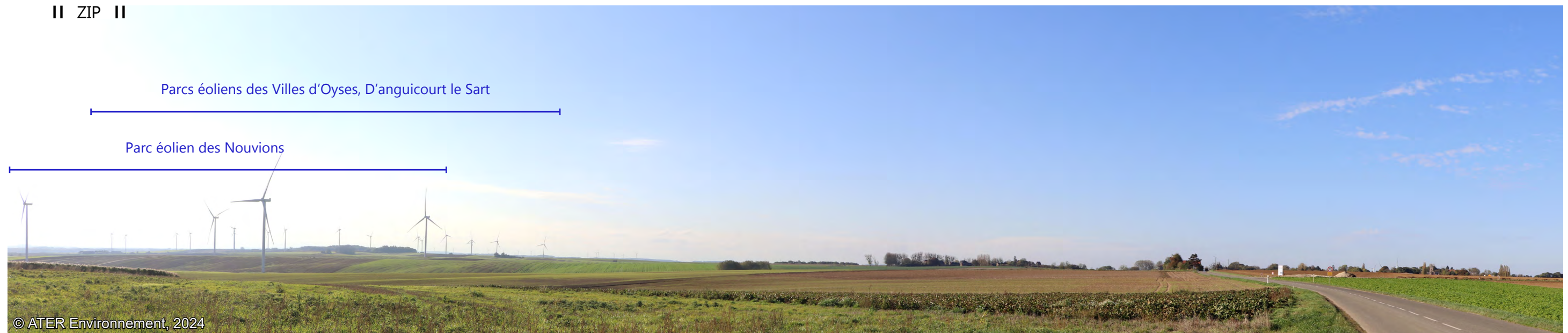


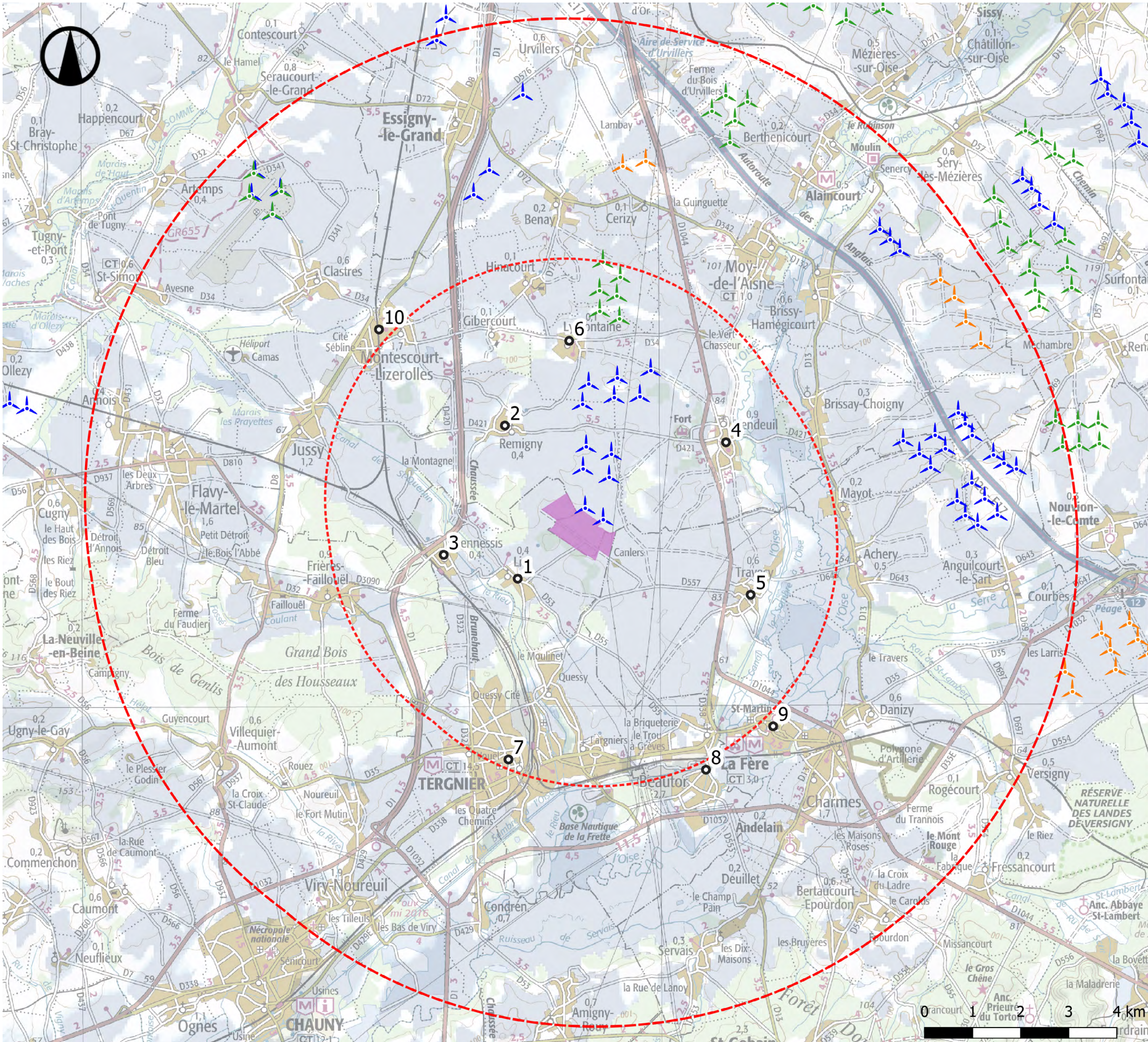
Fig. 23 : Vue depuis la D57 au sud de Renansart



Fig. 24 : Vue depuis le croisement de la D1044 et de la D34



Fig. 25 : Vue depuis le pont ferroviaire à l'est de Ham



Communes identification de la respiration visuelle



Mars 2025
Source : IGN 100®, DREAL
Hauts-de-France,
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Zones tampons**
 - Tampon 5 km
 - Tampon 10 km
- Contexte éolien**
 - En fonctionnement
 - Accordés
 - En instruction
- Respiration visuelle**
 - Bourg sélectionné
- Zone de visibilité théorique**
 - Zone de visibilité potentielle

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°.

Pour le projet éolien de Liez-Rémigny, dix lieux de vie (villes, villages, hameaux, etc.) ont été retenus afin d'identifier leurs espaces de respiration. Ils répondent à différents critères :

- Présence de visibilité théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces lieux de vie seront étudiés de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque lieux de vie étudié, les angles sans éoliennes supérieurs à 120° sont matérialisés.

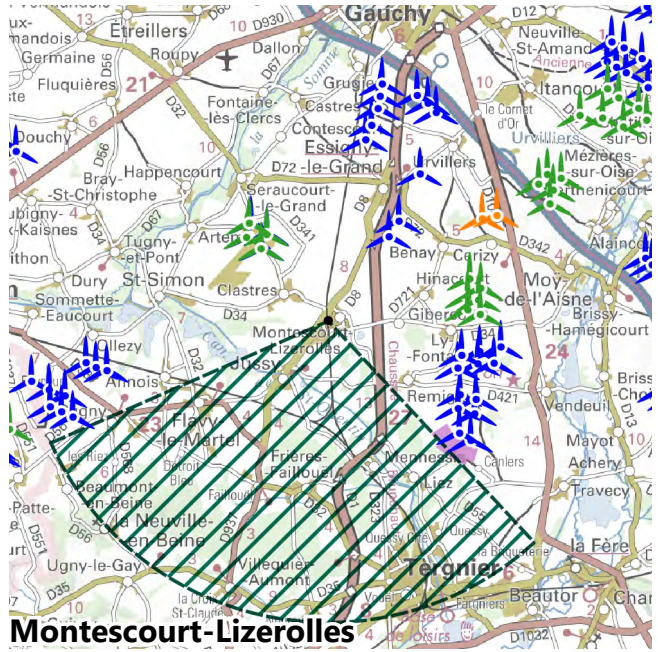
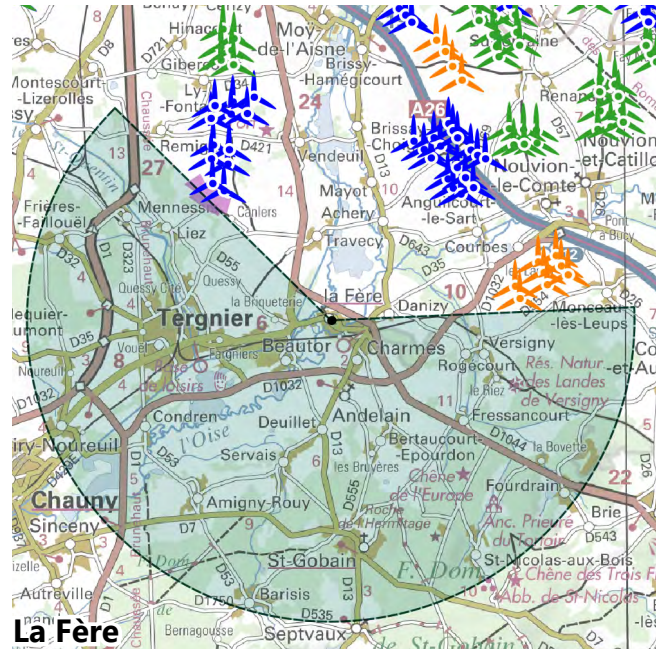
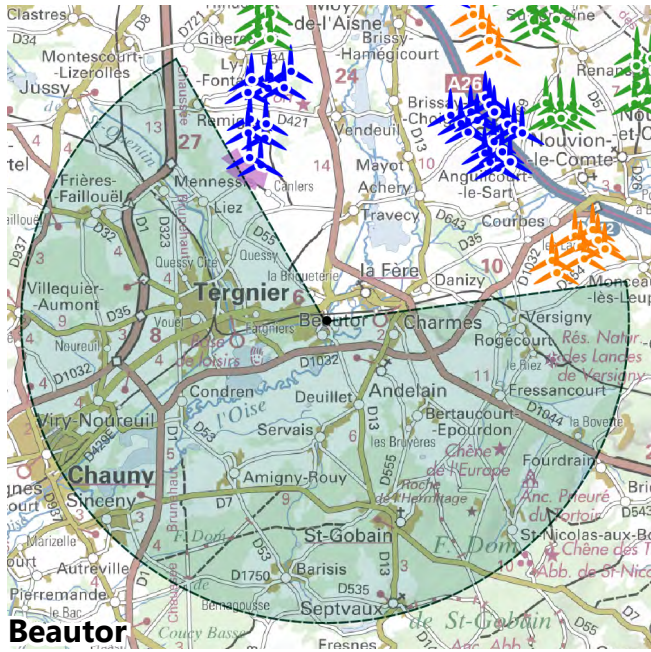
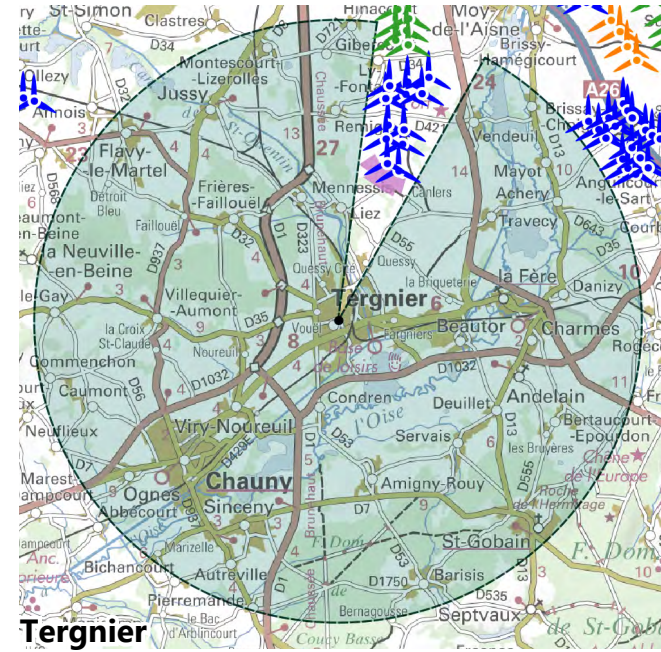
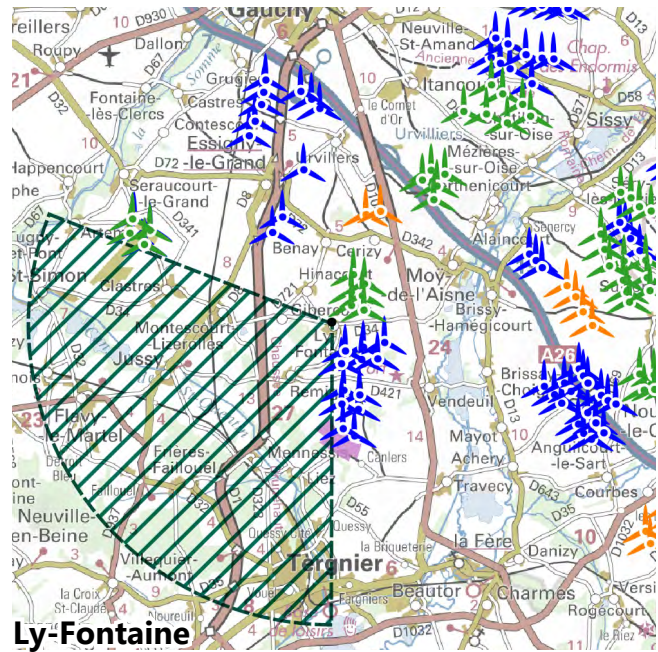
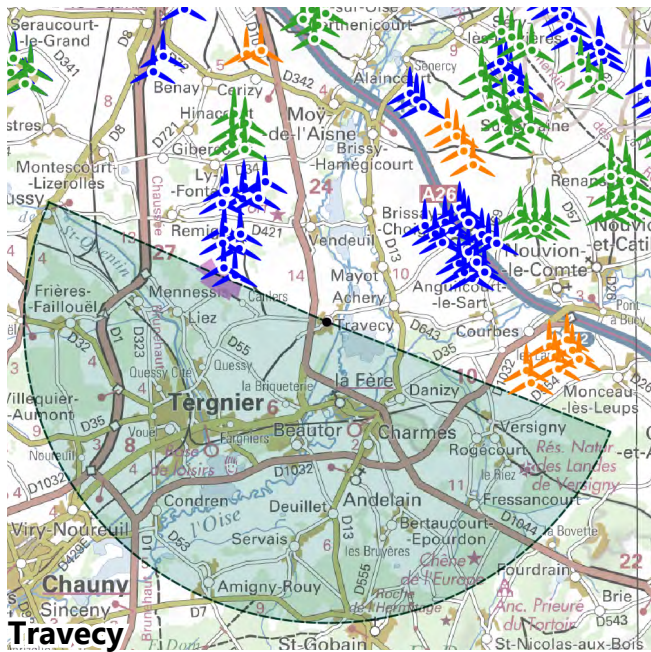
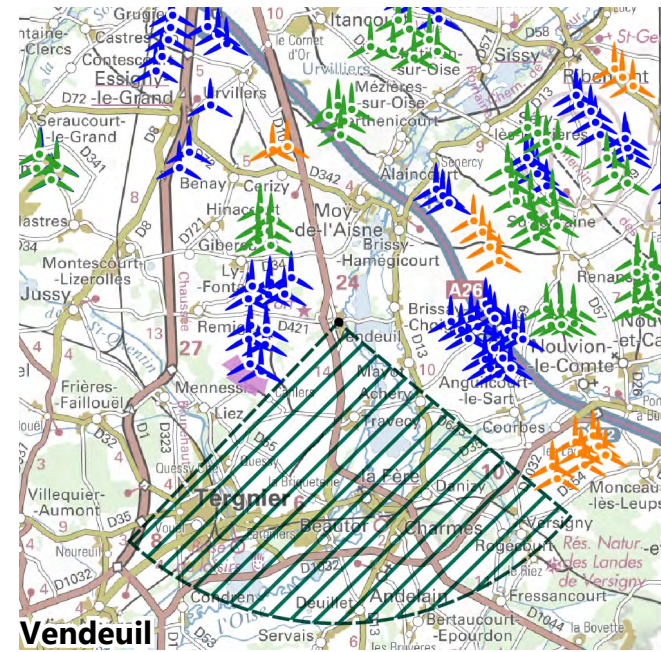
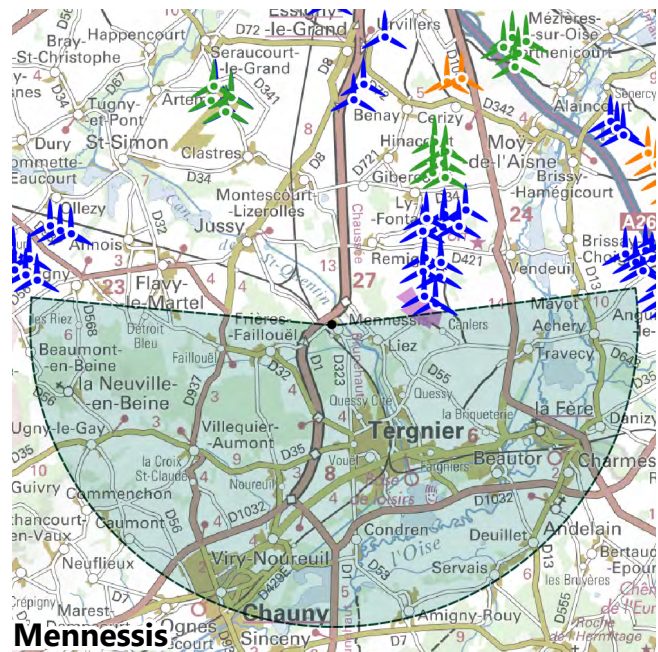
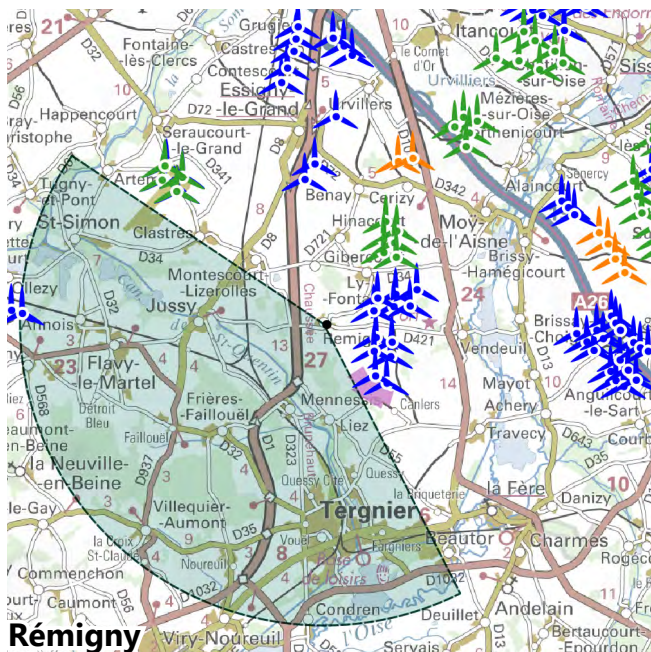
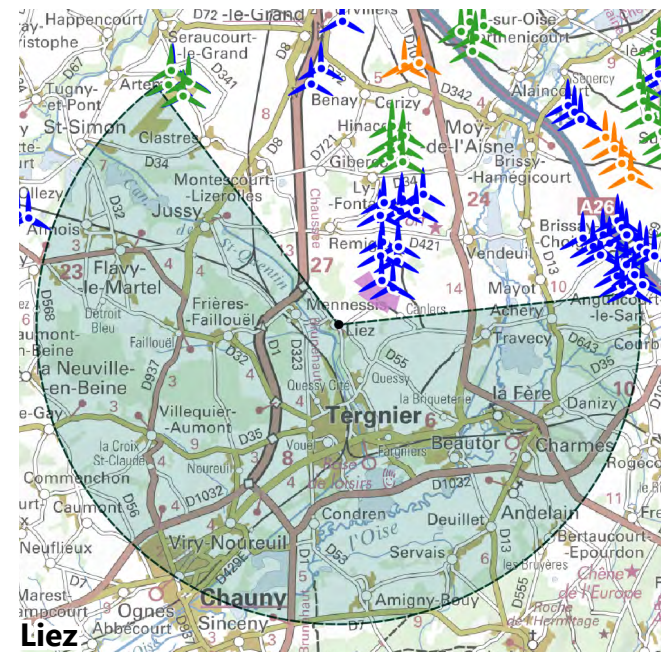
La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien peut être amené à entraîner une diminution de celui-ci.

En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de parcs éoliens, bien qu'inférieure à 120°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

N°	Nom du bourg	Distance à la Zip (en km)
1	LIEZ	1,2
2	RÉMIGNY	1,9
3	MENNESSIS	2,2
4	VENDEUIL	2,9
5	TRAVECY	3,1
6	LY-FONTAINE	3,2
7	TERGNIER	4,5
8	BEAUTOR	4,9
9	LA FÈRE	4,9
10	MONTESCOURT-LIZEROLLES	5,0



Identification des espaces de respiration



Mars 2023

Sources : IGN 100®, DREAL Hts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Contexte éolien

En fonctionnement

Accordés

En instruction

Etude de la saturation

● Commune

Tampon 10km

Respiration visuelle

Angle inférieur ou égal à 90°

Angle supérieur ou égal à 120°

4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

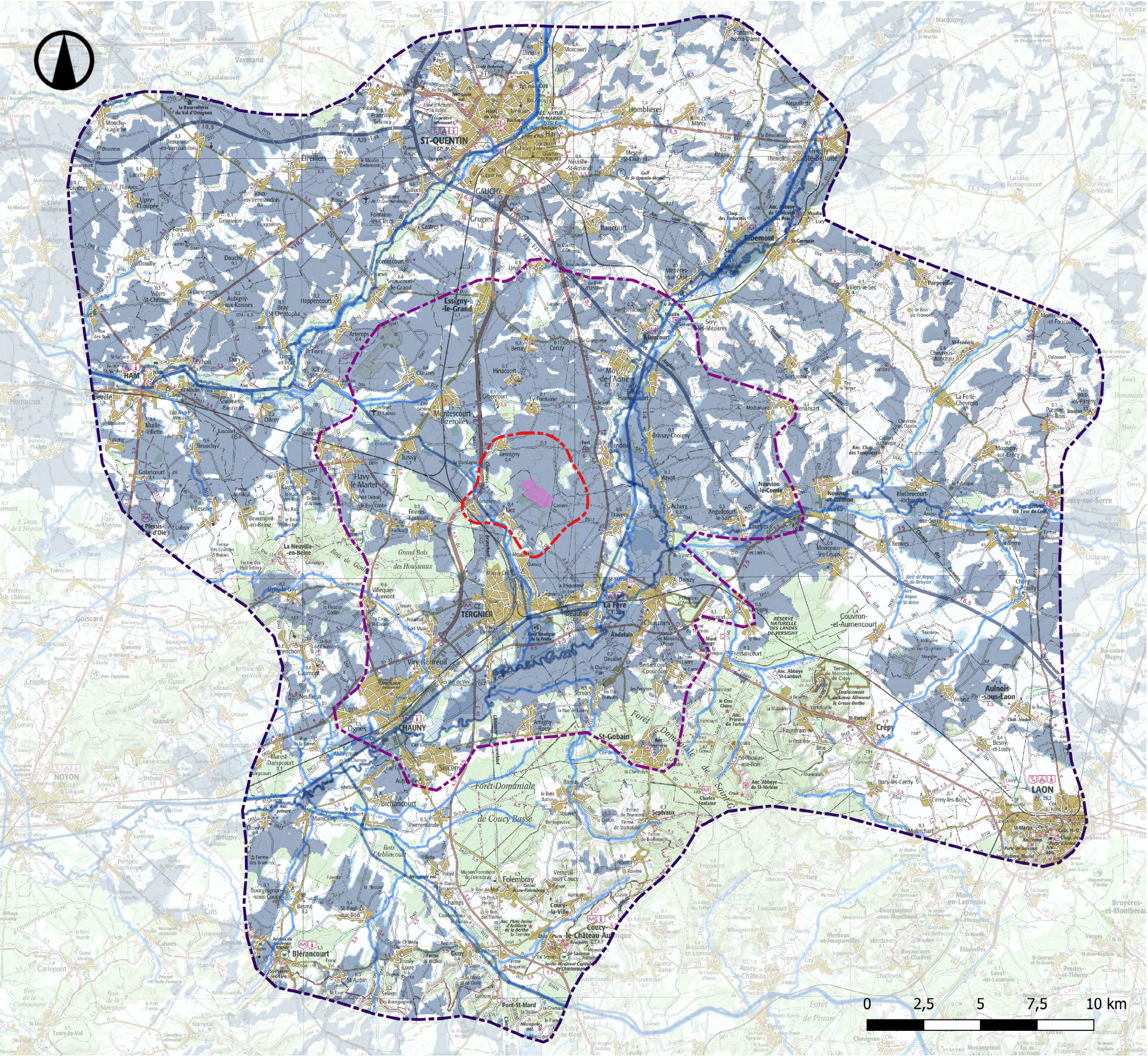
Les cartes ci-contre analysent la respiration visuelle depuis dix communes situées à proximité du projet éolien de Liez-Rémigny. Le premier constat est un contexte éolien fort mais localisé majoritairement au nord du projet. Le second est la présence d’angles de respiration importants pour la majorité des bourgs étudiés . En effet, sept communes sur dix disposent d’un angle de respiration largement supérieur à la valeur seuil de 120°. Seules les communes de Vendeuil, Ly-Fontaine et Montescourt-Lizerolles présentent une respiration inférieure à 120°, mais supérieure au seuil de 90 °. Toutefois celle-ci n’est pas impactée par le projet de Liez-Rémigny.

Avec une implantation sur plus de 10 km de long, orientée nord-ouest / sud, l’angle d’occupation créé par les éoliennes des parcs de Rémigny Ly-Fontaine, de la Grande Borne, de la Vallée de Moy et d’Alaincourt, dépend grandement du positionnement géographique des communes. Il en est de même pour l’implantation des parcs des Nouvions, de Brissy Hamégicourt, des villes d’Oyses et d’Anguilcourt le Sart qui forment une ligne de plus de 7 km orientée nord-est / sud-ouest.
Par exemple, la première ligne évoquée ne représente qu’un angle de perception de 21° depuis Tergnier, la où Vendeuil, situé entre ces lignes aura une respiration visuelle bien moindre, induite par la perceptions de ces multiples parcs.

Si les angles d’occupation peuvent varier fortement en raison de la localisation des communes, les cartes ci-contre montrent que les lieux de vie semblent peu impactés par le projet éolien de Liez-Rémigny. En effet, quel que soit la localisation de la commune vis-à-vis du projet, la faible surface du site d’étude induit automatiquement un angle d’occupation réduit de la part du projet. Aussi, accolé à des parcs existants, il n’apportera pas de nouveau motif. Il se contentera d’augmenter très légèrement un angle d’occupation déjà présent.
Il conviendra de réfléchir à la stratégie d’implantation et de définir une variante qui soit la plus judicieuse afin de préserver un équilibre dans la géométrie des parcs, tout en conservant au maximum les espaces de respiration existants. Il est toutefois à rappeler que ces résultats présentés ne prennent pas en compte le relief, ni la végétation, qui seront à considérer dans la réflexion de l’implantation finale.

Angle de respiration	Liez	Rémigny	Mennessis	Vendeuil	Travecy	Ly-Fontaine	Tergnier	Beautor	La Fère	Montescourt-Lizerolles
Inférieur à 120°				93°		111°				108°
Supérieur à 120°	239°	150°	193°		178°		339°	248°	227°	





Aires d'étude adaptées



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'Implantation Potentielle
 - Aires d'études adaptées**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
 - Visibilité théorique**
 - Zones de visibilité théorique

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

ETAT INITIAL

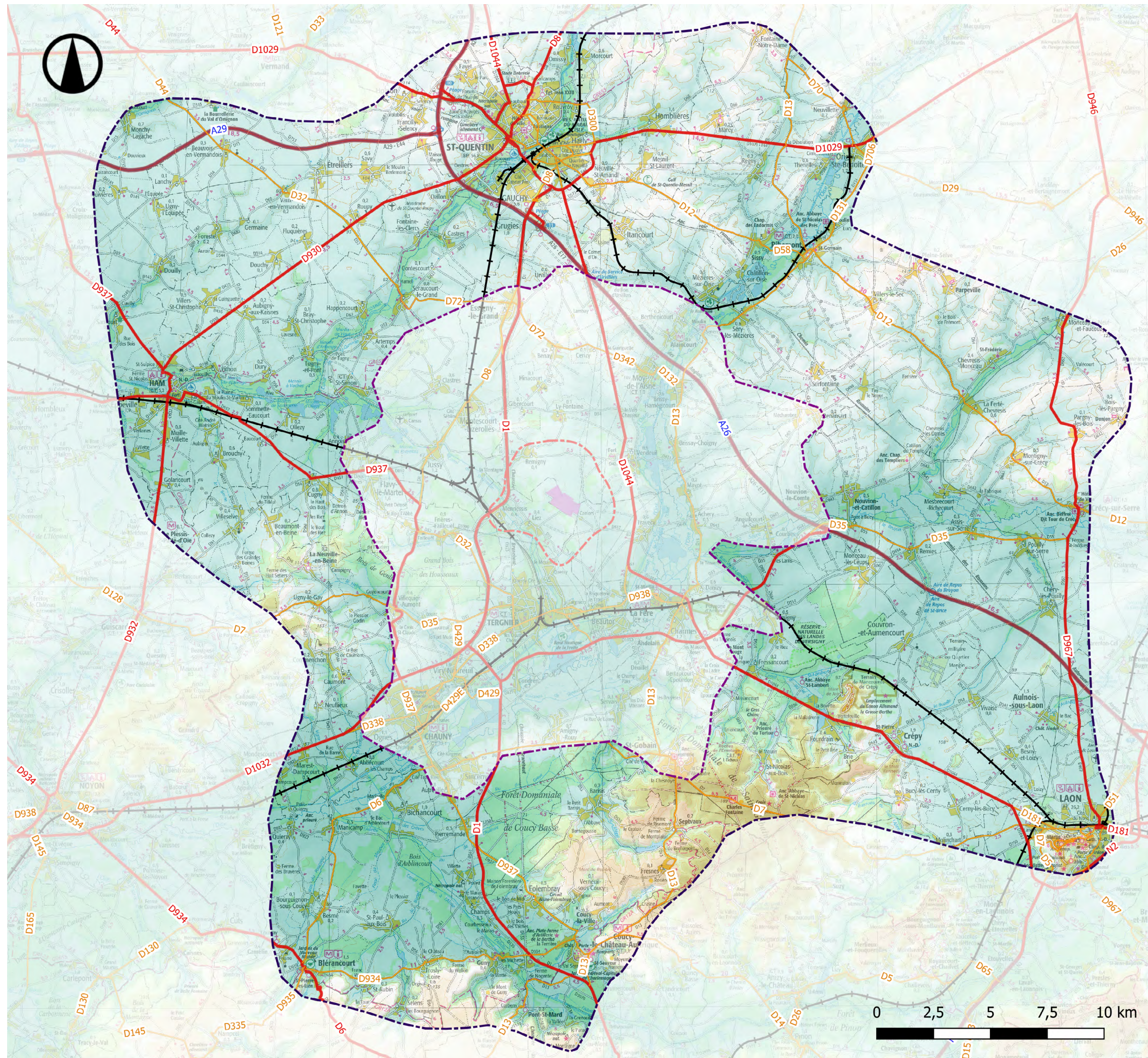


Axes de communication



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Adaptée

Eloignée

Axes de communication

Type autoroutier

Liaison principale

Liaison régionale

Voies ferrées

Topographie (en m)

200

50

0 2,5 5 7,5 10 km



5.1. Axes de communication



Fig. 26 : Vue vers l'est depuis la D930 à Roupy

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. Les axes principaux desservent les villes de Saint-Quentin, et Laon (A26, D181, D930, D932...). D'autres structurent les vallées et relient les communes importantes comme Ham, Chauny ou la conurbation Charmes / la Fère (D1032, D181...). Au nord, l'agglomération de Saint-Quentin représente le nœud viaire majeur de cette aire d'étude qui présente également un réseau ferroviaire important. **Les axes de communication représentent un enjeu fort par la densité du maillage et leur grande diversité.**

SENSIBILITÉS

La D930 reliant Ham à Saint-Quentin longe la vallée de la Somme sur le plateau à l'ouest. Cette vallée induit une variation de perception de part son relief et ses ripisylves. Cependant, l'absence de relief du plateau cultivé induit des fenêtres de visibilité éparses le long de cet axe. Malgré la distance entre la D930 et la zone d'implantation potentielle, le projet de Liez-Rémigny présentera des visibilitées depuis cette route, néanmoins, sa sensibilité est faible.

La D932 reliant Noyon à Ham dessert les communes situées sur le plateau Noyonnais et le plateau de Santerre. Par cette position géographique à l'est du projet, elle offre quelques vues lointaines sur la zone d'implantation potentielle. Les parcs éoliens existants sont perceptibles car cette succession de plateaux agricoles cultivés ne comprend que de rares boisements éparses. La sensibilité de cet axe vis-à-vis du projet est donc très faible de part sa distance à la zone d'implantation potentielle et le contexte éolien existant.

La D967 longe l'est de la zone d'étude en partant depuis Laon et s'étirant vers le nord. Elle croise la vallée de la Serre à Crécy-sur-Serre, sinon elle traverse essentiellement des plaines de grandes cultures. Cette position géographique lui confère des vues dégagées sur les espaces cultivés et génère une perception de la zone d'implantation potentielle. Cependant, cette visibilité est réduite grâce à la présence de nombreux boisements induits par la vallée de la Serre, puis de l'Oise rendant la sensibilité très faible de cet axe au projet.

Enfin, les axes de communication suivent les mouvements de terrain liés à la présence des nombreuses vallées qui entaillent cette aire d'étude. Ainsi, les vues lointaines sont rares et sont essentiellement permises depuis les sommets des plateaux quand elles ne sont pas rattrapées par des masses boisées faisant écran au motif éolien. **Les sensibilités sont donc globalement très faibles à nulles.**



Fig. 27 : Vue vers l'est depuis la D932 entre Guiscard et Golancourt



Fig. 28 : Vue vers l'ouest depuis la D967 au Sud de Crécy-sur-Serre





Fig. 30 : Vue vers l'est depuis la D1032 à la sortie Est de Mondescourt



Fig. 31 : Vue vers le sud-ouest depuis la D13 entre Séry-lès-Mézières et Ribemont



Fig. 32 : Vue vers le nord-ouest depuis la D63, au dessus de l'autoroute 126, à l'est de Chéry-lès-Pouilly

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A26	TRÈS FORT	NULLE
D1044	FORT	NULLE
D1032	FORT	TRÈS FAIBLE
D932	FORT	FAIBLE
D930	FORT	FAIBLE
D967	FORT	TRÈS FAIBLE
D13	MODÉRÉ	FAIBLE

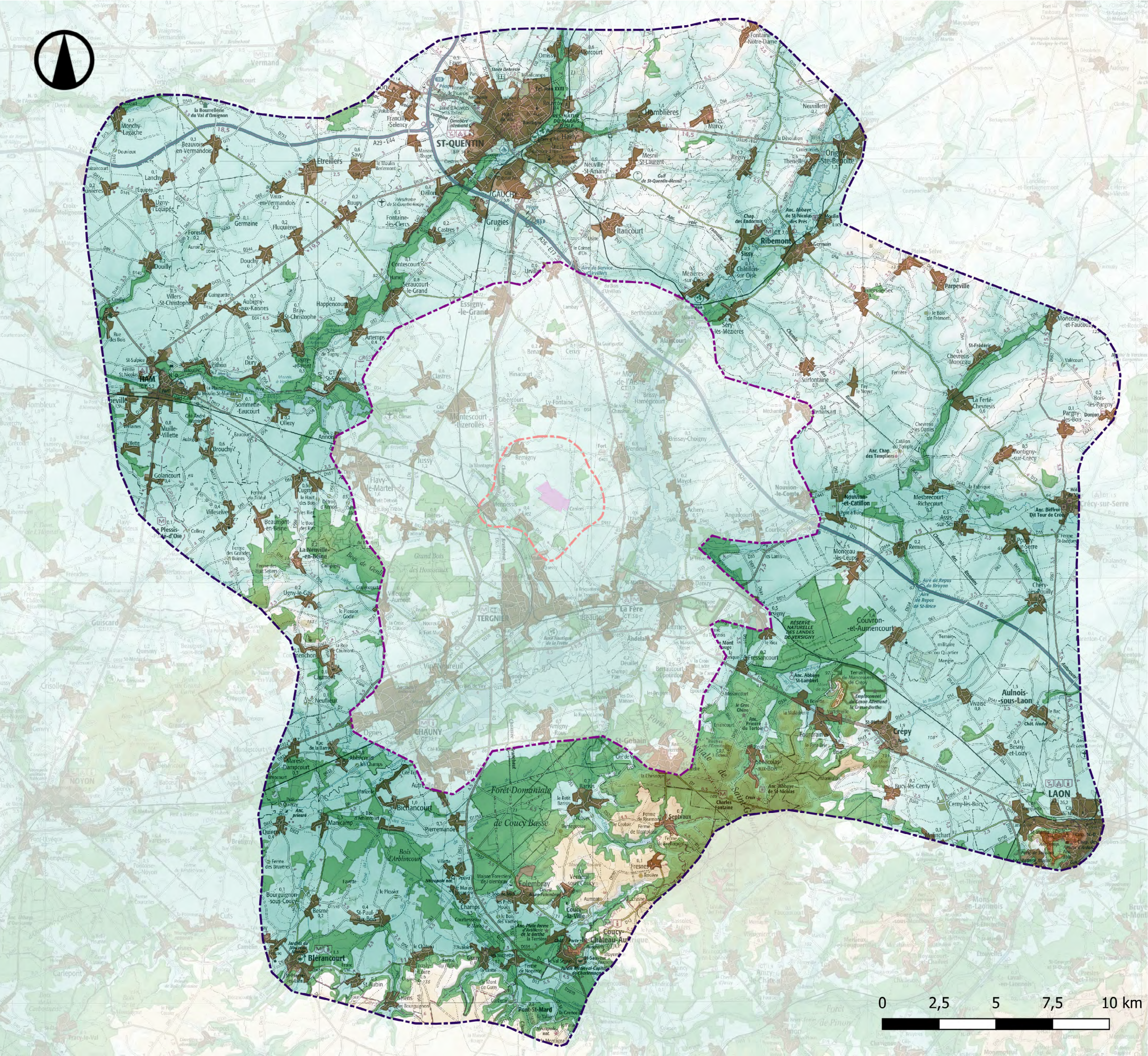
Fig. 29 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée

Lieux de vie



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Topographie (en m)

200

50

Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)



5.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 33 : Vue vers le nord-ouest depuis les remparts de Laon

Avec près de 53 000 habitants et plus de 24 000 habitants, Saint-Quentin et Laon sont respectivement les deux plus grandes villes du territoire d'étude. Par la suite, seules Gauchy et Ham se détachent des petites communes avec 5 000 habitants environ.

Cette aire d'étude éloignée intègre les plus grandes villes et donc de nombreux habitants. Aussi, ces quatre communes intègrent une majorité de sites et de bâtiments inscrits et classés, révélant une identité territoriale forte. **L'enjeu lié aux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est globalement très fort.**

SENSIBILITÉS

Les villes de l'aire d'étude éloignée sont en partie localisées proches des vallées. Saint-Quentin occupe celle de la Somme, et Laon se distingue en occupant «la montagne couronnée», une place en contre-haut des plaines de grandes cultures, aux portes des collines du Laonnois.

De ce fait, la position de Saint-Quentin dans le relief de l'aire d'étude éloignée n'est pas favorable aux visibilitées potentielles du projet éolien de Liez-Rémigny. Le relief et l'éloignement de la zone d'implantation potentielle limitent les vues sur le projet. A l'inverse, en ce qui concerne Laon, les boisements situés au Nord-Ouest de l'agglomération et le massif de Saint-Gobain forment un masque visuel et réduit les visibilitées potentielles du projet. Toutefois, sa position élevée induit par le relief de la ville permet des vues lointaines sur la zone d'implantation potentielle. Cependant, la distance et le contexte éolien rendent, sa sensibilité faible au projet. Aussi, depuis le cœur des centres-villes et des centres-bourgs, le champ visuel est systématiquement réduit par les habitations et autres grands bâtiments. Et lorsque les vues s'élargissent et s'allongent, l'éloignement du projet intervient. Le moindre masque visuel (topographique ou végétal) intervenant entre le projet et le point de vue réduit alors très fortement les chances de visibilitées potentielles du futur parc. Sur l'ensemble des communes étudiées, seuls quelques secteurs peuvent présenter de potentielles sensibilités au projet. Les remparts de Laon conservent une vue dégagée sur les grandes plaines de cultures et la zone d'implantation qui vient compléter un maillage éolien existant, ce qui réduit toutefois la sensibilité créée par le projet. Par ailleurs, le sud de Saint-Quentin et ses abords immédiats offrent à son observateur un vaste panorama sur les plaines où, là encore, le projet de Liez-Rémigny complète un maillage éolien existant en dernier plan. Concernant les villages de plateau, si des visibilitées peuvent apparaître depuis des entrées ou des sorties orientées en direction du projet, la taille apparente des éoliennes sera insignifiante. Depuis leur intérieur, les masques bâtis et la végétation des jardins privés limiteront également les champs visuels.

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est donc faible à nulle.



Fig. 34 : Vue du centre de Coucy-le-Château-Auffrique



Fig. 35 : Vue vers le sud-est depuis la rue des patriotes de Saint-Quentin

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2024

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2024



Fig. 36 : Vue vers le nord-ouest depuis la D967 en sortie de Laon

NOM	POPULATION (INSEE 2021)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEUX	SENSIBILITÉ
SAINT-QUENTIN	52 958 hab	13,8 km	TRÈS FORT	FAIBLE
LAON	24 021 hab	23,4 km	TRÈS FORT	FAIBLE
HAM	4 459 hab	15,2 km	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
GAUCHY	5 204 hab	12,6 km	MODÉRÉ	FAIBLE
BLÉRANCOURT	1 261 hab	22,2 km	FAIBLE	NULLE
COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE	987 hab	18,3 km	FORT	NULLE
FOLEMBRAY	1 370 hab	15,5 km	TRÈS FAIBLE	NULLE
RIBERMONT	1 904 hab	14,4 km	TRÈS FAIBLE	NULLE

Fig. 38 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée



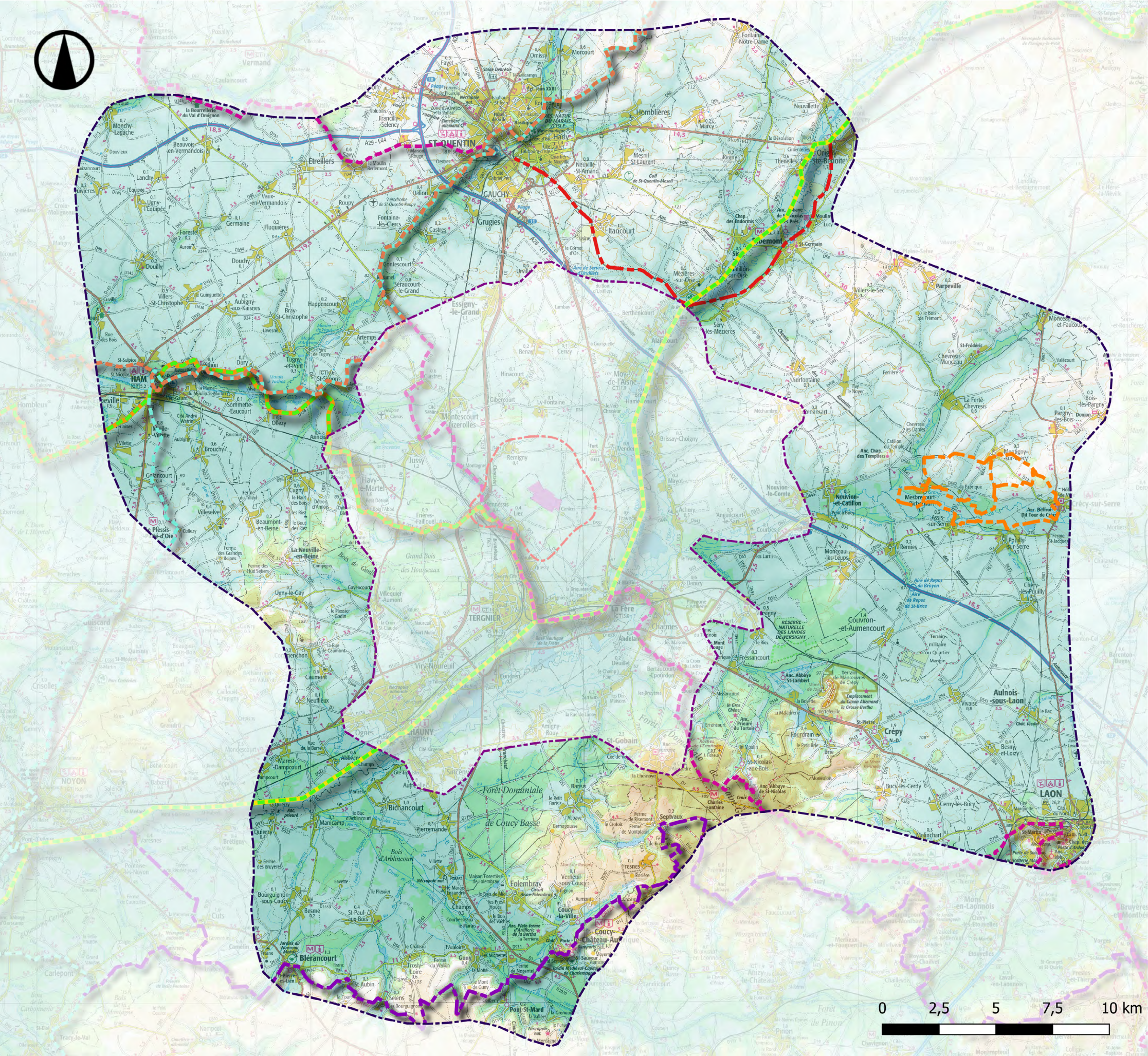
Fig. 37 : Vue vers le nord-ouest depuis les remparts de Laon

Tourisme



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018,
Visorando, VisuGPX, Randonnée.info
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Circuits touristiques

Itinéraires cyclables

Eurovélo 3 - La route des pèlerins

Eurovélo 6-Vallée de la somme

Itinéraires de randonnées

GR12

GR145

GR655

GR800

Autres itinéraires

Sentier touristique n°9

Train touristique

Relief (en m NGF)

200
50



© ATER Environnement, 2024

Fig. 39 : Vue vers le nord-ouest depuis le croisement de la D13 et du GR 12 - De Amsterdam à Paris

ENJEUX

Quatre itinéraires de grande randonnée sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : le GR 12, le GR145, le GR655 et le GR 800. S'ajoutent également deux importantes vélo routes qui traversent l'aire d'étude éloignée, essentiellement le long des vallées de l'Oise et de la Somme. Il s'agit de l'Eurovélo 3 - La route des pèlerins et de l'Eurovélo 6 - Vallée de la Somme. Les boisements du massif de Saint-Gobain comprennent de nombreux points d'intérêts naturels comme des Chênes remarquables, la hottée de Gargantua ou encore la réserve naturelle des Landes de Versigny. Les deux principales villes que sont Saint-Quentin et Laon concentrent une grande partie du patrimoine inscrit ou classé présent dans cette aire d'étude.

L'enjeu lié aux itinéraires de tourisme et aux sites touristiques est ainsi fort.

SENSIBILITÉS

Les GR655 et GR800 relient Saint-Quentin à Ham avant de se diviser pour rallier respectivement Noyon et Péronne. Sur cet itinéraire commun ils longent la vallée de la Somme, avant de traverser le plateau séparant Ham de Noyon pour le GR655. Leur situation proche de la vallée et donc de sa ripisylve forme un masque visuel conséquent obstruant toute vue vers la zone d'implantation potentielle. Seule la portion du GR655 sur le plateau peut permettre de rares ouvertures vers le projet. Toutefois, les boisements situés au nord-est de Noyon forment aussi un masque visuel empêchant toute perception du projet depuis la partie voisine du GR655.

Au nord de la zone d'étude traverse le GR145 reliant Péronne à Saint-Quentin, ce dernier évolue entre les boisements et les villages des plaines de grandes cultures et est donc soumis à une alternance de vues plus ou moins ouvertes vers la zone d'implantation potentielle. Cependant, ces masques visuels ajoutés à l'éloignement de la zone potentielle d'implantation en rendent sa perception impossible. On retrouve ce même GR au sud reliant le nord de la zone à Laon, se rapprochant au sud de la zone d'implantation potentielle dans les aires d'étude immédiate et rapprochée. Dans cette portion, il circule au sein du massif de Saint-Gobain, au coeur de boisements. Ainsi, aucune visibilité vers le projet n'est permise.

Enfin, le GR12 longe la limite sud de la zone d'étude à l'ouest de Laon jusque Noyon, la distance entre ce sentier de Grande Randonnée et le projet obstrue la plupart des vues potentielles, et les rares fenêtres paysagères restantes sont masquées par la succession de boisements, de villages et la végétation isolée.

La sensibilité globale des itinéraires de randonnée de cette aire d'étude est donc très faible à nulle.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 40 : Vue vers l'ouest depuis le GR 655 - Compostelle via Turonensis - à Golancourt



© ATER Environnement, 2024

Fig. 41 : Vue vers l'ouest depuis le GR 12 au Sud des remparts de Coucy-le-Château-Auffrique



© ATER Environnement, 2024



Fig. 42 : Vue de l'entrée de Coucy-le-Château-Auffrique depuis le GR 12

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 12	FORT	NULLE
GR 145	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 655	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 800	FORT	NULLE
EUROVELO 3	FORT	NULLE
EUROVELO 6	FORT	TRÈS FAIBLE

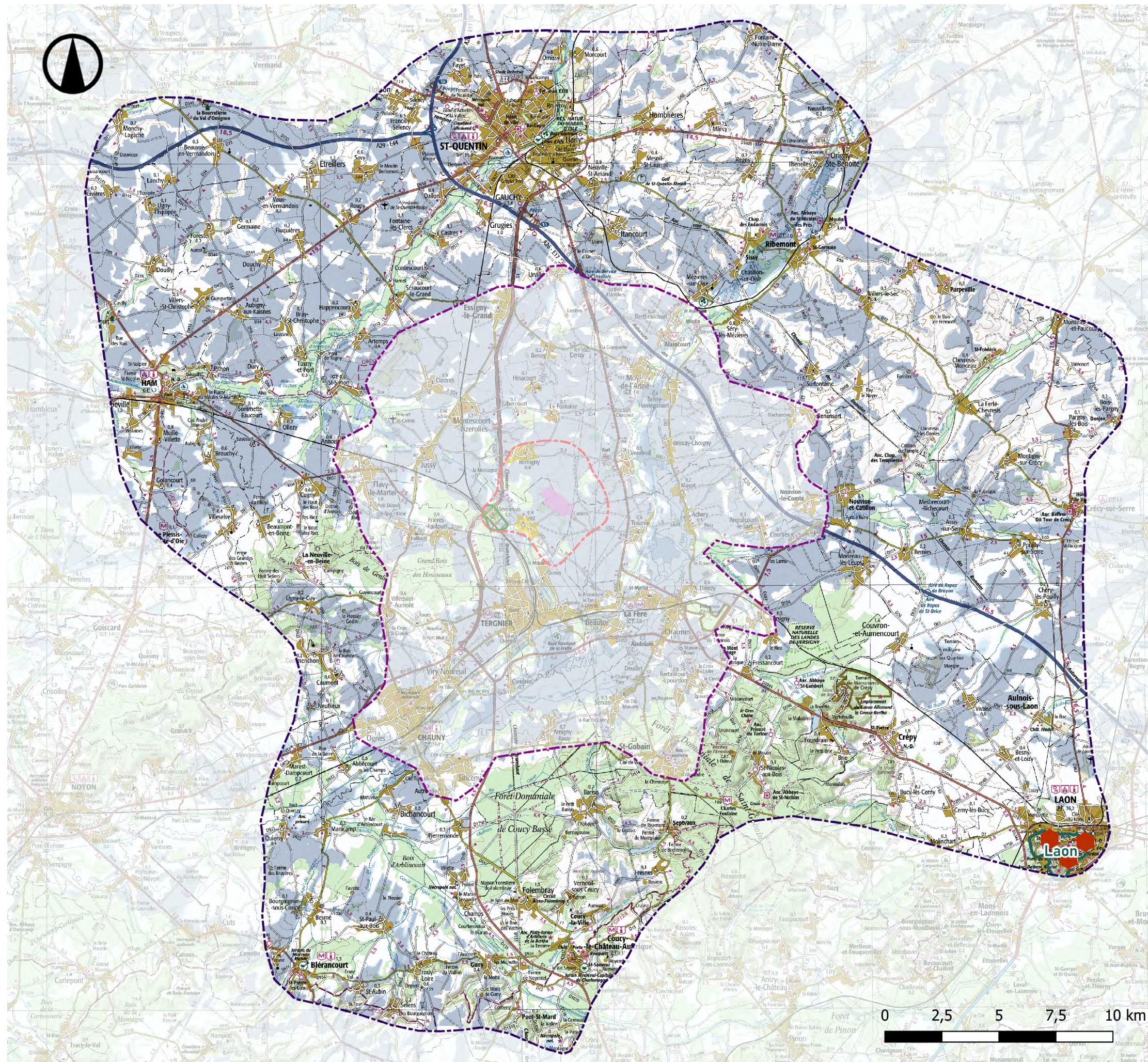
Fig. 43 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée

Sites protégés



Novembre 2024

Source : IGN 100®, atlas.patrimoine
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Site protégés

Sites classés

Sites patrimoniaux remarquables

Visibilité théorique

Zones de visibilité théorique



5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise un site protégé réparti en trois entités. Ils sont conscris dans la vieille ville de Laon. Un site patrimonial remarquable, ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) est présent. Il s'agit du SPR de Laon au sud-est de celle-ci. **Le nombre moyen de sites protégés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée constitue un enjeu patrimonial modéré.**

SENSIBILITÉS

Le site classé divisé en trois parties au sein de Laon présente une légère sensibilité au projet. Cela lorsque la partie du site en question se situe sur les remparts au nord de la ville, face aux plaines de grandes cultures là où se situe la zone d'implantation potentielle. Toutefois, la distance de la zone d'implantation potentielle (>20km), la présence effective de parcs éoliens et la localisation du projet dans leur prolongement ne vient pas impacter ce site de manière forte et sa sensibilité est donc faible.

Enfin, le site patrimonial remarquable de Laon est soumis aux mêmes constats que pour le site classé de la commune.

Localisé en bordure de l'aire d'étude éloignée, le site classé et la ZPPAUP sont considérablement éloignés du projet éolien. Les masques visuels et notamment la végétation et la topographie atténueront les perceptions des potentielles futures éoliennes depuis ces derniers. **Les sensibilités liées aux sites de l'aire d'étude éloignée sont alors faibles.**

Nom	Protection	Commune(s)	Distance (km)	Enjeux	Sensibilité
Bois, promenade et squares environnants la ville de Laon	Classé	Laon	25	Modéré	Faible

Fig. 44 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée

Nom	Commune(s)	Distance (km)	Enjeux	Sensibilité
Site patrimonial remarquable de Laon	Laon	23,4	Modéré	Faible

Fig. 46 : Tableau des ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée



Fig. 45 : Cathédrale Notre Dame de Laon - Site patrimonial remarquable (ancienne ZPPAUP)

Monuments historiques



Novembre 2024

Source : IGN 100®, atlas.patrimoine
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Monuments historiques

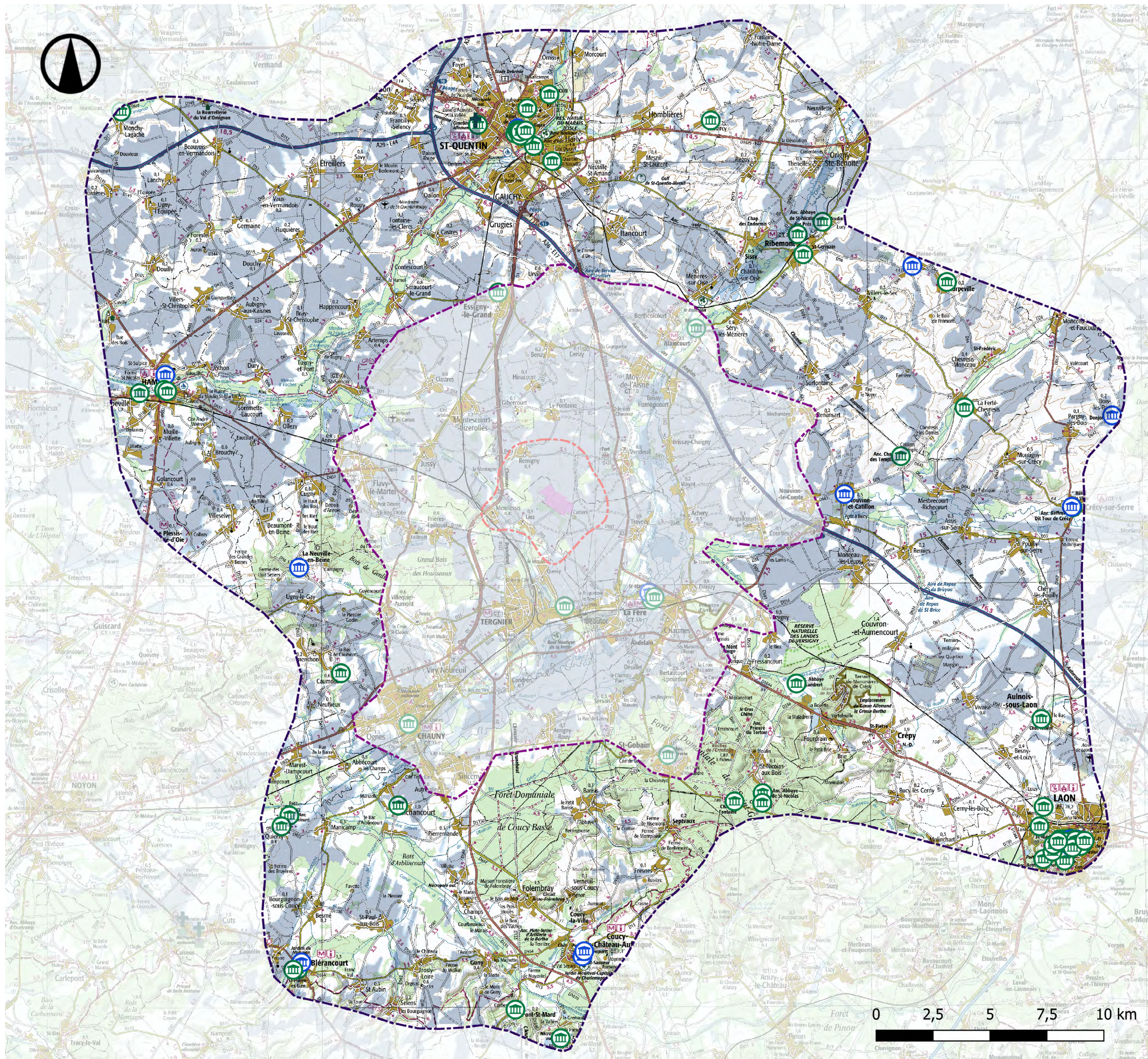
Classé

Inscrit

Sites funéraires guerres

Visibilité théorique

Zone de visibilité théorique



5.4.b. Les monuments historiques

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)
Eglise	Classé	La Neuville-en-Beine	11,0
Eglise Saint-Pierre (ancienne)	Inscrit	Caumont	11,6
Eglise	Classé	Nouvion-et-Catillon	11,9
Prieuré de Saint-Lambert	Inscrit	Fourdrain	12,4
Abbaye du Tortoir (ancienne)	Classé	Saint-Nicolas-aux-Bois	13,0
Eglise Sainte-Thérèse	Inscrit	Saint-Quentin	14,2
Chapelle	Classé	Sissy	14,4
Eglise	Classé	Septvaux	14,5
Chapelle des Templiers (ancienne)	Inscrit	Nouvion-et-Catillon	14,5
Verrerie de Charles Fontaine (ancienne)	Inscrit	Saint-Gobain	14,5
Eglise Saint-Martin	Inscrit	Bichancourt	14,6
Eglise	Classé	Ribemont	14,8
Maison natale de Condorcet	Inscrit	Ribemont	14,8
Gare	Inscrit	Saint-Quentin	14,9
Abbaye bénédictine de Saint-Nicolas (ancienne)	Inscrit	Saint-Nicolas-aux-Bois	14,9
Monument commémoratif	Inscrit	Saint-Nicolas-aux-Bois	15,2
Abbaye Saint-Nicolas des Prés (ancienne)	Inscrit	Ribemont	15,3
Hotel 46, rue d'Isle	Inscrit	Saint-Quentin	15,3
Chapelle de la Charité	Inscrit	Saint-Quentin	15,3
Porte	Inscrit	Saint-Quentin	15,5
Hotel Joly de Bammerville	Classé	Saint-Quentin	15,5
Magasin Nouvelles Galeries	Inscrit	Saint-Quentin	15,5
Chambre de commerce (ancienne Eglise Saint-Jacques)	Inscrit	Saint-Quentin	15,5
Sous-préfecture	Inscrit	Saint-Quentin	15,5
Puits	Inscrit	Saint-Quentin	15,6
Theatre municipal	Inscrit	Saint-Quentin	15,6
Hotel de Ville	Classé	Saint-Quentin	15,7

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)
Emplacement du canon allemand "La Bertha"	Classé	Crépy	15,7
Collegiale (ancienne)	Classé	Saint-Quentin	15,8
Monument du cimetiere militaire allemand	Inscrit	Saint-Quentin	16,1
Moulin de Lucy	Inscrit	Ribemont	16,4
Usine Sidoux	Inscrit	Saint-Quentin	16,5
Château (ruines)	Inscrit	Ham	16,9
Eglise Saint-Pierre	Classé	Crépy	17,0
Ferme	Inscrit	Essigny-le-Grand	17,0
Château de la Pilule	Inscrit	Saint-Quentin	17,1
Eglise et la crypte	Classé	Ham	17,2
Eglise	Classé	La Neuville-en-Beine	17,2
Pigeonnier	Inscrit	Marcy	17,4
Eglise Notre-Dame	Classé	Crépy	17,6
Ancien cinéma	Inscrit	Ferté-Chevresis	17,6
Château (ancien)	Inscrit	Quierzy	17,7
Eglise	Classé	Coucy-la-Ville	18,0
Sucrerie	Inscrit	Eppeville	18,1
Eglise	Classé	Pleine-Selve	18,1
Prieuré	Inscrit	Quierzy	18,3
Emplacement de la pièce allemande	Classé	Coucy-le-Château-Auffrique	18,4
Château	Inscrit	Parpeville	19,0
Enceinte fortifiée de la ville	Classé	Coucy-le-Château-Auffrique	19,1
Domaine national du Château de Coucy-le-Château Château de Coucy (ruines)	Classé	Coucy-le-Château-Auffrique	19,2
Maison du Gouverneur (ancienne)	Classé	Coucy-le-Château-Auffrique	19,3
Eglise	Classé	Coucy-le-Château-Auffrique	19,5
Eglise	Classé	Guny	19,7

Fig. 47 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/3

 **Monuments historiques illustrés**

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)
Donjon (ancien)	Classé	Cerny-lès-Bucy	20,9
Eglise	Classé	Pont-Saint-Mard	21,8
Domaine du Château	Inscrit	Pont-Saint-Mard	21,8
Maison du 17e siècle	Classét	Crécy-sur-Serre	21,9
Beffroi (ancien)	Classé	Crécy-sur-Serre	21,9
Hotel de Ville	Inscrit	Crécy-sur-Serre	21,9
Croix	Classé	Camelin	22,5
Château f?odal (ancien)	Inscrit	Aulnois-sous-Laon	22,5
Château des Ducs de Gesvres (ancien)	Classét	Bl?rancourt	22,7
Eglise	Classé	Camelin	22,8
Eglise Saint-Pierre (ancienne)	Inscrit	Caumont	22,9
Ancien Manoir	Inscrit	Blérancourt	23,1
Eglise	Classé	Blérancourt	23,1
Maison du conventionnel Saint-Just	Inscrit	Blérancourt	23,2
Château (ancien)	Classé	Bois-l?s-Pargny	23,9
Rotonde SNCF	Inscrit	Laon	24,4
Hospice départemental de Montreuil	Inscrit	Laon	24,7
Menhir	Classé	Bois-lès-Pargny	24,7
Eglise	Inscrit	Monchy-Lagache	24,8
Abbaye de Saint-Martin (ancienne)	Inscrit	Laon	25,7
Caserne des Dragons de la Reine (ancienne)	Inscrit	Laon	25,7
Ensemble Eglise Saint-Martin et presbytère	Classét	Laon	25,8
Ancien hopital général	Inscrit	Laon	25,8
Couvent des Dames de la Congrégation Notre-Dame (ancien)	Inscrit	Laon	25,8
Tour Pench?e	Inscrit	Laon	25,8
Porte de Soissons ou de Saint-Martin	Classé	Laon	25,8
Maison	Inscrit	Laon	25,8

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)
Maison : rue Carlier Henecart	Inscrit	Laon	25,9
Maison: 14 rue Saint Martin	Inscrit	Laon	25,9
Maison dite \"Petit Saint-Nicolas\"	Inscrit	Laon	25,9
Hotel : 16, rue Saint-Martin	Inscrit	Laon	25,9
Maison: 15 rue Saint Martin	Inscrit	Laon	25,9
Hotel : 9, rue Saint-Martin	Inscrit	Laon	25,9
Hotel du Petit Saint-Vincent	Classé	Laon	25,9
Hotel : 6, rue Saint-Cyr	Inscrit	Laon	25,9
Eglise Saint-Jean du Bourg (ancienne)	Inscrit	Laon	26,0
Hotel	Inscrit	Laon	26,0
Maison: 19 rue Saint Jean	Inscrit	Laon	26,0
Maison 21, rue Saint-Jean - 12, rue du Clo?tre Saint-Jean	Classé	Laon	26,1
Biblioth?que Municipale (ancienne)	Inscrit	Laon	26,1
Maison rempart Saint-R?mi	Inscrit	Laon	26,2
Porte de Chenizelles	Classé	Laon	26,2
Eglise Saint-Remy au Velours (ancienne)	Classé	Laon	26,2
Maison: 7 rue Sérurier	Inscrit	Laon	26,2
Maison: 31 rue CHotelaine	Inscrit	Laon	26,3
Hotel de Ville (ancien)	Classé	Laon	26,3
Maison: 41 rue Sérurier	Inscrit	Laon	26,3
Hotellerie du Dauphin (ancienne)	Inscrit	Laon	26,3
Maison: 45 rue CHotelaine	Inscrit	Laon	26,3
Maison: 47 rue Serrurier	Inscrit	Laon	26,3
Maison: 53 bis rue Sérurier	Classé	Laon	26,3
Maison: 60 rue CHotelaine	Inscrit	Laon	26,3
Maison: 2 rue Clerjot	Inscrit	Laon	26,4
Eglise Saint-Martin au Parvis (ancienne)	Inscrit	Laon	26,4

Fig. 48 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/3

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)
Maison: 12 rue des cordeliers	Inscrit	Laon	26,4
Maison rue Sérurier - rue de la Charpenterie	Inscrit	Laon	26,4
Hotel Dieu (ancien)	Classé	Laon	26,4
Hotel Dieu (ancien)	Classé	Laon	26,4
Maison 7 rue de la Herse	Inscrit	Laon	26,4
Abbaye de Saint-Jean (ancienne)	Classét	Laon	26,4
Maison 6, rue du Cloître ou 26?	Inscrit	Laon	26,4
Cathédrale (ancienne), actuellement Eglise Notre-Dame, et cloître	Classé	Laon	26,4
Eglise Notre-Dame la Profonde (ancienne)	Inscrit	Laon	26,5
Maison: 13 rue de Signier	Inscrit	Laon	26,5
Maison: 26 rue des Cordeliers	Inscrit	Laon	26,5
Maison 3 rue Pourrier	Classé	Laon	26,5
Abbaye Saint-Vincent (ancienne)	Inscrit	Laon	26,5
Evêché (ancien) et chapelle	Classé	Laon	26,5
Colombier des Evêques de Laon (ancien)	Classé	Laon	26,5
Porte d'Ardon	Classé	Laon	26,5
Eglise Saint-Corneille et Saint-Cyprien (ancienne)	Inscrit	Laon	26,6
Grand Seminaire	Inscrit	Laon	26,6
Eglise Saint-Pierre au Marché (ancienne)	Inscrit	Laon	26,6
Maison: 36 rue Vinchon	Inscrit	Laon	26,7
Chapelle des Templiers	Classé	Laon	26,7
Ecole de la Providence	Inscrit	Laon	26,7
Couvent des Minimes (ancien)	Inscrit	Laon	26,7
Porte de la Citadelle	Inscrit	Laon	26,7
Eglise de Vaux sous Laon	Classé	Laon	26,8

Fig. 49 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/3


Monuments historiques illustrés

ENJEUX

141 monuments historiques sont recensés sur l'aire d'étude éloignée. Ils sont répartis de manière hétérogène sur le territoire étant majoritairement au sud de l'aire d'étude avec deux concentrations notables autour des principales villes que sont Saint-Quentin et Laon. De nombreux monuments sont aussi présents au sein des sites classés et inscrits, de la forêt Domaniale de Saint-Gobain ou encore de la commune de Coucy-le-Château-Auffrique. Si la plupart des communes des départements ici concernés (l'Aisne, l'Oise et la Somme) disposent d'un monument historique, bien souvent une église, le patrimoine du territoire d'étude se révèle également très diversifié : Moulins, Manufactures, Vendangeoirs, Abbayes, Maisons, Châteaux, ruines, entités naturelles ou historiques... **L'enjeu lié au patrimoine architectural et paysager est très fort.**

SENSIBILITÉS

La carte ci-avant superpose l'emplacement des monuments historiques aux zones de visibilité théoriques du projet de Liez-Rémigny afin de cibler les monuments depuis lesquels le projet pourrait être visible. Ainsi, les monuments historiques installés au cœur des villes et villages, dans les vallées, les vallons, à l'arrière d'un sommet ou d'un boisement important ne présentent pas de sensibilité particulière.

L'étude des zones de visibilité potentielles indique par ailleurs que ces dernières sont essentiellement limitées à l'aire d'étude rapprochée et immédiate en dehors de la zone nord-ouest où les plaines génèrent des visibilité potentielles. Cependant, cette zone est exempte de monuments inscrits ou classés. Ainsi, même pour les monuments historiques situés sur le plateau, les sensibilités seront nulles car ils sont pour la plupart localisés au coeur des bourgs et éloignés du projet. Ils seront protégés du futur parc éolien. Aussi, l'étude des zones de visibilité théoriques ne prend pas en compte les masques visuels de petite envergure (topographie fine, bâti, haies et bosquets...) qui contribuent à limiter ces visibilité potentielles à ces distances du projet.

Cependant, même si la ville de Laon ne semble pas présenter de visibilité potentielles, des vues vers la zone d'implantation potentielle existent depuis les remparts nord de la ville. Toutefois, l'intégration de ce projet dans la continuité des parcs existants et sa distance depuis ce point de vue atténuent son impact visuel.

L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée ne présenteront donc pas ou peu de perception visuelle avec le projet de Liez-Rémigny. **La sensibilité liée au patrimoine est donc faible à nulle.**



© ATER Environnement, 2024

Fig. 50 : Eglise Notre Dame de Ham - Monument classé (nord-ouest AEE)



Fig. 51 : Moulin de Lucy à Ribermont - Monument inscrit (nord-est de l'AEE)



Fig. 52 : Gare de Saint-Quentin - Monument partiellement inscrit (nord de l'AEE)



Fig. 53 : Hôtel de ville et Beffroi de Crécy-sur-Serre - Partiellement inscrit (ouest de l'AEE)

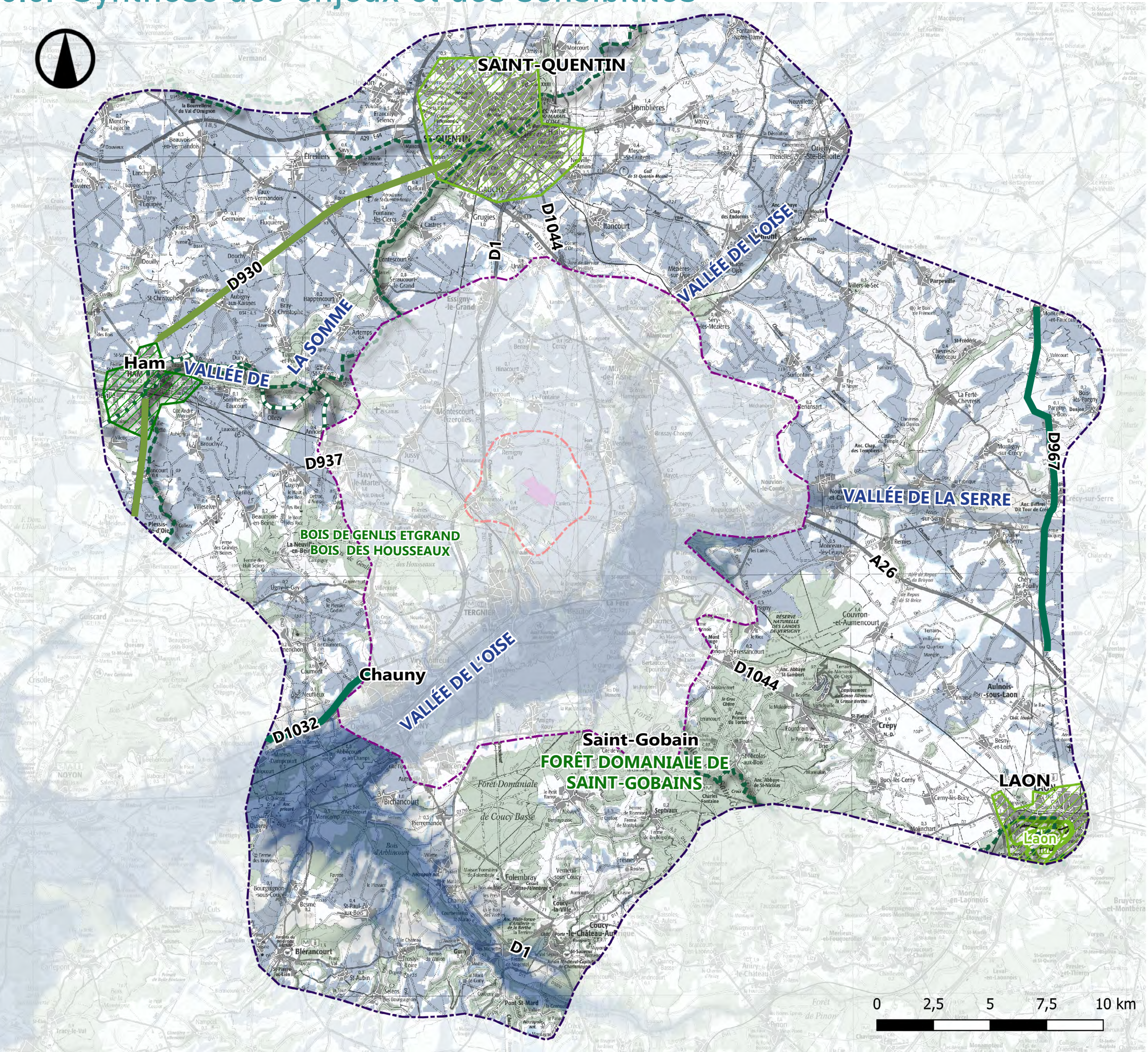


Fig. 54 : Vue de l'Eglise Saint-Sauveur de Coucy-le-Château-Auffrique depuis les remparts - site classé (sud de l'AEE)

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MONUMENTS HISTORIQUES DE LAON	TRÈS FORT	FAIBLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE SAINT-QUENTIN	TRÈS FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE	TRÈS FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE HAM	FAIBLE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE RIBERMONT	FAIBLE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE GUISCARD	TRÈS FAIBLE	NULLE

Fig. 55 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse des sensibilités de l'AEE



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Sensibilité des principaux axes

- Très faible
- Faible

Principaux masques visuels

- Principaux boisements
- Vallées

Sensibilité des lieux de vie principaux

- Faible
- Très faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Grande Randonnée
- Très faible
- Eurovélo
- Très faible

Sensibilité du patrimoine

Monuments historiques

- Faible

Sites classés

- Faible

Sites Patrimoniaux Remarquables

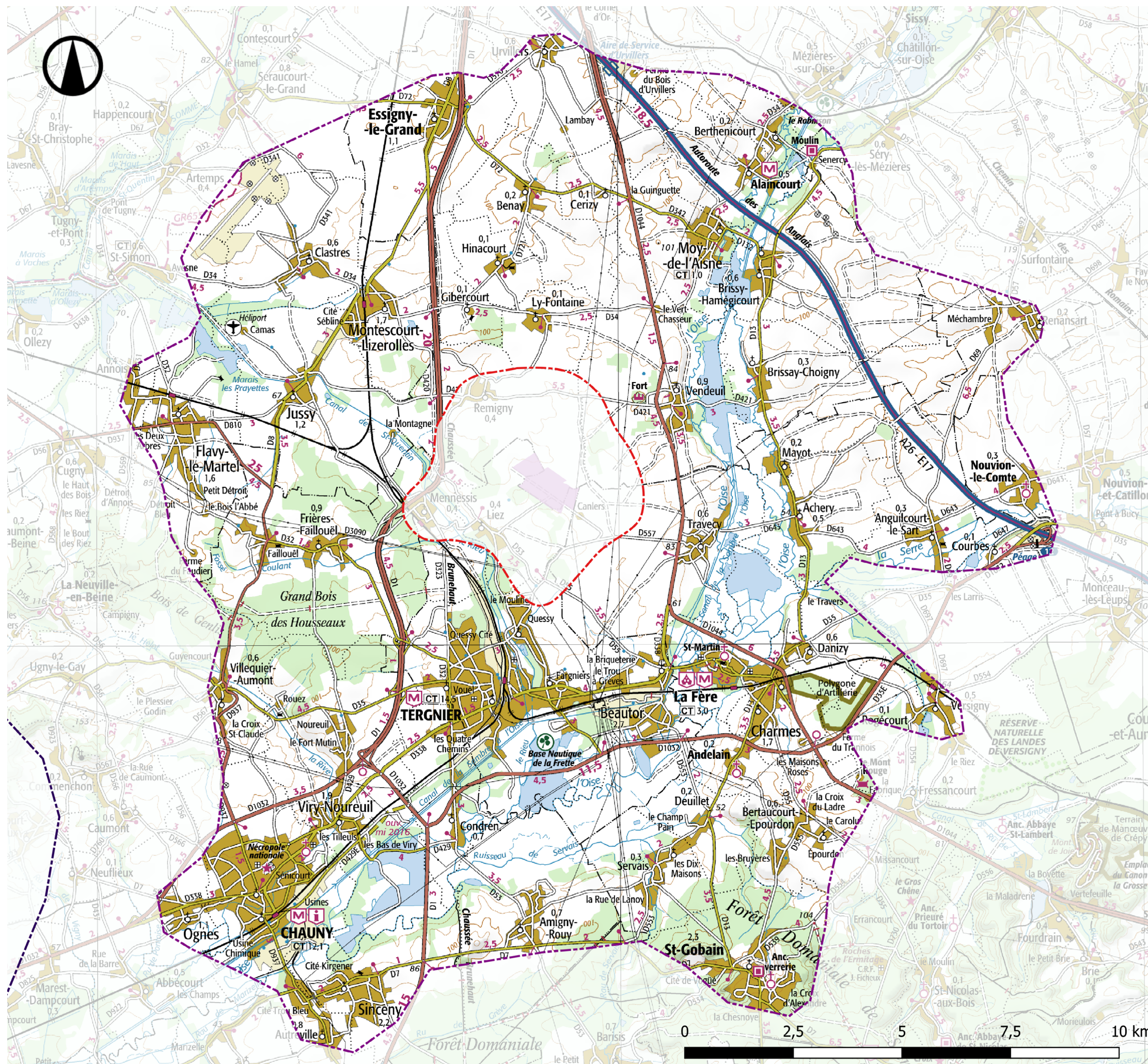
- Faible

Visibilité théorique

- Zones de visibilité théorique



L'aire d'étude éloignée regroupe les principaux points d'enjeux, qu'il s'agisse des principaux lieux de vie, des axes majeurs ou des espaces patrimoniaux. Toutefois, les sensibilités sont nulles à faibles. Cela s'explique par la distance et les ondulations des plaines et plateaux, qui atténuent la perception potentielle du projet de Liez-Rémigny, mais également par les vallées qui entaillent l'aire d'étude. Ces dernières, cumulées aux ripisylves et aux nombreux boisements présents au sud multiplient les masques topographiques et végétaux qui réduisent les visibilitées des potentielles éoliennes.



Aire d'étude rapprochée



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

ETAT INITIAL

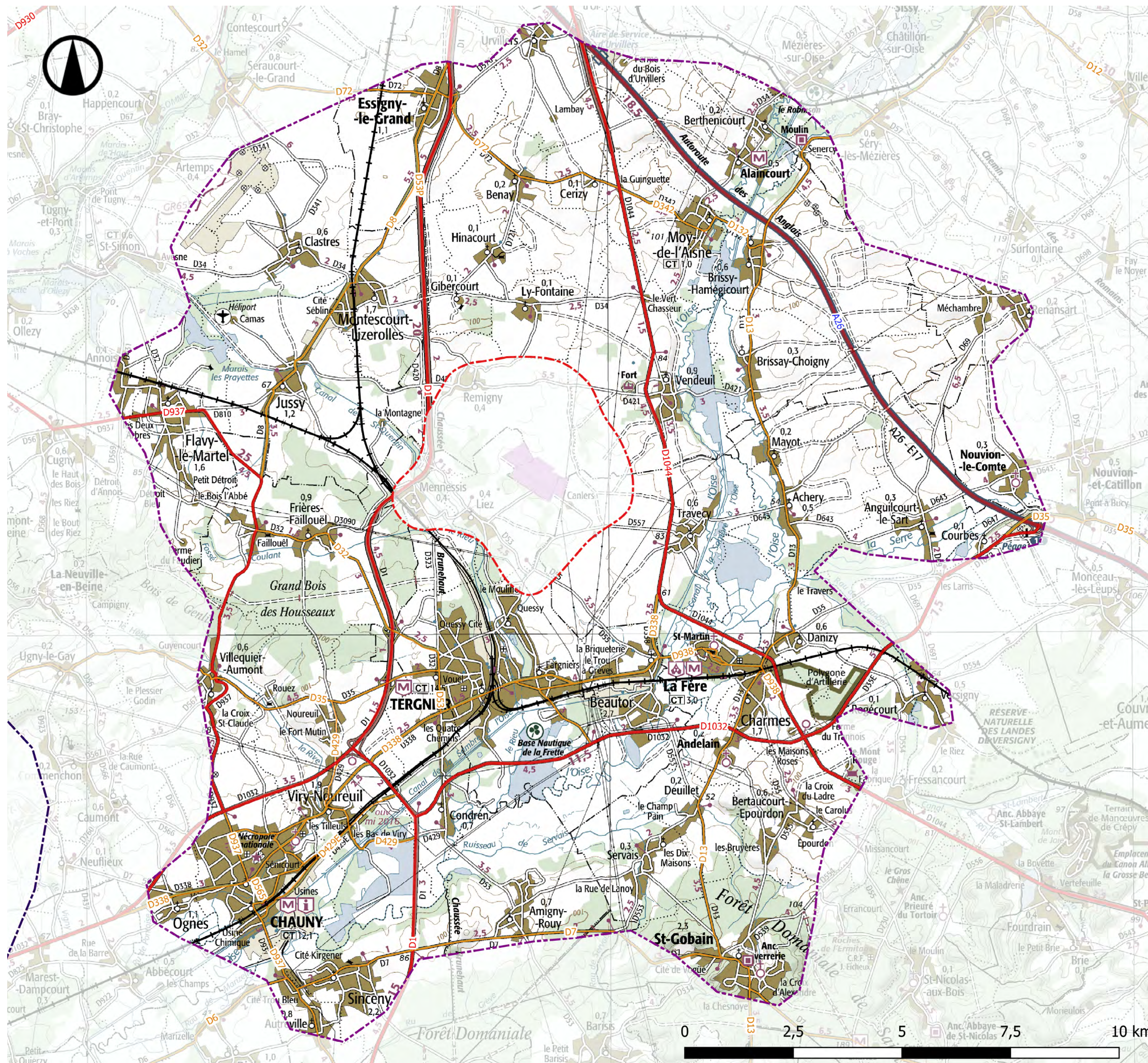


Transports



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Axes de communication

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Voie ferroviaire



6.1. Axes de communication



Fig. 56 : Panorama depuis la D13 au dessus de l'A26 au nord de Brissy-Hamégicourt

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. Les axes principaux desservent les villes de Chauny, Tergnier et Gauchy (D1044, D1...). Un autre axe majeur, l'A26 - autoroute des anglais - traverse le territoire ici étudié. Les routes principales sont situées sur les plateaux et dans les plaines à l'ouest, l'est et au nord de la zone d'implantation potentielle.

Au nord, l'agglomération de Saint-Quentin est située en dehors de cette aire d'étude mais représente malgré tout un noeud viaire et ferroviaire important. **Les axes de communication représentent un enjeu fort par la densité du maillage, leur grande diversité et leur position géographique.**

SENSIBILITÉS

L'A26 traverse cette aire d'étude du nord au sud-est. Elle s'affranchit du relief de la vallée de l'Oise grâce au pont au niveau d'Alaincourt. A l'inverse, elle est successivement en surface ou encaissée au travers des plaines ponctuées par les ponts du réseau secondaire la traversant. Ce rapport particulier avec le relief de la zone crée et endigue des visibilitées. La distance s'ajoutant à cette spécificité rend les sensibilités de l'autoroute des anglais très faible.

Concernant le réseau des départementales, les routes présentes sur la moitié nord semblent plus sensibles au projet éolien. La D1 traverse l'aire d'étude rapprochée du nord au sud, reliant Essigny-le Grand aux villes de Tergnier et Chauny. La D1044 située plus à l'est du projet suit le même axe reliant Saint-Quentin à Laon. Leurs directions vers la zone d'implantation potentielle et leurs situations géographiques au sein des plaines de grandes cultures génèrent une sensibilité vis-à-vis du projet, principalement au nord. Cependant, la distance depuis le projet, les boisements éparses et les ondulations du relief rendent ces sensibilités très faibles. Le paysage se ferme progressivement au sud grâce au relief de la vallée de l'Oise, sa ripisylve et aux boisements plus présents.

C'est donc depuis la moitié nord de l'aire d'étude rapprochée que les visibilitées potentielles seront les plus nombreuses et les plus importantes. En traversant les plaines et plateaux, les automobilistes profitent de vues dégagées sur les grandes cultures. Les axes routiers D1 et D1044 sont concernés. Les sensibilités augmentent également lorsque le projet éolien rentre dans le champ visuel direct de l'automobiliste, comme on l'observe pour les axes orientés en direction de la zone d'implantation potentielle. D'une manière générale, les visibilitées pressenties s'ajouteront à celles des parcs existants de Rémigny et de la Grande Borne. **Les sensibilités des axes de communication principaux sont ainsi très faibles à modérées.**



Fig. 57 : Vue vers le nord-est depuis la D429 au nord de Viry-Nouveau

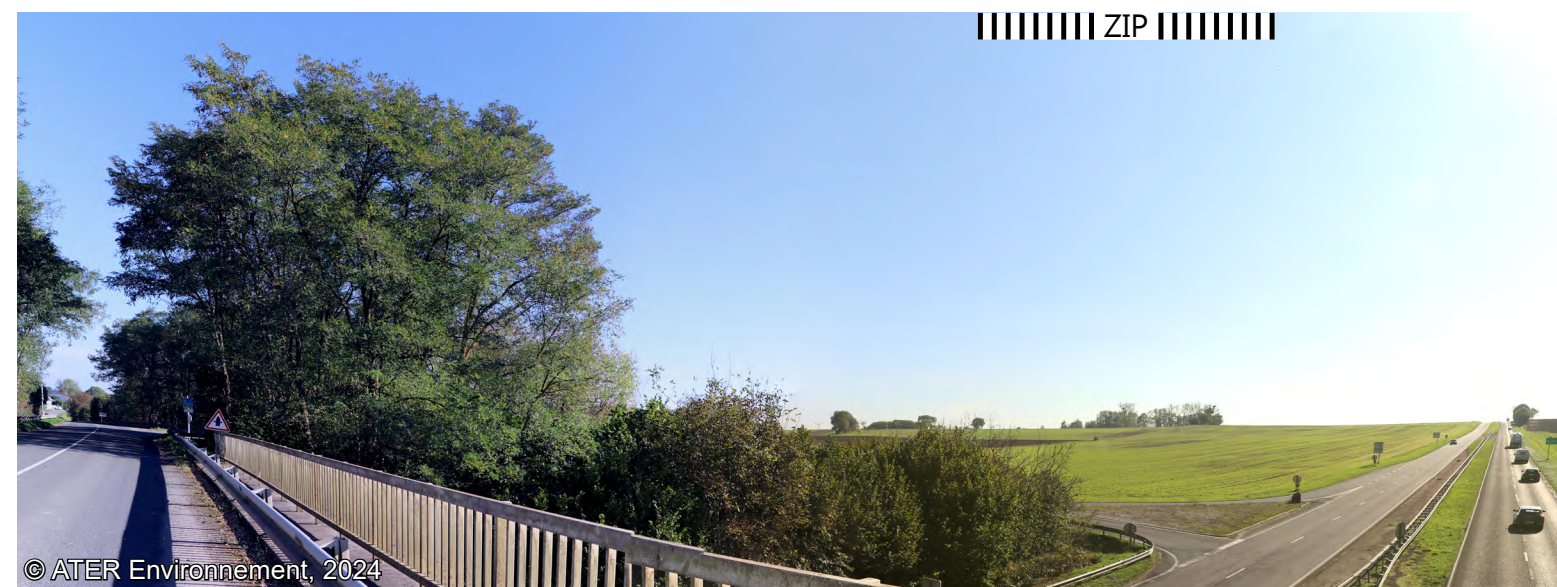


Fig. 58 : Vue vers le sud-est depuis la D34 au dessus de la D1



© ATER Environnement, 2024



© ATER Environnement, 2024



Fig. 59 : Vue vers le sud-ouest depuis le croisement de la D1044 et la D34



Fig. 60 : Vue de la voie ferrée depuis les Ponts de Braye vers la zone d’implantation potentielle

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A26	TRÈS FORT	TRÈS FAIBLE
D1	FORT	FAIBLE
D1044	FORT	MODÉRÉE
D937	FORT	NULLE
D1032	FORT	NULLE
D8	MODÉRÉ	MODÉRÉE

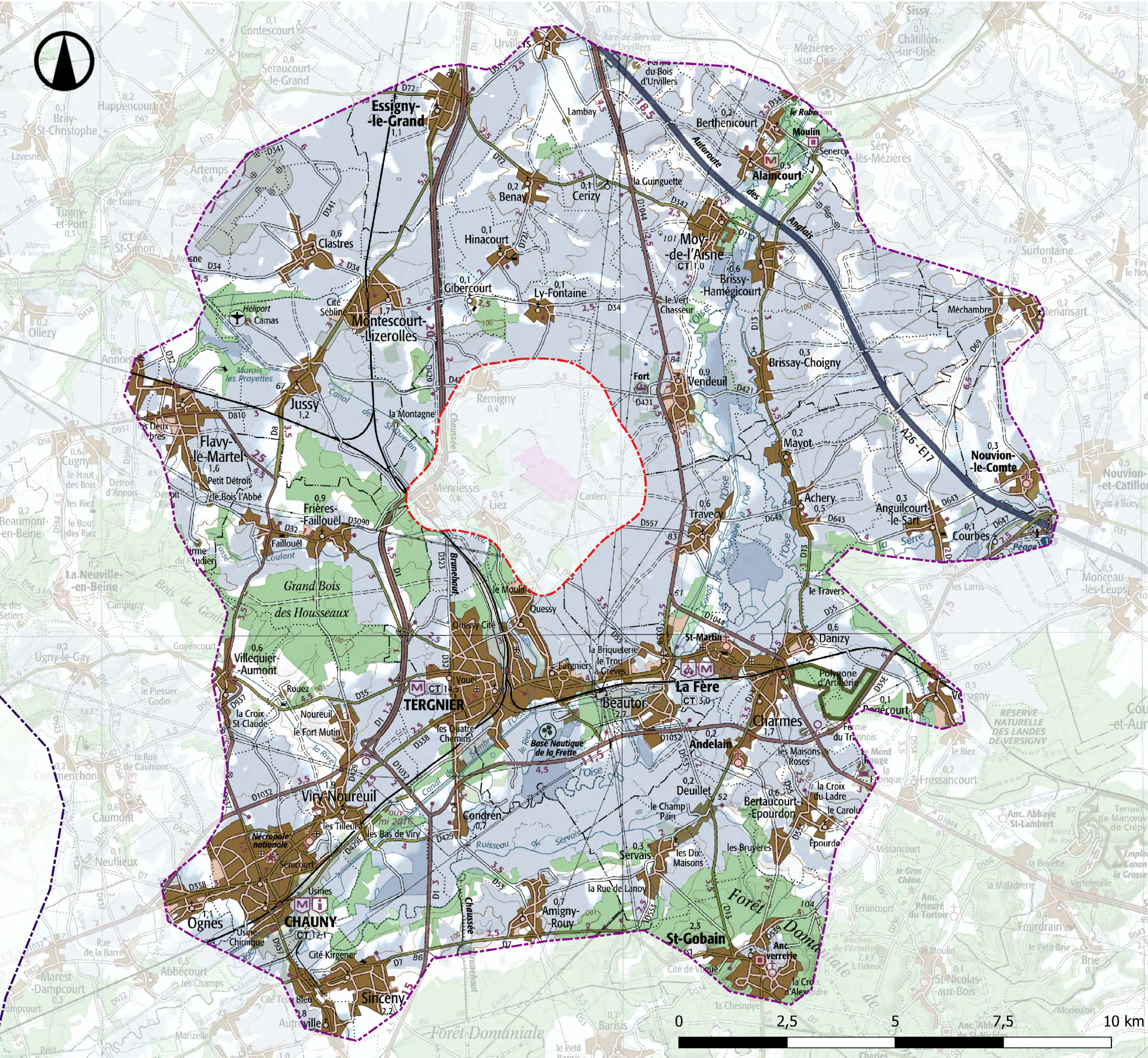
Fig. 61 : Tableau de synthèse des axes principaux de l’aire d’étude rapprochée

Lieux de vie



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Principaux masques visuels

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)

Visibilité théorique

- Zones de visibilité théorique



6.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 62 : Place Carnégie, Tergnier.

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée comprend de nombreuses communes. Elles sont principalement implantées le long de la vallée de l'Oise ou maillent les plaines agricoles. L'aire d'étude rapprochée englobe les villes de Tergnier et Chauny. Avec plus de 10 000 habitants, elle représente le plus grand pôle urbain du secteur. Saint-Gobain, La Fère ou Charmes, avec plus de 2 000 habitants sont, les communes les plus peuplées après Chauny et Tergnier. Les autres communes, qu'elles soient implantées en bordure de cours d'eau ou sur le plateau agricole, possèdent en général moins de 1 000 habitants. **L'enjeu lié aux bourgs est modéré.**

SENSIBILITÉS

A la confluence entre l'Oise et le canal de Saint-Quentin, la ville de Tergnier présente naturellement un niveau altimétrique plus bas que le plateau agricole concerné par le projet. Aussi, avec les boisements intermédiaires qui la séparent de la zone d'implantation potentielle, la sensibilité est nulle conjointement à celle de la ville de Chauny, située en aval.

Au sud de l'aire d'étude rapprochée, Saint-Gobain est implantée sur son promontoire aux portes du massif du même nom. Son positionnement élevé induit de rares vues vers la zone d'implantation potentielle, essentiellement depuis les rues se dirigeant vers cette dernière. Travecy, Vendeuil Brissay-Choigny et les autres bourgs situés le long de la vallée de l'Oise, en haut ou sur les coteaux sont plus ou moins sensibles au projet. La proximité et les masques boisés définissent les zones de visibilité théorique. De manière générale, les abords des villes ont des sensibilités nulles à modérées en fonction de ces facteurs. Les masques bâtis des bourgs endiguent la majorité des vues depuis leur tissu urbain.

En revanche, concernant les villages positionnés sur le plateau agricole, les visibilitées potentielles sur le projet éolien semblent plus nombreuses. Elles sont surtout attendues depuis les entrées et sorties des communes comme à l'est de Jussy ou encore au sud d'Essigny-le-Grand. Toutefois, lorsque ces perceptions sont attendues, le projet éolien sera généralement visible conjointement avec les éoliennes des parcs de Rémigny et de la Grande Borne. Aussi, les visibilitées se limiteront aux entrées ou sorties de villages mais seront bien rares depuis leurs coeurs où les éléments bâtis limitent considérablement les champs visuels.

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou sur les hauteurs du plateau, leur distance à la zone d'implantation potentielle et selon la présence de masques visuels. Elle est de nulle à modérée.



Fig. 63 : Vue vers le nord-est depuis la D338 à la sortie de Chauny



Fig. 64 : Vue depuis la rue de l'église de La Fère - Château de La Fère et Eglise Saint-Montain de La Fère



Fig. 65 : Vue de Jussy depuis le pont au dessus du canal de Saint-Quentin



Fig. 66 : Vue de l'entrée de Travecy vers la zone d'implantation potentielle



Fig. 67 : Saint-Gobain et son église (hors ZIP)

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEUX	SENSIBILITÉ
TERGNIER	13 431 hab	3,2 km	FORT	NULLE
CHAUNY	11 496 hab	10 km	FORT	NULLE
SAINT-GOBAIN	2 315 hab	11,1 km	MODÉRÉ	NULLE
VIRY-NOUREUIL	1 684 hab	6,9 km	MODÉRÉ	NULLE
LA FÈRE	2 850 hab	3,9 km	MODÉRÉ	NULLE
FLAVY-LE -MARTEL	1 661 hab	7,2 km	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
ESSIGNY- LE-GRAND	1 054 hab	7,3 km	FAIBLE	FAIBLE
NOUVION-LE- COMTE	243 hab	9,6 km	TRÈS FAIBLE	TRÈS FAIBLE
JUSSY	1 219 hab	4,7 km	TRÈS FAIBLE	FAIBLE
VENDEUIL	926 hab	2,7 km	FAIBLE	MODÉRÉE

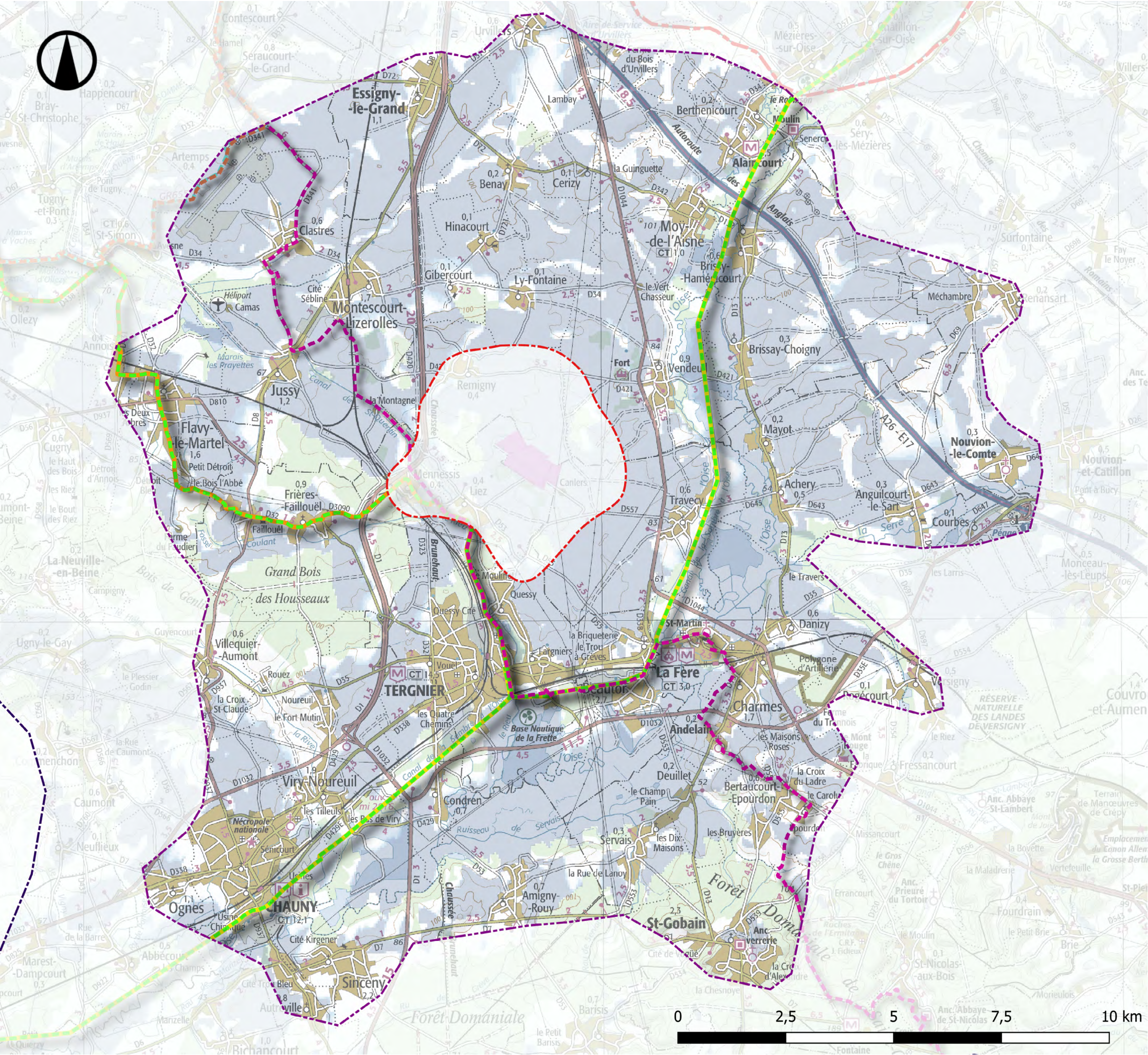
Fig. 68 : Tableau de synthèse des bourgs de l’aire d’étude rapprochée

Tourisme



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018,
Visorando, VisuGPX, Randonnée.info
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Randonnées et véloroutes

- GR 145
- GR 655
- GR 800
- Eurovélo 3 - La route des pèlerins
- Eurovélo 6 - Vallée de la Somme

Zones de visibilité

Zones de visibilité théoriques



Fig. 69 : Vue de l'Eurovélo 6 - D1090 vers l'est à la sortie de Frières-Failloüel

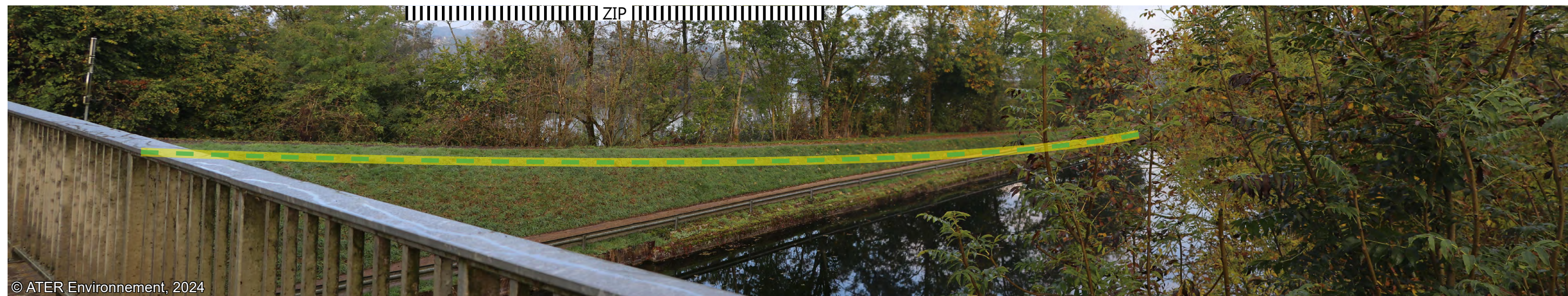


Fig. 70 : Vue vers l'ouest de l'Eurovélo 3 depuis la D421 à l'est de Vendeuil

ENJEUX

Deux itinéraires cyclables majeurs traversent l'aire d'étude adaptée, il s'agit de l'Eurovélo 3 - La route des pèlerins et de l'Eurovélo 6 - La vallée de la Somme. Trois itinéraires de Grande Randonnée sillonnent également l'aire d'étude. Le GR655 et le GR800 partagent une portion d'itinéraire bordant l'aire d'étude au Nord-Ouest. En revanche, le GR145 «via Francigena» traverse l'aire d'étude rapprochée du nord-ouest au sud-est présentant même une incursion dans l'aire d'étude immédiate. **L'enjeu lié aux itinéraires de randonnée et aux itinéraires cyclables majeurs est donc fort.**

SENSIBILITÉS

Les itinéraires de randonnée présentent d'importantes variations de sensibilités au motif éolien. Premièrement, la vitesse de déplacement d'un randonneur piéton ou cycliste est bien moindre que celle d'un automobiliste. Le temps qu'il met à parcourir une même distance est donc beaucoup plus long. Ce temps lui permet d'observer davantage l'environnement dans lequel il évolue et les paysages qui le composent. La carte présentée ci-contre illustre les itinéraires de randonnée et les zones de visibilité théoriques. Elle renseigne sur les secteurs depuis lesquels le projet éolien sera potentiellement visible et ceux au contraire, où le projet sera invisible. Le projet éolien apparaît comme visible depuis de nombreux endroits des GR et des véloroutes parcourant l'aire d'étude. Cependant, seuls les boisements principaux sont pris en compte comme masques dans le calcul des visibilité théoriques. Ainsi, le GR 145 longe le réseau hydrographique et la végétation éparsse comme la ripisylve discontinue du canal de Saint-Quentin par exemple, masque le projet en grande partie. Au sud, ce GR traverse les communes de La Fère ou de Charmes dont le tissu urbain masque les vues vers le projet. Enfin, le relief et les massifs boisés s'étendant au sud-est génèrent aussi des masques visuels. Une étude sur le terrain a permis d'apprécier ces sensibilités réelles qui sont donc faibles.

Concernant les itinéraires cyclables, ils traversent de nombreux villages dont le tissu bâti masque le projet. La zone d'implantation potentielle est visible depuis les entrées et sorties de villages conjointement au réseau viaire qui parcourt cette aire d'étude. Parallèlement aux GR, ces visibilité s'atténuent dès lors que les véloroutes longent les cours d'eau et leur végétation adjacente. **La sensibilité est faible.**





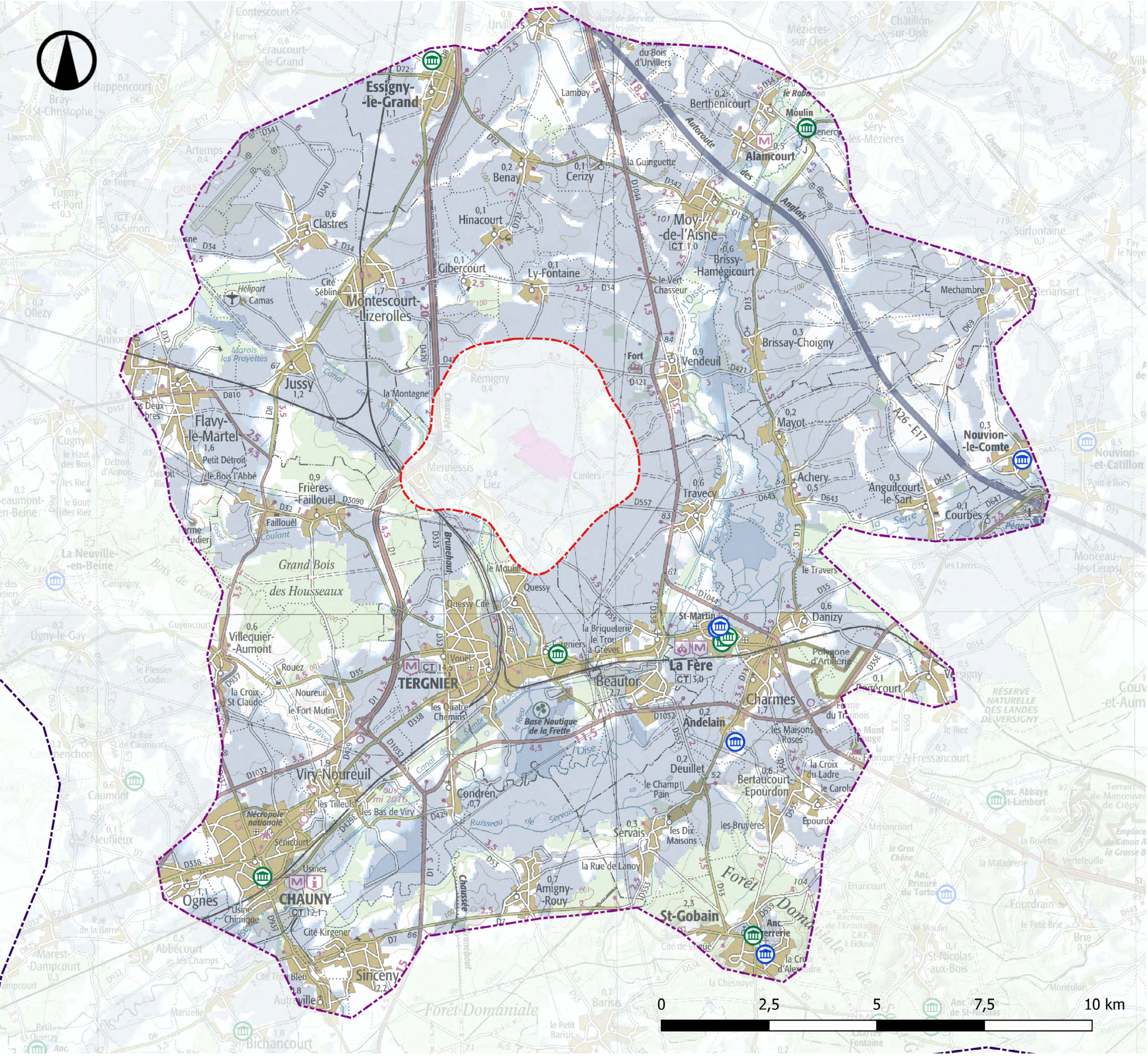
Fig. 71 : Vue de l’Eurovélo 6 - D1090, à l’entrée ouest de Mennessis



Fig. 72 : Vue de l’Eurovélo 3 depuis le GR145, au dessus du canal de l’Oise à la Sambre, à Faubourg-Saint-Firmin

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 145	FORTE	FAIBLE
GR655	FORTE	NULLE
GR800	FORTE	NULLE
EUROVÉLO 3	FORTE	FAIBLE
EUROVÉLO 6	FORTE	FAIBLE

Fig. 73 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l’aire d’étude rapprochée.



Monuments historiques



Novembre 2024

Source : IGN 100®, atlas.patrimoine
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'Implantation Potentielle
 - Aires d'études adaptées**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
 - Monuments historiques**
 - Classé
 - Inscrit
 - Visibilité théorique**
 - Zones de visibilité théorique



6.4. Patrimoine architectural et paysager

6.4.a. Les monuments historiques

ENJEUX

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 12 monuments classés ou inscrits sont recensés sur 8 communes. Parmi eux se trouvent des églises, des bâtisses, des places, des fermes ou encore des moulins. La majorité de ces monuments sont situés au cœur des communes. **L'enjeu lié aux monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée est donc faible.**

SENSIBILITÉS

Les monuments recensés au sein de cette aire d'étude sont majoritairement situés au sein des communes. Au nord, la Ferme Sias d'Essigny-le-Grand est située au nord du bourg et s'entoure d'un clos végétal rendant sa sensibilité nulle. Le moulin de Sénercy ou les monuments de La Fère, Tergnier ou Chauny sont situés proches de la vallée de l'Oise et au cœur d'écrits végétaux ou bâtis empêchant toute visibilité vers la zone d'implantation potentielle. Enfin, seule l'église Saint-Gobain située sur la commune du même nom adopte une position topographique en surplomb du projet. Cependant, l'église est située au cœur de Saint-Gobain et le bâti environnant masque la zone d'implantation potentielle. De rares percées induites par les rues du village vers la zone d'implantation pourraient permettre une vue lointaine vers le projet. Cependant, le cadrage réduit permis par ces vues et leurs distances par rapport au projet rendent la sensibilité de l'église nulle.

Aucune covisibilité ou intervisibilité ne concerne les monuments de cette aire d'étude, **leur sensibilité est donc nulle.**

Monuments historiques	Protection	Communes	Distance à la ZIP (km)	Enjeux	Sensibilité
Place Carnégie	Inscrit	Tergnier	4,0	Faible	Nulle
Château	Classé	La Fère	4,9	Faible	Nulle
Eglise Saint-Montain	Classé	Fère	4,9	Faible	Nulle
Immeuble 3, rue Henri Martin	Inscrit	La Fère	5,2	Faible	Nulle
Quartier Drouot	Inscrit	La Fère	5,2	Faible	Nulle
Eglise	Classé	Andelain	7,2	Faible	Nulle
Ferme	Inscrit	Essigny-le-Grand	8,7	Faible	Nulle
Moulin de Sénercy	Inscrit	Séry-lès-Mézières	9,3	Faible	Nulle
Eglise	Classé	Nouvion-le-Comte	10,4	Faible	Nulle
Pâtisserie du Marché Couvert	Inscrit	Chauny	11,4	Faible	Nulle
Manufacture royale des glaces	Inscrit	Saint-Gobain	11,4	Faible	Nulle
Eglise	Classé	Saint-Gobain	11,9	Faible	Nulle

Fig. 74 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée
Les sites et monuments listés dans le tableau ci-contre reprennent ceux illustrés dans les pages suivantes.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 75 : Place Carnégie de Tergnier



© ATER Environnement, 2024

Fig. 76 : Le domaine de Sénercy



Fig. 77 : La verrerie de Saint-Gobain (hors ZIP)



Fig. 78 : Eglise-Saint-Montain et Château de La Fère

6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

Synthèse des sensibilités de l'AER

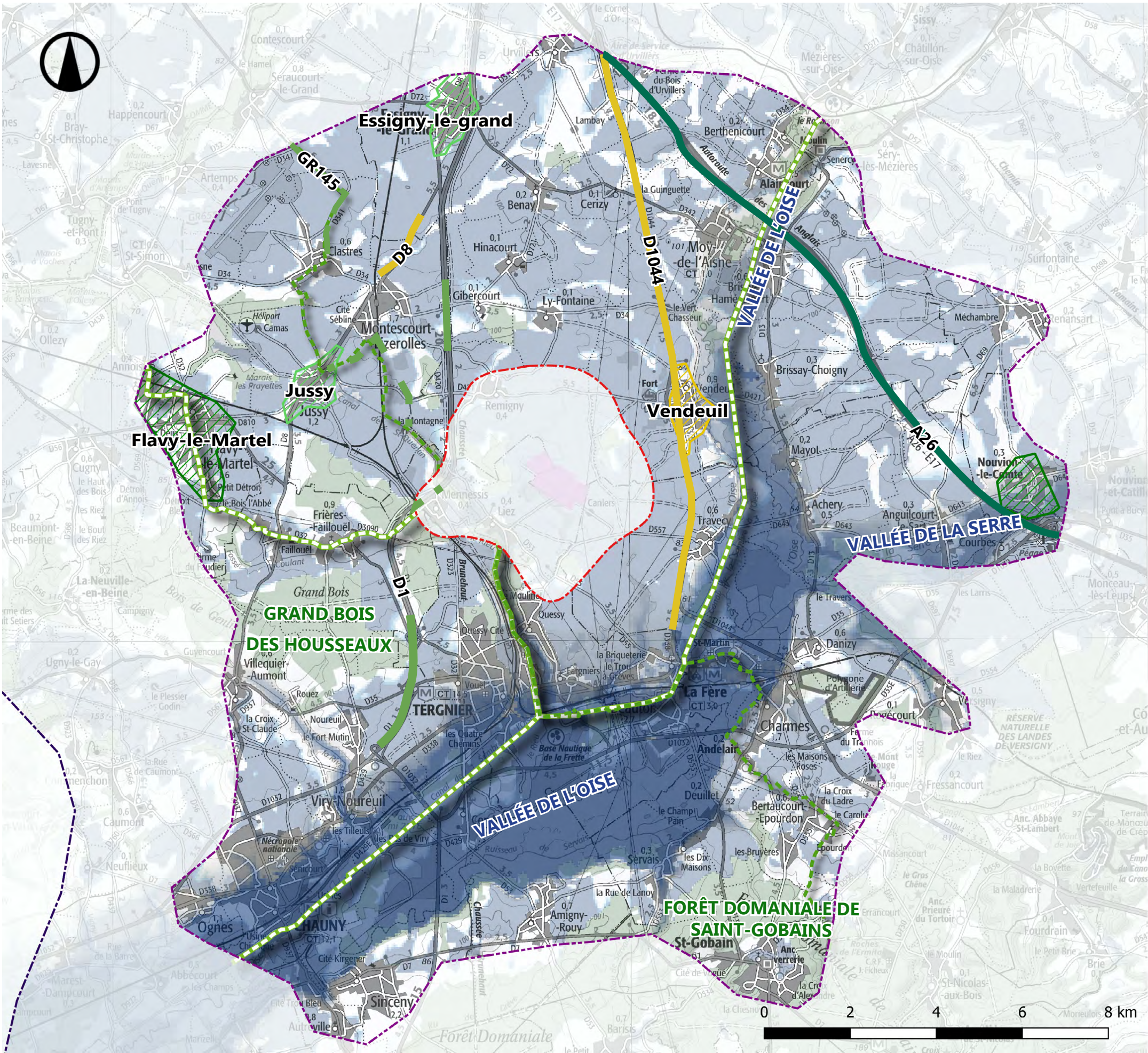


Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

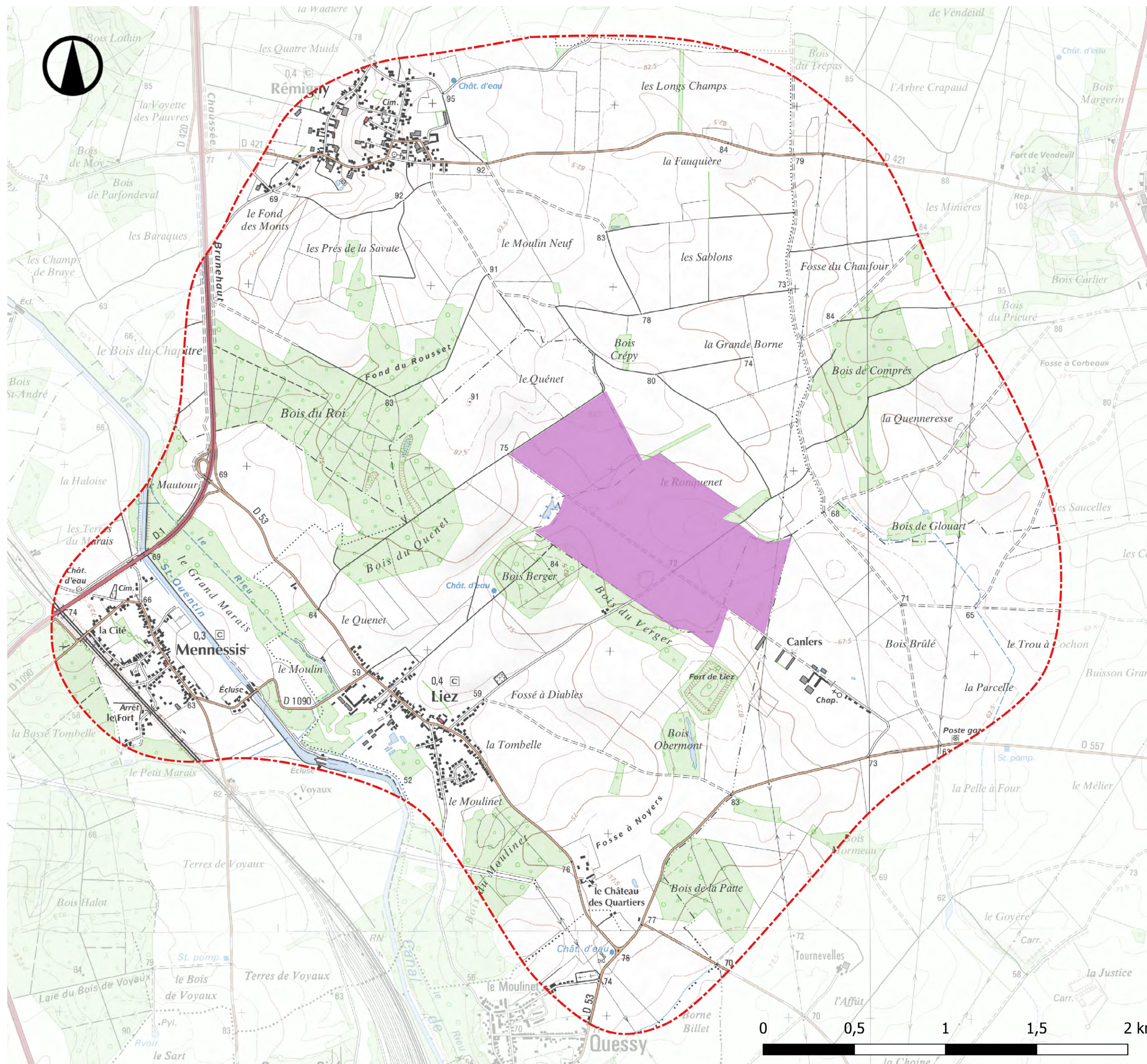
Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude adaptée
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
- Principaux masques visuels
 - Principaux boisements
 - Vallées
- Sensibilité des principaux axes
 - Très faible
 - Faible
 - Modérée
- Sensibilité des lieux de vie
 - Très faible
 - Faible
 - Modérée
- Sensibilité des chemins touristiques
 - Grande randonnée
 - Faible
- Eurovélo
 - Faible





L'aire d'étude rapprochée regroupe de nombreux enjeux liés aux axes de communication (A26,D1, D1044, D1032...), aux itinéraires de randonnée et aux itinéraires cyclables (GR12, GR655, GR800, EV3, EV6), aux lieux de vie (Tergnier, Chauny, Saint-Gobain...) ou encore aux monuments historiques. Les nombreux masques visuels (vallées, reliefs, boisements) sont efficaces. Les visibilitées concernent principalement certains axes routiers et itinéraires de randonnée au sein des plaines même si les ondulations du relief et l'éloignement atténueront les perceptions des potentielles éoliennes.



Aires d'étude immédiate



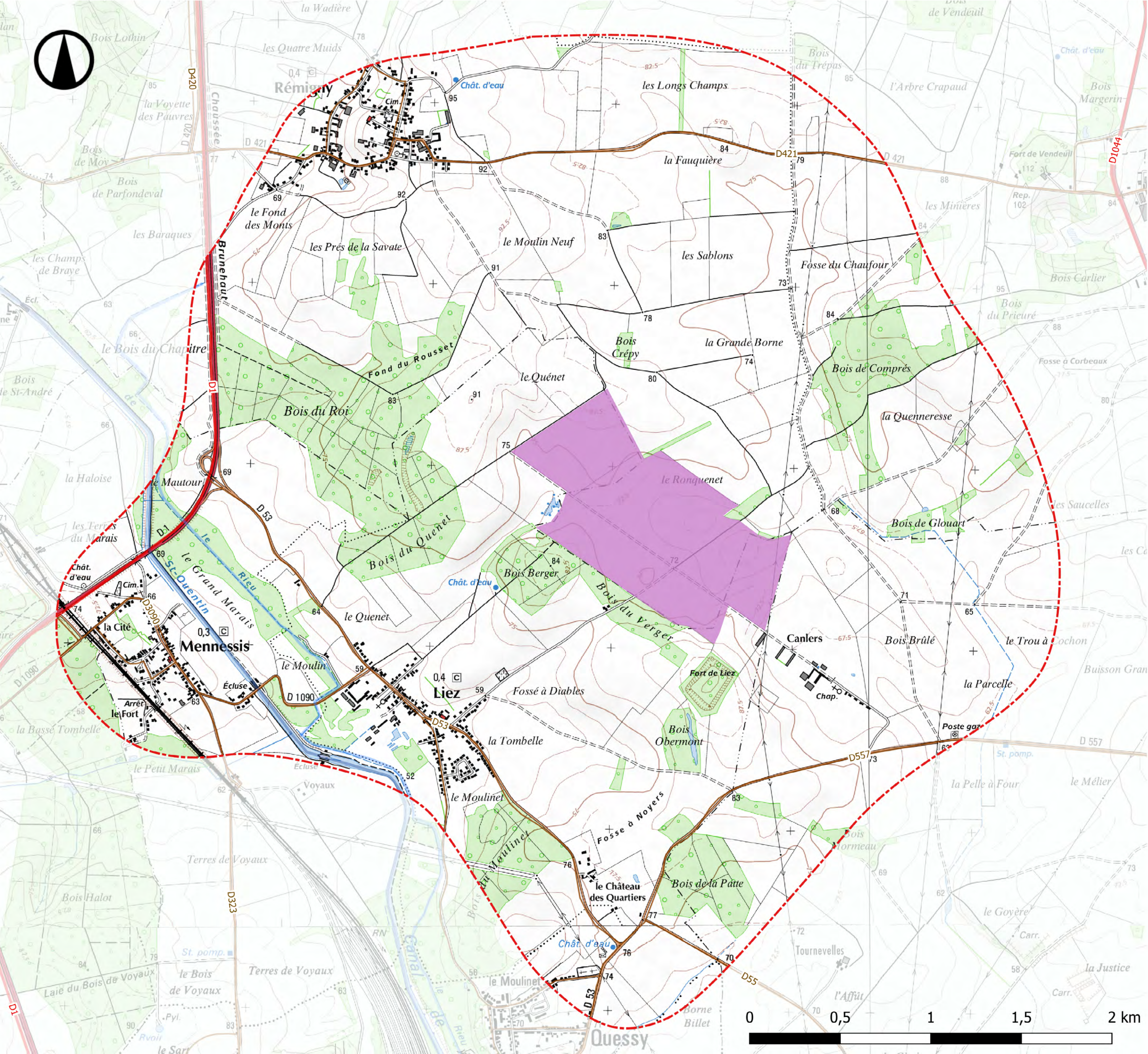
Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude adaptée Immédiate

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)



Axes de communication



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'études adaptées**
- Immédiate
- Axes de communication**
- Liaison principale



7.1. Axes de communication



Fig. 79 : ZIP vue depuis la D421 à l'est de Rémigny, où les automobilistes pourront apprécier le motif éolien dans la continuité des parcs existants

ENJEUX

Après avoir successivement traversé l'aire d'étude éloignée puis rapprochée, la route départementale D1 traverse l'aire d'étude immédiate à l'ouest, du nord au sud. Elle traverse Saint-Quentin dans l'aire d'étude éloignée, puis passe entre Chauny et Tergnier dans l'aire d'étude rapprochée. **Cette route présente alors un enjeu fort.**

Les routes départementales à faible rayonnement et les routes communales complètent le maillage routier. **Leur enjeu est faible.** On retrouve notamment la D421 traversant le territoire d'ouest en est au nord de la zone d'implantation potentielle, la D53 issue de la D1 et reliant Liez à Quessy dans cette aire d'étude et enfin, la D557 reliant Quessy à la D1044, en dehors de cette aire d'étude.

SENSIBILITÉS

Concernant la route départementale D1, elle est bordée de boisements ou de végétation éparses dans l'entièreté de son parcours. **Sa sensibilité au projet est donc nulle.**

La D53 longe les champs et boisements à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. De rares fenêtres paysagères s'ouvrent directement vers le projet, notamment au nord et au sud de Liez. Toutefois, les ondulations des plaines Bois du Quenet, du Berger et du Verger viennent masquer partiellement ces vues malgré la proximité du projet. **Sa sensibilité est donc modérée.**

La D557 prolonge la D53 vers l'ouest au sud du projet. Cette route traverse les plaines cultivées et les Bois du Verger et d'Obermont qui agissent comme des masques visuels partiels. Cependant, le faible relief et la proximité de la zone d'implantation potentielle génèrent **une sensibilité forte.**

La D421 reliant Rémigny à Vendeuil traverse les plaines au nord du projet. Elle offre de vastes vues vers la zone d'implantation qui ne sont minimisées par aucun masque visuel. Toutefois, la présence des parcs éoliens de Rémigny et de la Grande Borne atténuent légèrement la perception du projet. **Sa sensibilité est donc forte.**

Ainsi, les perceptions seront variables selon les routes et leur orientation. **En effet, la présence de masques visuels et l'orientation des axes routiers peuvent engendrer des situations très contrastées, allant d'une absence totale de visibilité à une exposition marquée vers le futur parc éolien. Ainsi, la sensibilité paysagère varie de nulle à forte.**



Fig. 80 : ZIP vue depuis la D557 à l'est de Travecy



Fig. 81 : Vue vers la zone d'implantation potentielle depuis le pont de la D53 au dessus de la D1



© ATER Environnement, 2024



© ATER Environnement, 2024



Fig. 82 : Vue vers la zone d’implantation potentielle depuis le hameau de Canlers

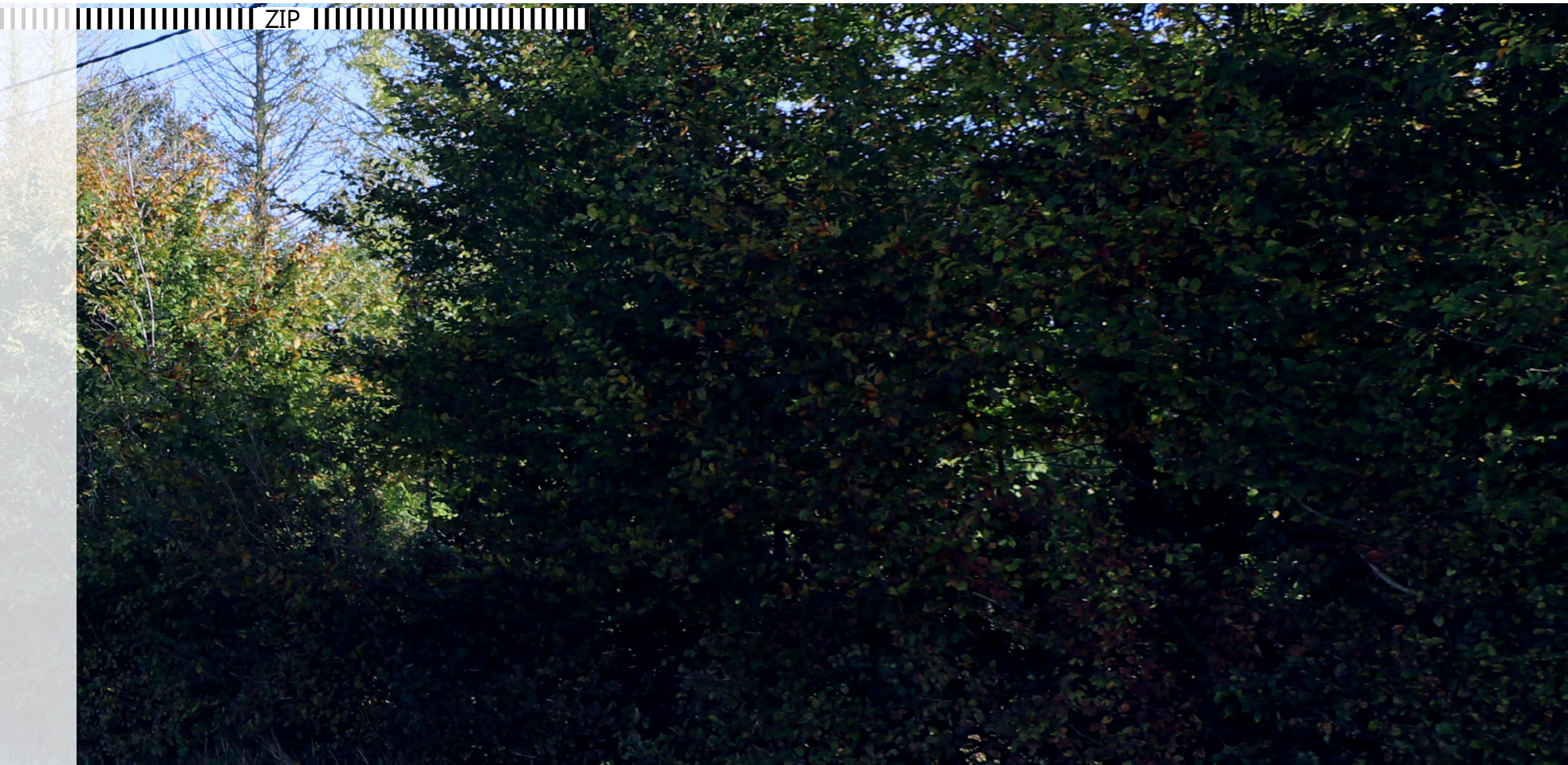


Fig. 83 : Vue vers la zone d’implantation potentielle depuis la D53 - route de Tergnier

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D1	FORT	NULLE
D557	FAIBLE	FORTE
D421	FAIBLE	FORTE
D53	FAIBLE	MODÉRÉE

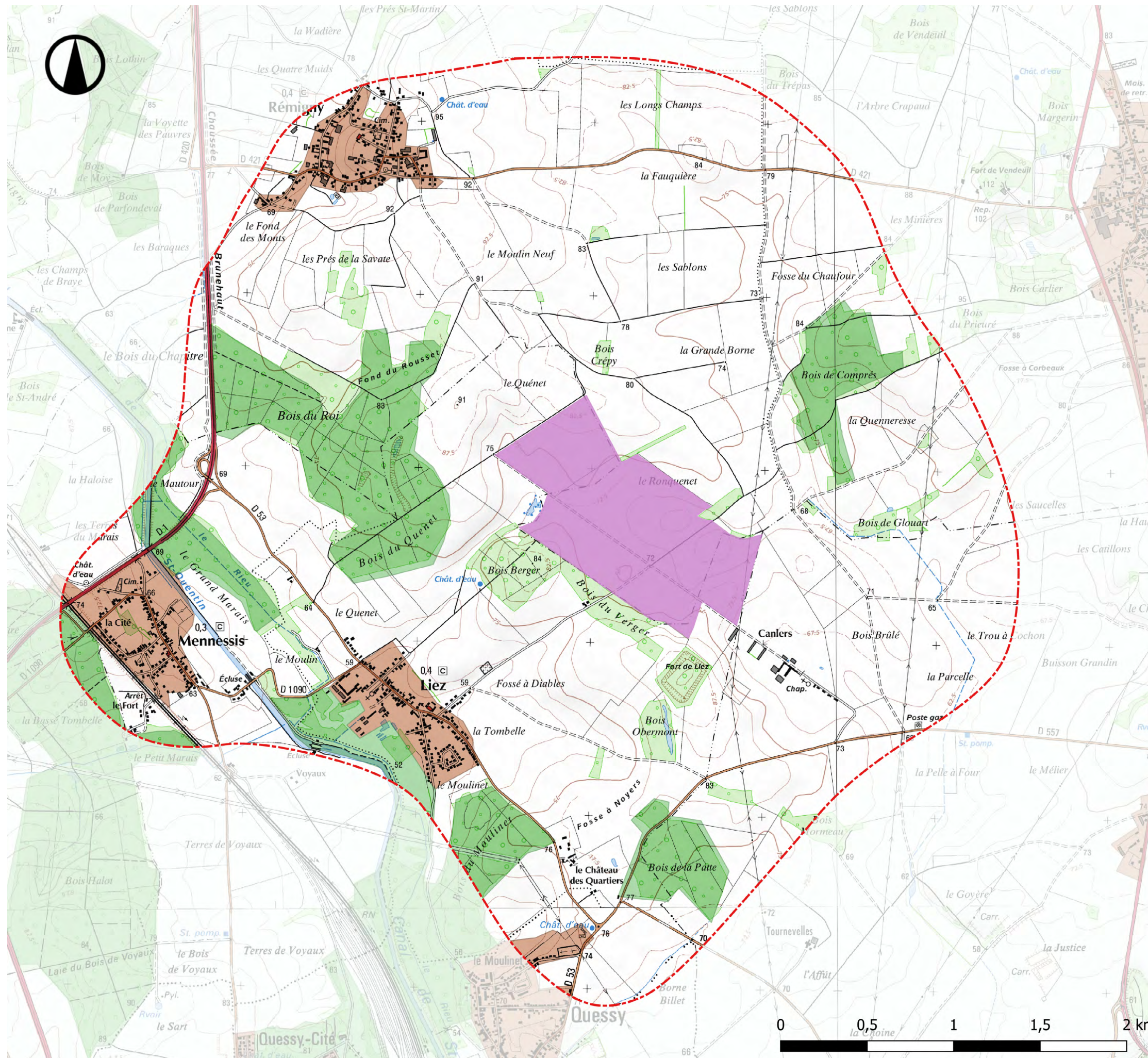
Fig. 84 : Tableau de synthèse des axes principaux de l’aire d’étude immédiate

Lieux de vie



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)



7.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 85 : Vue de la ZIP depuis l'entrée sud-est de Liez, le tissu bâti empêche les covisibilités du projet

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comprend trois communes : Rémigny, Liez et Mennessis. Son tracé s'écartere légèrement au sud pour inclure le cimetière de Quessey. Cette aire d'étude comprend plus de 1000 habitants, avec pour les trois communes, une population oscillant entre 344, 381 et 394 personnes. Ces communes se situent à l'ouest de cette aire d'étude : deux sont situées sur la vallée du Rieu et du Canal de Saint-Quentin. Liez et Mennessis sont aussi traversées par l'Eurovélo 3 et le GR145 qui longe la limite ouest de l'aire d'étude du nord au sud. Enfin, Rémigny se situe plus au nord, dans les plaines cultivées. Cette zone peu peuplée est donc une aire **à enjeu faible**.

SENSIBILITÉS

Deux types d'organisation du bâti sont à mettre en évidence sur ce territoire d'étude. Les villages qui se construisent et s'organisent à la croisée des voies de circulation viaries ou fluviales, et les villages-rue qui s'établissent plutôt sous la forme d'un linéaire et le long d'un axe principal. Dans le premier cas, on retrouve les bourgs de Rémigny et de Mennessis. Dans le second, il s'agit du village de Liez, essentiellement implanté le long de la D53.

Concernant les sensibilités, des tendances se dégagent essentiellement en lien avec la position géographique des villages sur ce territoire. Là où Rémigny présente des sensibilités depuis ses abords en raison de sa situation en plaine, Liez et Mennessis profitent de masques végétaux que sont les boisements du Roi, du Quenet, du Berger, du Verger en plus de la ripisylve du Rieu. Ainsi, malgré leur proximité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, leur sensibilité est très faible. En revanche, Rémigny est plus éloigné du projet, mais l'absence de masques visuels autres que son propre tissu bâti lui confère une sensibilité modérée en raison de l'implantation du projet dans le prolongement des parcs éoliens existants de Rémigny et de la Grande Borne.

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate est donc variable, mais demeure très faible à modérée.



Fig. 86 : Vue de l'entrée ouest de Rémigny depuis la D421



Fig. 87 : Vue de la ZIP depuis l'entrée ouest de Mennessis via la D1090



© ATER Environnement, 2024

Fig. 88 : Vue du centre-bourg de Rémigny vers l'est (hors ZIP)

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEUX	SENSIBILITÉ
RÉMIGNY	344 hab	1.8 km	FAIBLE	MODÉRÉE
MENNESSIS	394 hab	2.7 km	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
LIEZ	381 hab	1.2 km	FAIBLE	MODÉRÉE

Fig. 89 : Tableau de synthèse des bourgs de l’aire d’étude immédiate



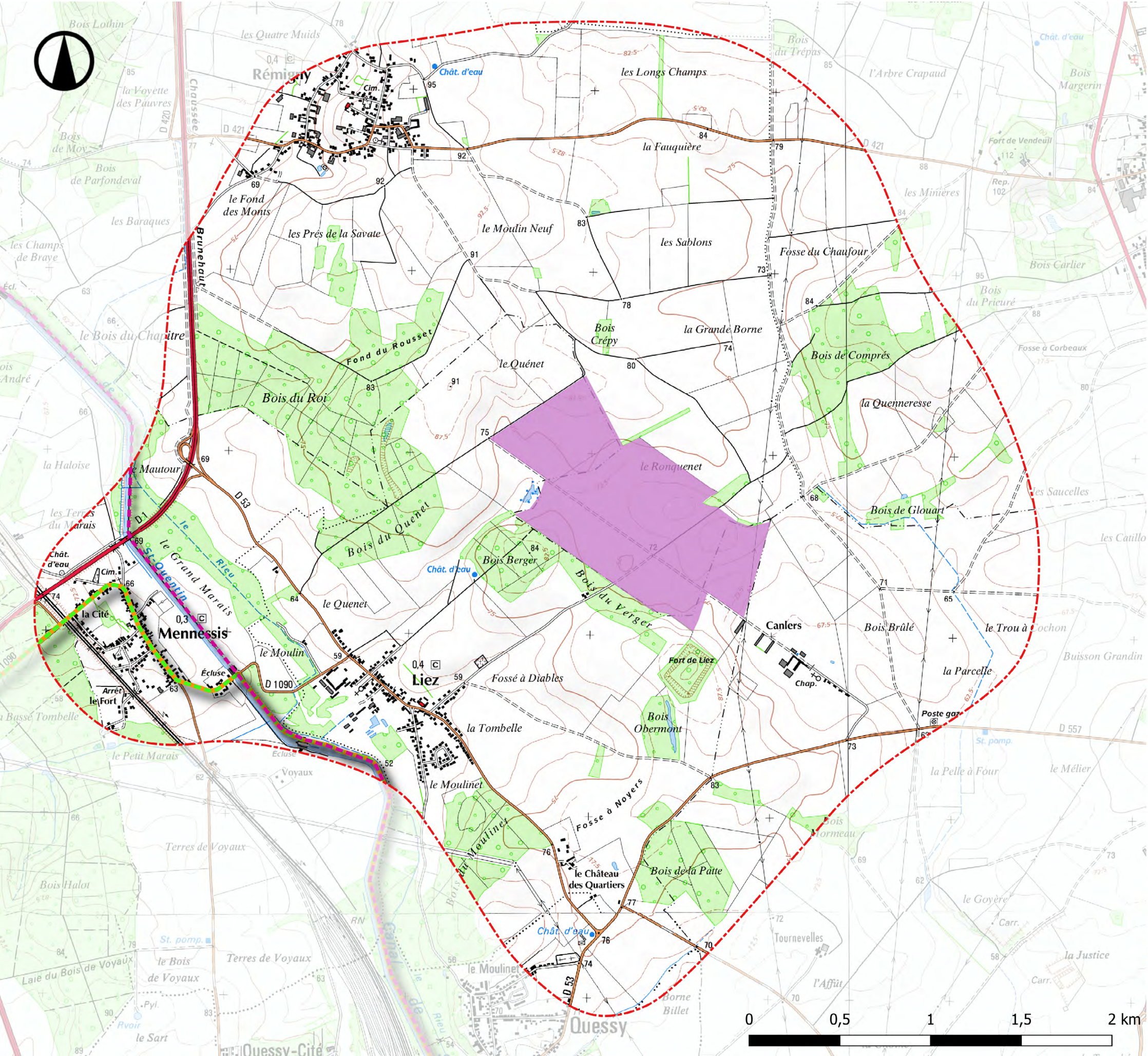
Fig. 90 : Vue vers la zone d’implantation depuis le hameau de Canlers

Tourisme



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, Visorando,
VisuGPX, randonnée.info
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Itinéraires pédestres
et cyclables

GR 145

Eurovélo 6 - Vallée de la Somme



Fig. 91 : Vue vers la ZIP depuis l’Eurovélo 6 - Vallée de la Somme, au niveau de l’écluse de Mennessis sur le canal de Saint-Quentin

ENJEUX

L’aire d’étude immédiate comporte deux itinéraires cyclables et pédestres principaux. Il s’agit du GR145, un sentier de Grande Randonnée reliant le sud de l’Angleterre à Rome, traversant la France. Il est ainsi nommé «via Francigena» et parcourt les aires d’études rapprochée et éloignée du site. L’Eurovélo route 6 - Vallée de la Somme, longe le fleuve du même nom depuis Saint-Valéry-sur-Somme jusqu’à sa source, en rejoignant l’Eurovélo 3. Etant donné leur importance, ces parcours présentent **un enjeu fort**.

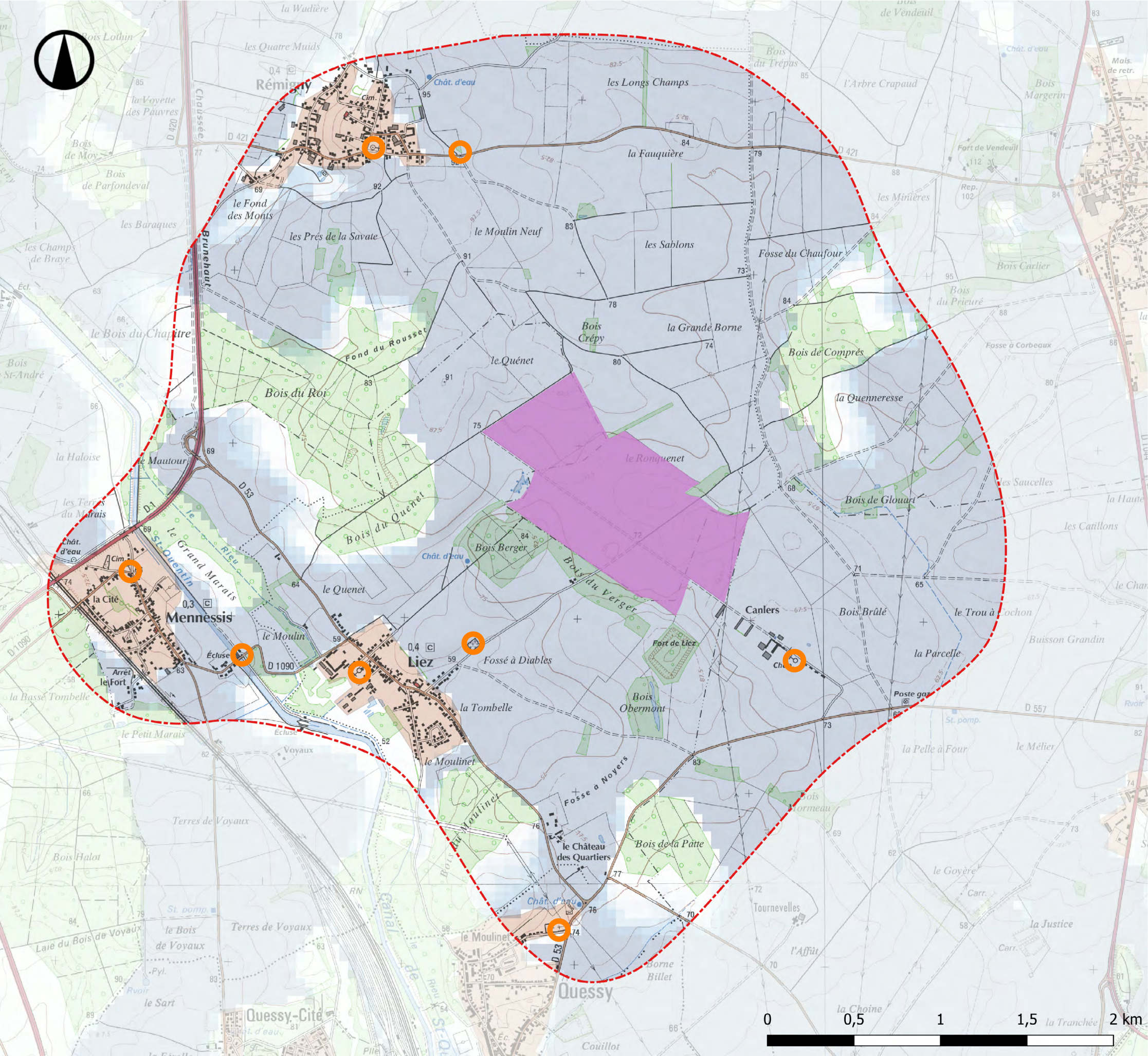
SENSIBILITÉS

Dans l’aire d’étude immédiate, le GR145 longe le canal de Saint-Quentin. Sur cette section, il est préservé du motif éolien par la végétation adjacente à ces zones de marais (ripisylve du Rieu). De très rares percées visuelles rendront sa sensibilité très faible.

L’Eurovéloroute 6 traverse Mennessis avant de longer le canal de Saint-Quentin, se superposant ainsi au tracé du GR145 au sein de cette aire d’étude. Seule la portion située au niveau de l’écluse du canal à l’est de Mennessis pourrait donner lieu à des visibilitées vers la zone d’implantation potentielle. Cependant, là encore, la ripisylve du Rieu ou la succession des boisements de Quenet, du bois Berger, limiteront ces perceptions. **La sensibilité de ces itinéraires est donc très faible.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 145	FORT	TRÈS FAIBLE
EUROVÉLO 6 - VALLÉE DE LA SOMME	FORT	TRÈS FAIBLE

Fig. 92 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l’aire d’étude immédiate



Patrimoine



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'études adaptées**
 - Immédiate
- Visibilités théoriques**
 - Zones de visibilité théoriques
- Patrimoine local**
 - Patrimoine vernaculaire



7.4. Patrimoine architectural et paysager

Monument	Protection	Commune	Distance (km)
Chapelle	P. Vernaculaire	Canlers	0,5
Eglise Saint-Martin	P. Vernaculaire	Rémigny	1,7
Chapelle de la famille Poitevin	P. Vernaculaire	Rémigny	1,4
Eglise Saint-Jean-Baptiste	P. Vernaculaire	Mennessis	2,2
Mémorial des combats de mai-juin 1940	P. Vernaculaire	Mennessis	1,7
Eglise Saint-Médard	P. Vernaculaire	Liez	1,3
Cimetière	P. Vernaculaire	Liez	0,6
Cimetière de Quessy	P. Vernaculaire	Quessy	1,9

Fig. 93 : Tableau des monuments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.

ENJEUX

Aucun monument classé ou inscrit au titre des monuments historiques n'est présent dans cette aire d'étude. **L'enjeu lié au patrimoine architectural et paysager est donc très faible.** Cependant, le territoire comporte six éléments patrimoniaux vernaculaires notables. Il s'agit d'églises, d'une chapelle, d'un mémorial ou de deux cimetières.

SENSIBILITÉS

La sensibilité du patrimoine vernaculaire dépend de multiples facteurs : leur position dans le relief, leur emplacement au sein de la commune, la végétation présente, les dimensions de l'édifice, ... Dans l'aire d'étude immédiate, les monuments sont principalement des églises. Majoritairement implantées au cœur des villages (Liez, Rémigny, Mennessis), elles sont peu sensibles au motif éolien. L'environnement bâti qui les entoure (habitations individuelles, commerces, ...) limite depuis ces dernières le champ visuel. De très rares perceptions peuvent toutefois exister comme à Rémigny, où le projet pourrait potentiellement apparaître depuis le sud de l'église. Aussi, pour ce bourg de plaine où le relief ne présente que de faibles ondulations, l'église constitue un marqueur dans le paysage. Le clocher dépasse de la silhouette du bourg perceptible depuis les chemins agricoles au nord. Une éventuelle covisibilité avec le projet de parc éolien est possible.

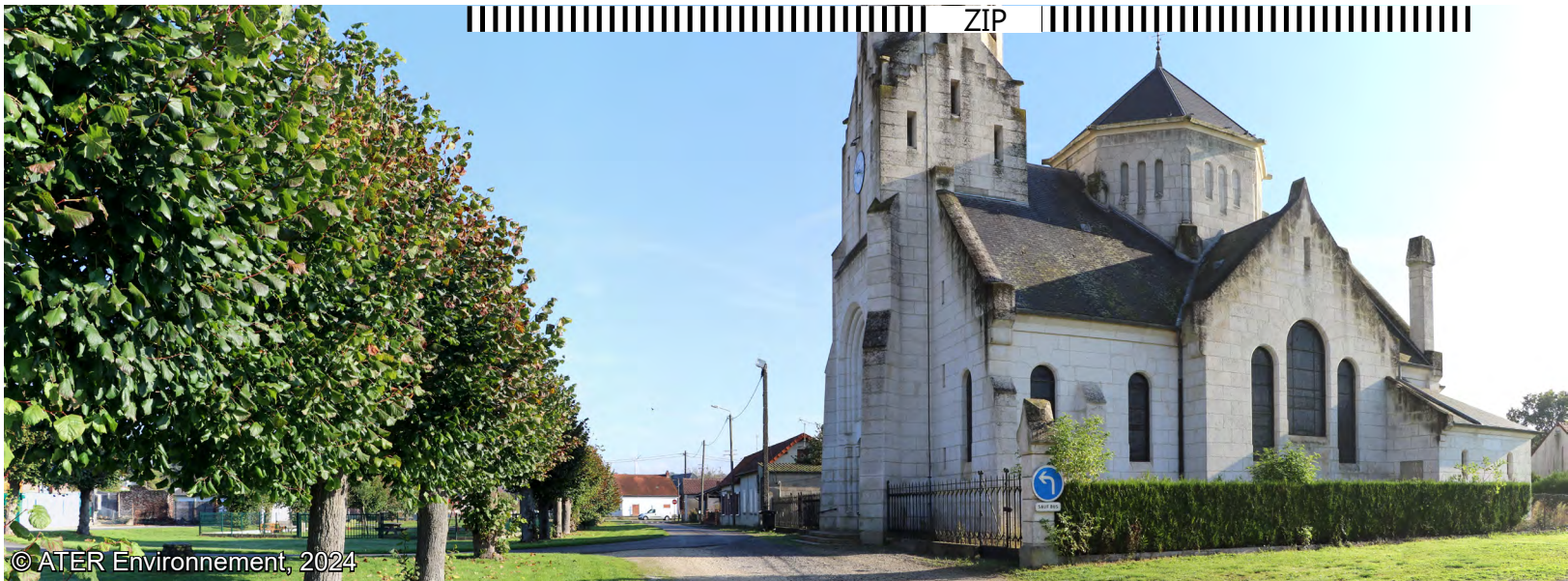
L'enjeu lié au patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) est donc moindre. Cependant, il est parfois fortement exposé au motif éolien. Le vocabulaire contemporain des éoliennes peut être perçu comme en décalage avec le patrimoine historique. A l'est de Rémigny, la chapelle de la famille Poitevin présente une sensibilité forte au projet, s'insérant dans la continuité des parcs existants de Rémigny et de la Grande Borne.

La sensibilité du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate est donc globalement nulle à ponctuellement forte notamment pour la chapelle Poitevin.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 94 : Chapelle de la Famille Poitevin vue vers le Nord (dos à la ZIP) - Rémigny



© ATER Environnement, 2024

Fig. 95 : Eglise Saint-Médard - Liez





Fig. 96 : Vue de l'église Saint-Martin- - Centre-bourg de Rémigny

Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Enjeux	Sensibilité
Chapelle	P. Vernaculaire	Canlers	0,5	TRÈS FAIBLE	FORTE
Eglise Saint-Martin	P. Vernaculaire	Rémigny	1,7	TRÈS FAIBLE	FAIBLE
Chapelle de la famille Poitevin	P. Vernaculaire	Rémigny	1,4	TRÈS FAIBLE	FORTE
Eglise Saint-Jean-Baptiste	P. Vernaculaire	Mennessis	2,2	TRÈS FAIBLE	NULLE
Mémorial des combats de mai-juin 1940	P. Vernaculaire	Mennessis	1,7	TRÈS FAIBLE	NULLE
Eglise Saint-Médard	P. Vernaculaire	Liez	1,3	TRÈS FAIBLE	NULLE
Cimetière	P. Vernaculaire	Liez	0,6	TRÈS FAIBLE	NULLE
Cimetière de Quessy	P. Vernaculaire	Quessy	1,9	TRÈS FAIBLE	FAIBLE

Fig. 97 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

Synthèse des sensibilités de l'AEI

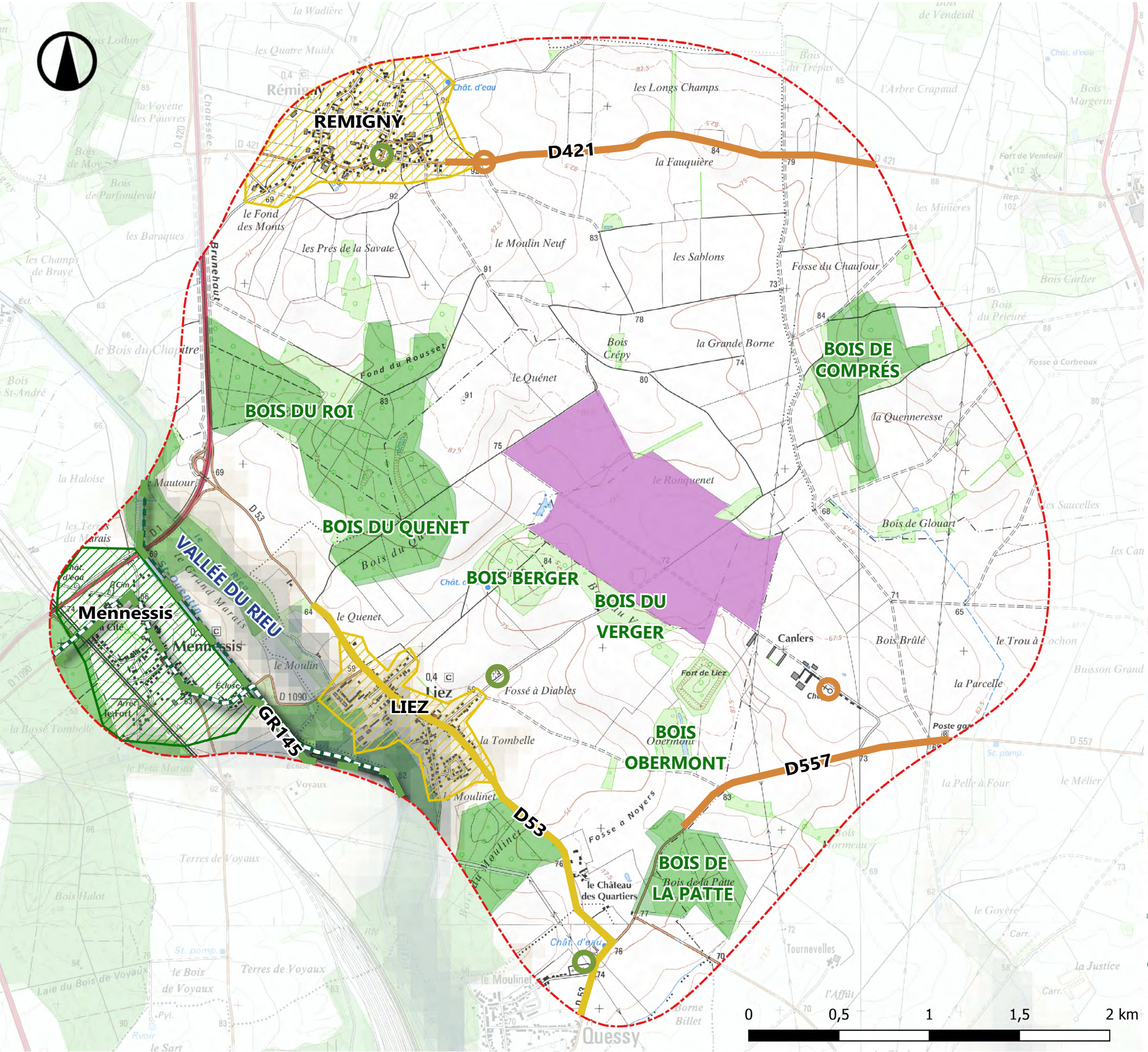


Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude adaptée
 - Immédiate
- Principaux masques visuels
 - Principaux boisements
 - Vallées
- Sensibilité des principaux axes
 - Modérée
 - Forte
- Sensibilité des lieux de vie
 - Très faible
 - Modérée
- Sensibilité des chemins touristiques
 - Eurovélo
 - Très faible
 - Grande randonnée
 - Très faible
- Sensibilité du patrimoine vernaculaire
 - Faible
 - Forte





Les enjeux de l'aire d'étude immédiate sont variables. Ils sont très faibles pour le patrimoine, faibles pour les lieux de vie, forts pour les circuits touristiques et très variables pour les axes de communication.

Quant aux sensibilités à l'égard du projet éolien de Liez-Rémigny, là aussi, elles seront variables mais toutefois jugées modérées pour les lieux de vie et fortes pour les axes de communication traversant le plateau agricole. Elles sont nulles à fortes ponctuellement concernant les éléments patrimoniaux présents. La sensibilité liée aux effets cumulés avec les parcs de Rémigny et de la Grande Borne est également forte. Ainsi, une attention particulière devra être portée sur les choix d'implantation du futur parc.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ETAT INITIAL



Synthèse des sensibilités de l'AEE



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Sensibilité des principaux axes

- Très faible
- Faible

Principaux masques visuels

- Principaux boisements
- Vallées

Sensibilité des lieux de vie principaux

- Faible
- Très faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Grande Randonnée
- Très faible

Eurovélo

- Très faible

Sensibilité du patrimoine

Monuments historiques

- Faible

Sites classés

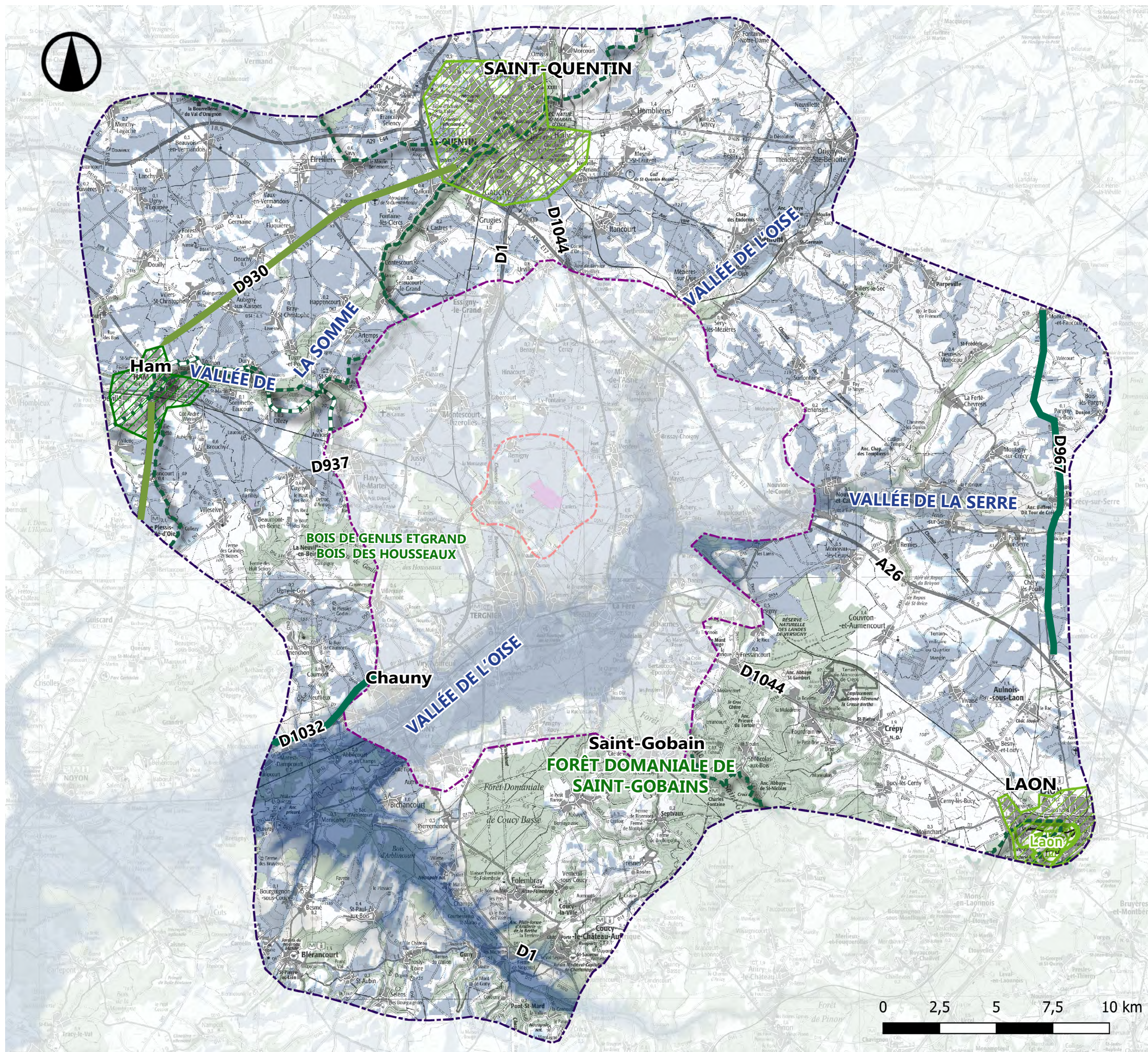
- Faible

Sites Patrimoniaux Remarquables

- Faible

Visibilité théorique

- Zones de visibilité théorique

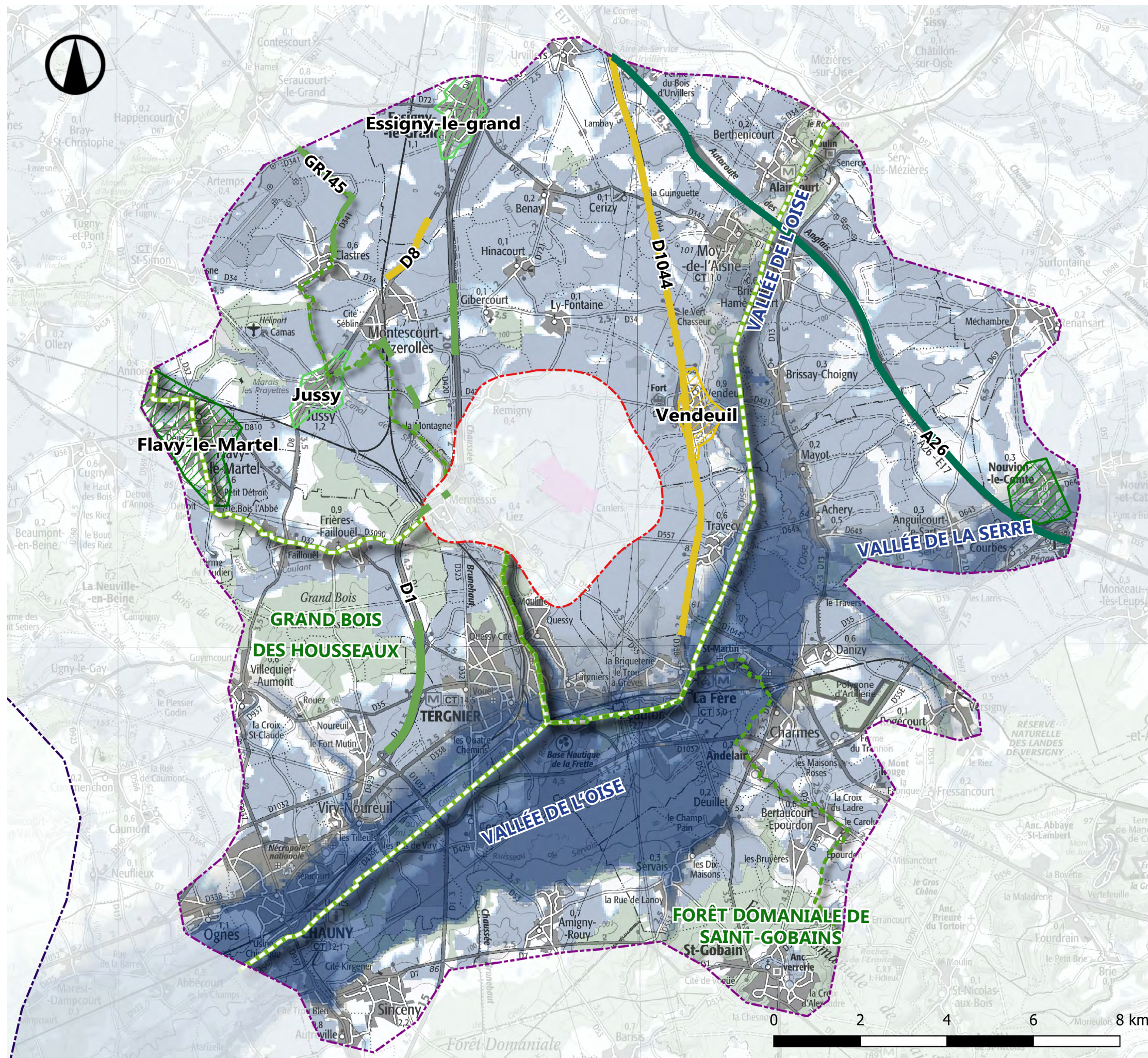


Synthèse des sensibilités de l'AER



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aire d'étude adaptée

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Principaux masques visuels

- Principaux boisements
- Vallées

Sensibilité des principaux axes

- Très faible
- Faible
- Modérée

Sensibilité des lieux de vie

- Très faible
- Faible
- Modérée

Sensibilité des chemins touristiques

Grande randonnée

- Faible

Eurovélo

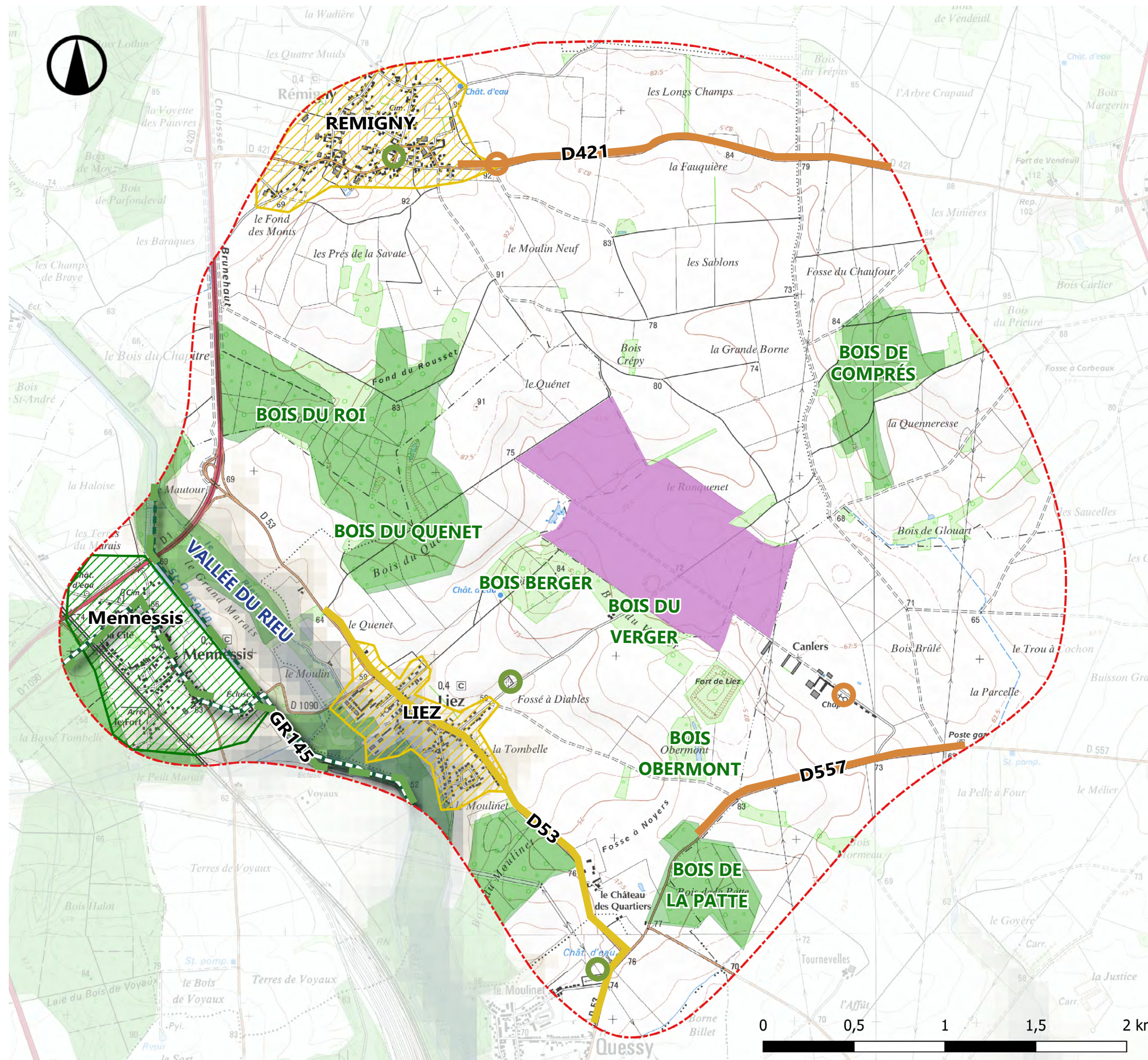
- Faible

Synthèse des sensibilités de l'AEI



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude adaptée
 - Immédiate
- Principaux masques visuels
 - Principaux boisements
 - Vallées
- Sensibilité des principaux axes
 - Modérée
 - Forte
- Sensibilité des lieux de vie
 - Très faible
 - Modérée
- Sensibilité des chemins touristiques
 - Eurovélo
 - Très faible
 - Grande randonnée
 - Très faible
- Sensibilité du patrimoine vernaculaire
 - Faible
 - Forte

Échelle d'analyse	Thème étudié	Description des sensibilités	Sensibilités
Échelle éloignée	Axes de communication	Les axes présentent une sensibilité majoritairement nulle (A26, D1044) à très faible (D1032, D967) ou faible (D932, D930,D13), du fait de leur éloignement et de leur position en fond de vallées et/ou à l'arrière d'importants boisements. La vitesse de circulation sur ces axes rendra les potentielles éoliennes peu perceptibles.	Faibles à nulles
	Lieux de vie	Les lieux de vie ne présentent que très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet. Les entrées-sorties des villes de Saint-Quentin et de Gauchy présentent des sensibilités faibles. Il en est de même depuis les remparts de la ville de Laon en raison de sa position en promontoire. Enfin, la ville de Ham est concernée par une sensibilité très faible compte tenu de son implantation dans les plaines et plus proche du projet.	Faibles à nulles
	Sentiers de randonnée et tourisme	Sur les 6 circuits touristiques répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée, seules quelques portions d'itinéraires sont concernées par une sensibilité vis-à-vis du projet : il s'agit du GR145, du GR655 et de l'Eurovélo 6. Toutefois, les sensibilités sont jugées faibles à très faibles. Quant au GR12, au GR800 et à l'Eurovélo 3, la sensibilité est nulle.	Faibles à nulles
	Patrimoine	Bien que le patrimoine de l'aire d'étude éloignée soit riche et diversifié, la plupart des sites protégés et des monuments historiques ne présente pas de sensibilité vis-à-vis des futures éoliennes, le tissu urbain, la végétation et/ou le relief s'interposant dans le champ de vision. Seuls quelques monuments situés au nord de la ville de Laon présentent une sensibilité faible en raison de leur position sur les sommets de l'ancienne cité médiévale.	Faibles à nulles
Échelle rapprochée	Axes de communication	La D1044 et la D8 présentent une sensibilité modérée vis-à-vis du projet. En revanche, les axes circulant proches des vallées comme la D1 auront des sensibilités plus faibles.	Modérées à nulles
	Lieux de vie	Les bourgs de l'AER se situant dans les vallées ou au sud de l'aire d'étude présentent une sensibilité nulle à faible. Les bourgs situés dans les Plaines de grandes cultures sont plus exposés aux visibilités. Ils présentent une sensibilité faible à modérée selon leur situation et leur proximité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. C'est le cas notamment des bourgs de Vendeuil, Jussy ou encore Essigny-le-Grand.	Modérée à nulles
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR145 et les Eurovélos 3 et 6 présentent des sensibilités faibles vis-à-vis du projet.	Faibles à nulles
	Patrimoine	Les monuments historiques présents au sein de l'aire d'étude éloignée présentent des sensibilités nulles du fait du relief, de leur éloignement et de masques visuels formés par la végétation et les aires urbanisées.	Nulles
Échelle immédiate	Axes de communication	La majorité des routes départementales, secondaires ou locales, présentent une sensibilité modérée à forte vis-à-vis du projet. Seule la D1 profite de masques visuels rendant sa sensibilité nulle.	Fortes à nulles
	Lieux de vie	La majorité des lieux de vie présents dans les plaines de grandes cultures, autour de la zone d'implantation potentielle, présente une sensibilité modérée au projet. En revanche, pour Mennessis, la sensibilité est jugée globalement très faible en raison de sa position plus lointaine et à l'arrière d'un bois.	Modérées à très faibles
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les itinéraires de l'Eurovélo 6 et du GR145 longent le canal de Saint-Quentin, où l'importante ripisylve vient filtrer les vues en direction du projet. De ce fait, la sensibilité est globalement très faible.	Très faibles
	Patrimoine	Le patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate présente une sensibilité majoritairement faible à nulle. Seule la chapelle de la famille Poitevin et la Chapelle de Canlers, situées en plaine et à proximité du projet, présentent une sensibilité forte.	Fortes à nulles

Fig. 98 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL



Recommandations d'implantation



Mai 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aire d'étude adaptée

Immédiate

Principaux masques visuels

Principaux boisements

Vallées

Sensibilité des principaux axes

Modérée

Forte

Sensibilité des lieux de vie

Très faible

Modérée

Sensibilité des chemins touristiques

Très faible

Sensibilité du patrimoine vernaculaire

Faible

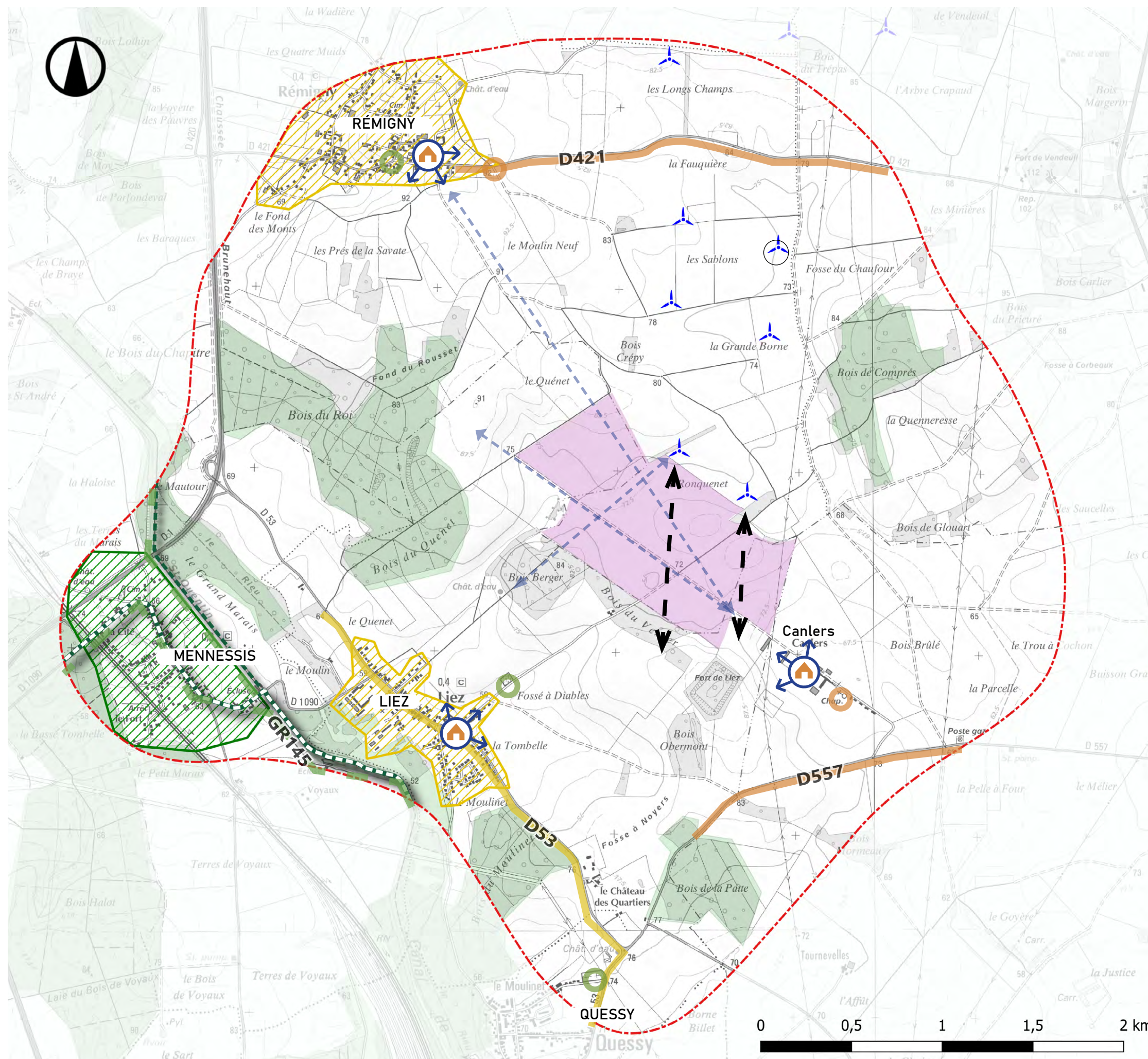
Forte

Contexte éolien

En fonctionnement

Accordés

En instruction



9.1. Recommandations d'implantation

9.1.a. Favoriser l'intégration du parc éolien à l'échelle du grand paysage.

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force et le motif éolien existant** : la zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau agricole entre la D1 et la D421. Les bois du Roi, du Quenet, du Berger et du Verger longent la zone d'implantation potentielle à l'est selon un axe nord-sud. Il est recommandé que les futures éoliennes suivent l'orientation de cet axe afin de ne pas impacter trop fortement les vues depuis ces axes de communications.
- **Favoriser une implantation linéaire** qui permettra une meilleure lecture du projet de Liez-Rémigny dans le paysage et donc une meilleure intégration paysagère. De plus, une implantation linéaire permettra d'être en accord avec le motif éolien présent à proximité. En effet, la zone d'implantation potentielle se situe à proximité de parcs éoliens dont l'implantation conjointe forme deux lignes. Longer l'axe desservant le hameau de Canlers en implantant trois éoliennes, dont deux dans le prolongement des lignes formées par les parcs voisins.
- **Préférer deux lignes d'éoliennes prolongeant celles formées par les parcs voisins** afin d'alléger le motif qu'ils génèrent, notamment avec les parcs voisins de Rémigny et de la Grande Motte.
- **S'éloigner des lieux de vie et éviter un angle d'occupation trop important**, notamment depuis La Fère, Rémigny ou Essigny-le-grand.

9.1.b. Favoriser l'intégration paysagère du parc éolien à l'échelle de proximité.

NOTE : Pour information, les figurés ci-dessous et sur la carte ci-avant ont pour objectif de représenter un principe de recommandation paysagère afin d'affiner la conception du projet et ne figurent ni une distance, un angle ou une emprise précise.

- 

- **Préférer un alignement visuel**, en privilégiant l'alignement des éoliennes depuis Canlers, Liez et Rémigny.
- 

- **Préférer un recul vis-à-vis des lieux de vie**, notamment depuis les accès des bourgs les plus sensibles.
- 

- **Favoriser une implantation dans le prolongement du motif formé par les parcs voisins** (rangée double d'éoliennes sur un axe à dominante nord/sud plus ou moins incliné). L'objectif étant aussi de contenir visuellement l'emprise du futur parc éolien sur l'horizon depuis des abords de communes ou lieux de vie dégagés.

10. PROPOSITION DES POINTS DE VUE

ETAT INITIAL



10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

N°	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Distance à la ZIP (km)
Aire d'étude éloignée				
1	Vue depuis la rue du Général Leclerc de Saint-Quentin au dessus du Canal de Saint-Quentin	Lieux de vie	Axes	15,1
2	Effets cumulés avec le parc éolien de Mezières depuis la D12	Effets cumulés	Axes	13,1
3	Vue depuis le Verzieux de Gargantua	Patrimoine	Paysages particuliers	24,8
4	Vue depuis le pont de la D63 au dessus de l'A26	Axes	-	18,1
5	Vue proche du pied de la cathedrale Notre-Dame de Laon, depuis la promenade Barthélémy de Jur	Lieux de vie	Patrimoine	26,2
6	Vue depuis la promenade des remparts de Coucy-le-Chateau-Auffrique	Patrimoine	Tourisme	19,1
7	Vue depuis le GR655 a la sortie Sud de Golancourt	Tourisme	Effets cumulés	16,6
8	Vue depuis le GR800 au nord-ouest de Ham	Tourisme	Lieux de vie	18,5
9	Vue depuis les Plaines de grandes cultures traversées par la D930 au sud-est de Roupy	Paysages particuliers	Effets cumulés	15
Aire d'étude rapprochée				
10	Vue depuis le tracé des GR145 - GR655 - GR800 depuis le nord de l'ancienne base aérienne Saint-Simon de Clastres	Tourisme	Paysages particuliers	8,9
11	Vue depuis la D72, à l'ouest d'Essigny-le-Grand	Axes	Lieux de vie	8,4
12	Vue depuis la D72, proche de la D1 à l'est d'Essigny-le-Grand	Axes	Effets cumulés	7,9
13	Vue au nord de Cerizy depuis le chemin d'Urvillers	Lieux de vie	-	6,5
14	Vue proche de la 1044 au nord-est de Cerizy	Axes	-	7,4
15	Vue depuis la D34 au niveau de la la sortie de service de l'A26 au nord de Moy-de-l'Aisne	Lieux de vie	Patrimoine	7,3
16	Vue depuis le monument de la ligne Hindenburg proche de l'A26 a l'est de Brissy-Hamegicourt	Paysages particuliers	Patrimoine	7,5
17	Vue depuis la D421 a l'ouest de Vendeuil	Effets cumulés	Paysages particuliers	2,4
18	Vue depuis la D643 vers Nouvion-le-Comte et son cimetière	Lieux de vie	-	10,8
19	Vue depuis la D1044 vers les anciennes carrières au nord de Beautor	Paysages particuliers	Axes	3,3
20	Depuis la D254 au nord de Moivre	Effets cumulés	Paysages particuliers	3,2
21	Vue vers Andelain depuis le GR145	Tourisme	Lieux de vie	8,2
22	Vue depuis le parvis de l'Eglise Saint-Gobain	Patrimoine	Lieux de vie	12
23	Vue de la place Carnégie de Tergnier	Patrimoine	Lieux de vie	4,1
24	Vue depuis la Place de l'hôtel de ville de Chauny	Lieux de vie	Patrimoinem	11,1
25	Vue de l'Eurovelo3 longeant le Canal de Saint-Quentin sous la D1032 entre Chauny et Tergnier	Tourisme	Paysages particuliers	7,8
26	Vue vers Flavy-le-Martel et Jussy depuis le croisement de la D32 et de la rue des deux moulins	Axes	Lieux de vie	8,6
Aire d'étude immédiate				
27	Vue de l'Eglise de Rémigny depuis le croisement de la rue de la Mairie et de la Grande rue	Patrimoine	Lieux de vie	1,8
28	Vue depuis la rue de Vendeuil à la frange sud de Remigny	Effets cumulés	Lieux de vie	1,6
29	Vue depuis la D421 au niveau de la Chapelle de la famille Poitevin	Effets cumulés	Patrimoine	1,4
30	Vue des effets cumulés depuis l'orée du bois de Comprés	Effets cumulés	-	0,9
31	Vue depuis la chapelle de Canlers	Patrimoine	Lieux de vie	0,6
32	Vue depuis la D53 è la sortie nord-est de Quessy	Axes	Effets cumulés	2
33	Vue conjointe de l'Eglise Saint-Medard de Liez	Patrimoine	Lieux de vie	1,4
34	Vue depuis l'Eurovelo 6 et le GR145 au niveau de l'ecluse 27 de Mennessis et du memorial des combats de mai-juin 1944	Tourisme	Paysages particuliers	1,8
35	Vue depuis la D1090 - Eurovelo 6 a Menessis	Lieux de vie	Axes	2,4
36	Vue depuis la D53 è l'ouest de Liez	Axes	Paysages particuliers	1,4
37	Vue depuis la sortie sud-est de Liez, au niveau de la D53	Lieux de vie	Axes	1,3
38	Vue depuis le cimetière de Liez	Patrimoine	Lieux de vie	0,9
39	Vue depuis l'habitation à la lisière est de Liez	Lieux de vie	-	0,2

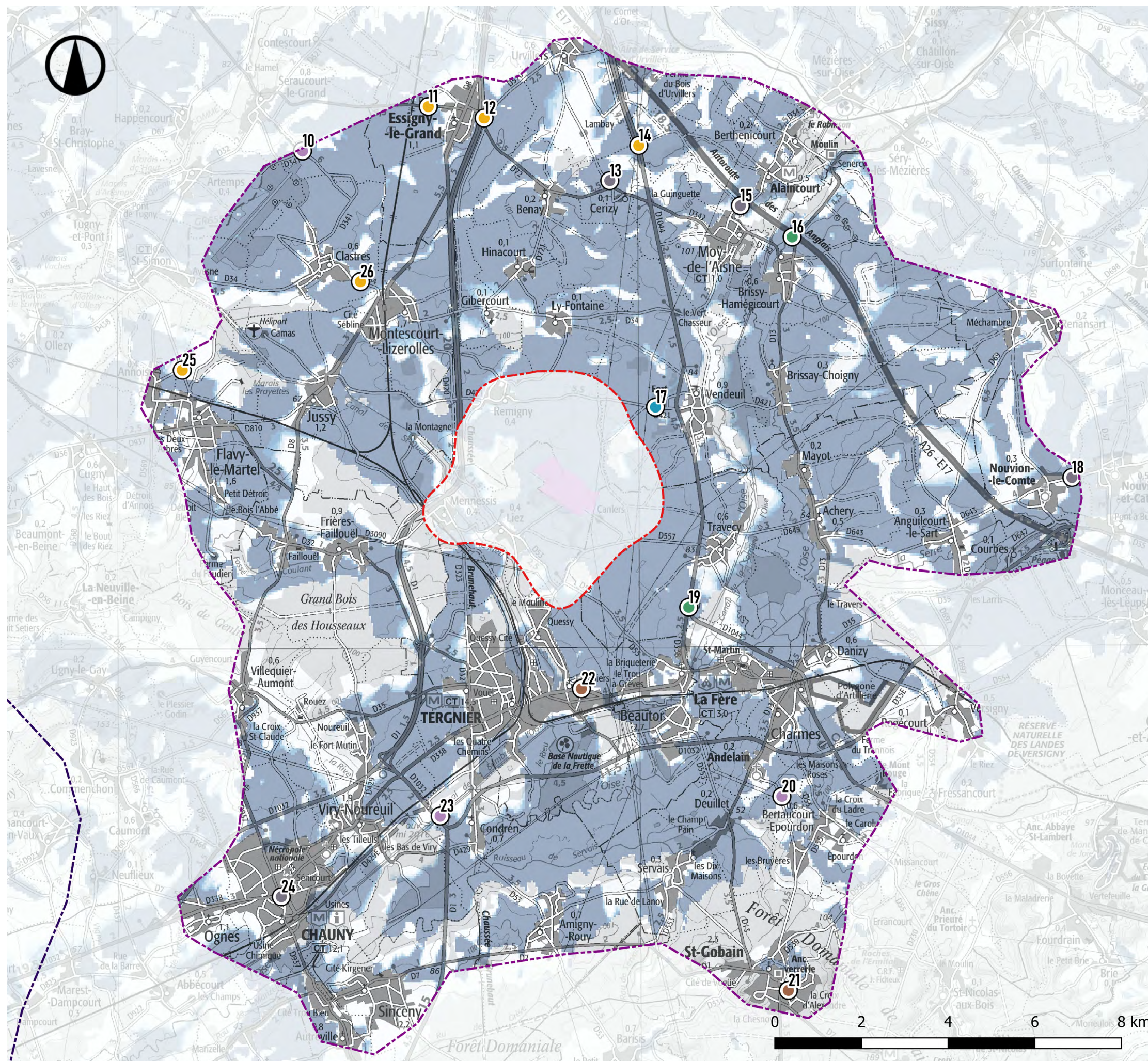
Fig. 99 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

Points de vue de l'AER



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Localisation des points de vue

Effets cumulés

Axe de communication

Lieux de vie

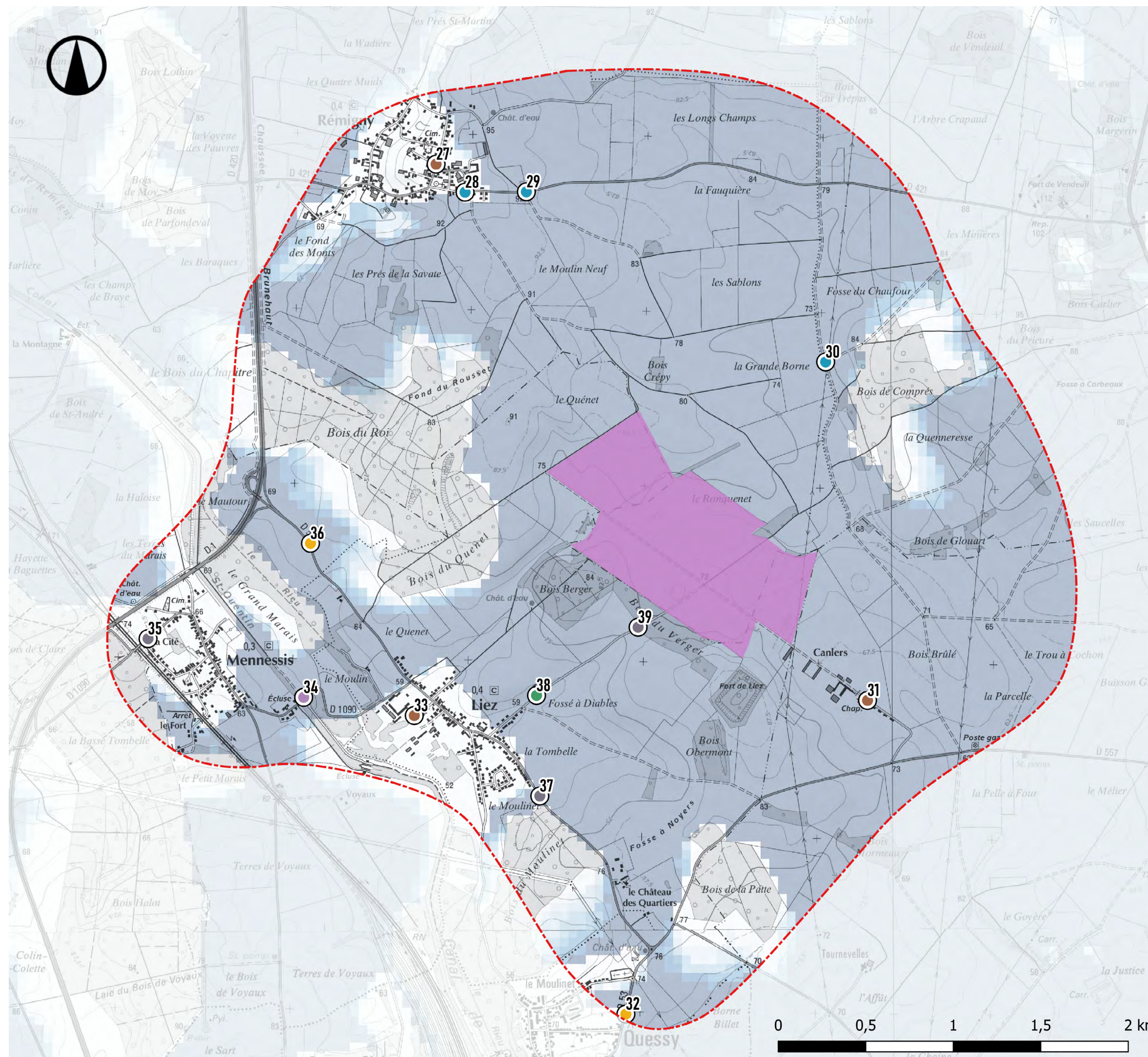
Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

Zones de visibilité

Zones de visibilité théoriques



Points de vue de l'AEI



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'études adaptées

 Immédiate

 Rapprochée

 Eloignée

Localisation des points de vue

 Effets cumulés

 Axe de communication

 Lieux de vie

 Tourisme

 Patrimoine

 Paysages particuliers

Zones de visibilité

 Zones de visibilité théoriques

